

**OFFICE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
OUTRE-MER**



**LES CADRES SOCIO-HISTORIQUES
DE LA PRODUCTION
DANS LA REGION DE KOKUMBO
(PAYS BAULE; COTE D'IVOIRE)**

I - LA PERIODE PRECOLONIALE



J.P. CHAUVEAU

**CENTRE DE PETIT BASSAM
COTE D'IVOIRE**

**SCIENCES HUMAINES
Volume V - N° 7 - 1972**

SOMMAIRE.

	page
INTRODUCTION	2
Chapitre préliminaire : SITUATION ET MILIEU NATUREL	5
: Situation géographique de KOKUMBO : son caractère historiquement ouvert sur l'extérieur....	6
Le relief et le réseau hydrographique : une zone de collines schisteuses	6
Le climat : humide, à quatre saisons, avec "harmattan"	7
La végétation : une zone forestière située sur la frange ouest de la savane du "V" baoulé...	8
Les sols : un potentiel assez élevé de fertilité, permettant les cultures du café et du cacao.	8
Chapitre premier : LE CADRE SOCIO-HISTORIQUE DE LA PRODUCTION : L'EPOQUE PRECOLONIALE.....	10
Le peuplement du pays baoulé méridional	11
Le premier peuplement par les BAOULE-ASABOU de la région de TIASSALE.....	11
L'expansion vers le sud des groupes baoulé du nord.....	11
Les causes de cette expansion et l'aspect de mosaïque de groupes qui en est résulté dans le Baoulé-sud (NGONDA)....	11
Les traditions d'origine de KOKUMBO.....	12
Le contexte économique de la création et du développement de KOKUMBO.....	13
Les conditions d'exploitation de l'or à KOKUMBO ; l'intensification de la recherche et de l'exploitation de l'or; la spécialisation des activités économiques (cultures vivrières, artisanat); la structuration des échanges.....	13
Les limites fonctionnelles de l'organisation économique précoloniale de la région : limites de la division du travail ; inexistence de circuits d'échanges institutionnalisés et protégés ainsi que de marchés locaux ; échanges extérieurs "par relais".....	15
Malgré ces limites fonctionnelles, importance sociologique des échanges dans le Baoulé précolonial : importance sociale et quantitative de certains biens ; existence de centres de négoce importants aux frontières du Baoulé ; trafic nord-sud et trafic est-ouest interne au Baoulé : leur intégration dans l'ensemble économique précolonial de l'Ouest africain.....	17

Les processus sociologiques du peuplement de KOKUMBO et de sa région.....	19
Importance du peuplement précolonial de KOKUMBO et son caractère pionnier.....	19
Les diverses modalités d'insertion dans la collectivité villageoise. Premier clivage, selon que l'individu est ou n'est pas parent ou allié du fondateur ou de sa famille : les modes d'intégration mis en oeuvre et leur base sociale et idéologique. Second clivage : hommes libres et dépendants directs ; le cas du captif acheté (<u>kâga</u>) et le cas du captif de guerre (<u>alomwê</u>) ; le cas de l'individu gagé (<u>aowa slâ</u>) et de l'individu pris en <u>ndolè</u> ; autres cas de dépendance extrafamiliale...	20
La mise en oeuvre de ces processus d'insertion vue à travers la composition actuelle des "quartiers" de KOKUMBO : Définition et réalité de la notion d' <u>akpaswa</u> ; analyse de l'origine des fondateurs d' <u>akpaswa</u> ; analyse de la composition des <u>akpaswa</u> actuels selon le statut social de leurs ressortissants ; commentaires.....	27
Les rapports avec les villages et les groupes voisins : le "complexe villageois" de KOKUMBO - Analyses de cas de mariages antérieurs à la période 1910-1920 : fréquence des mariages intrafamiliaux et intravillageois ; en ce qui concerne les mariages intervillageois, quatre facteurs principaux apparaissent dans le choix du conjoint : proximité géographique, appartenance à la même tribu, configuration générale des axes de trafic commercial, enfin divers autres facteurs économiques ; le problème de l'explication de l'échange des femmes selon que KOKUMBO semble donneur ou au contraire receveur par rapport aux autres groupes concernés par les alliances ; cas de mariages entre femmes baoulé et "dioula" dans les années 1910 ; conclusion sur le "complexe matrimonial" de KOKUMBO - Autres éléments du "complexe villageois" de KOKUMBO : Conflits et alliances militaires avec les GOURO, avec les AKOUE (dont l'alliance militaire se doublait d'une alliance religieuse), avec les autres groupes baoulé de la région, avec les groupes FAAFOUE (et alliés) du nord ; Résolutions pacifiques des conflits par arbitrage de tiers ; Les conditions de l'appropriation par KOKUMBO de son territoire foncier ; Les conditions de l'exploitation de l'or ; Les complémentarités	

économiques entre KOKUMBO et les groupes ou villages voisins ; Les voies de trafic précoloniales -Conclusion sur le "complexe villageois" de KOKUMBO ; l'aspect "social total" des relations intervillageoises ou intertribales ; l'aspect privilégié et la limite de l'échange matrimonial comme in- dicateur de la "structure" relationnelle de KOKUMBO	37
Conclusion : Premiers éléments pour l'analyse de la formation économique-sociale pré- coloniale.....	53
Diversité des "modes de production" dans la société locale à l'époque précoloniale..	53
Rapports entre structures de production et structures sociales : "multidépen- dance" et stratification sociale.....	55
NOTES	58
ANNEXES	70
I - Signes phonétiques et principaux termes vernaculaires utilisés ; principaux noms propres cités dans le texte	70
II - Traditions historiques des villages FAAFCUE de la région de KOKUMBO.....	76
III - L'exploitation baoulé de l'or dans la région de KOKUMBO au moment de la péné- tration coloniale (d'après des rapports administratifs).....	98
IV - Quelques cas de "justice indigène" en matière de règlement de dette, de prise d'otage et de mise en gage (d'après des rapports administratifs).....	112
BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX CITES.....	119
LISTE DES CARTES ET FIGURES.....	125

INTRODUCTION

=====

Le présent travail se situe dans le cadre de l'étude de la dynamique des communautés rurales, défini par le Comité Technique de Sociologie de l'O.R.S.T.O.M. Toutefois, nous abordons ce thème dans l'optique, plus particulière de l'anthropologie économique, qui traite du fonctionnement et de l'évolution des systèmes économiques (cf. MEILLASSOUX, 1964-b, pp. 292-293 ; GODELIER, 1971, p. 177, et 1966). Nous privilégions dans ce travail la perspective historique afin de comparer les mécanismes économiques à différents moments de leur développement. Toutefois, en ce qui concerne la période contemporaine, nous avons centré nos investigations, en raison du caractère limité de nos moyens matériels et du temps que nous nous étions imparti, à l'analyse des structures de production proprement dites, négligeant quelque peu les structures de consommation et d'échange.

Le choix de la région d'enquête : KOKUMBO et sa région (cf. carte 1) repose sur sa situation précoloniale particulière et sur son ouverture contemporaine à l'économie "moderne". Dès avant la pénétration coloniale, le pays BAOULE (cf. carte 2) jouissait de contacts permanents avec les grands courants d'échange de l'Afrique Occidentale (commerces soudanien et côtier) ; cependant, il semble que la société baoulé, tout en intégrant démographiquement et culturellement des éléments étrangers, ait répugné à ouvrir son système de production et d'échange interne à des agents extérieurs. Son système économique précolonial ne pouvant être qualifié, selon une terminologie académique qui trouve là ses propres limites, d'autosubsistance, sans pour autant posséder de caractère marchand, ne pouvant être qualifié ni d'économie primitive, ni d'économie paysanne, il attirait d'autant plus l'attention du chercheur. D'un autre côté, l'importance des activités de planteur de café et de cacao chez les BAOULE, soit dans leur territoire traditionnel, soit dans des plantations extérieures à celui-ci, permet d'appréhender les éventuels changements ou continuités introduits par l'économie dite moderne dans le système économique et les structures de production dits

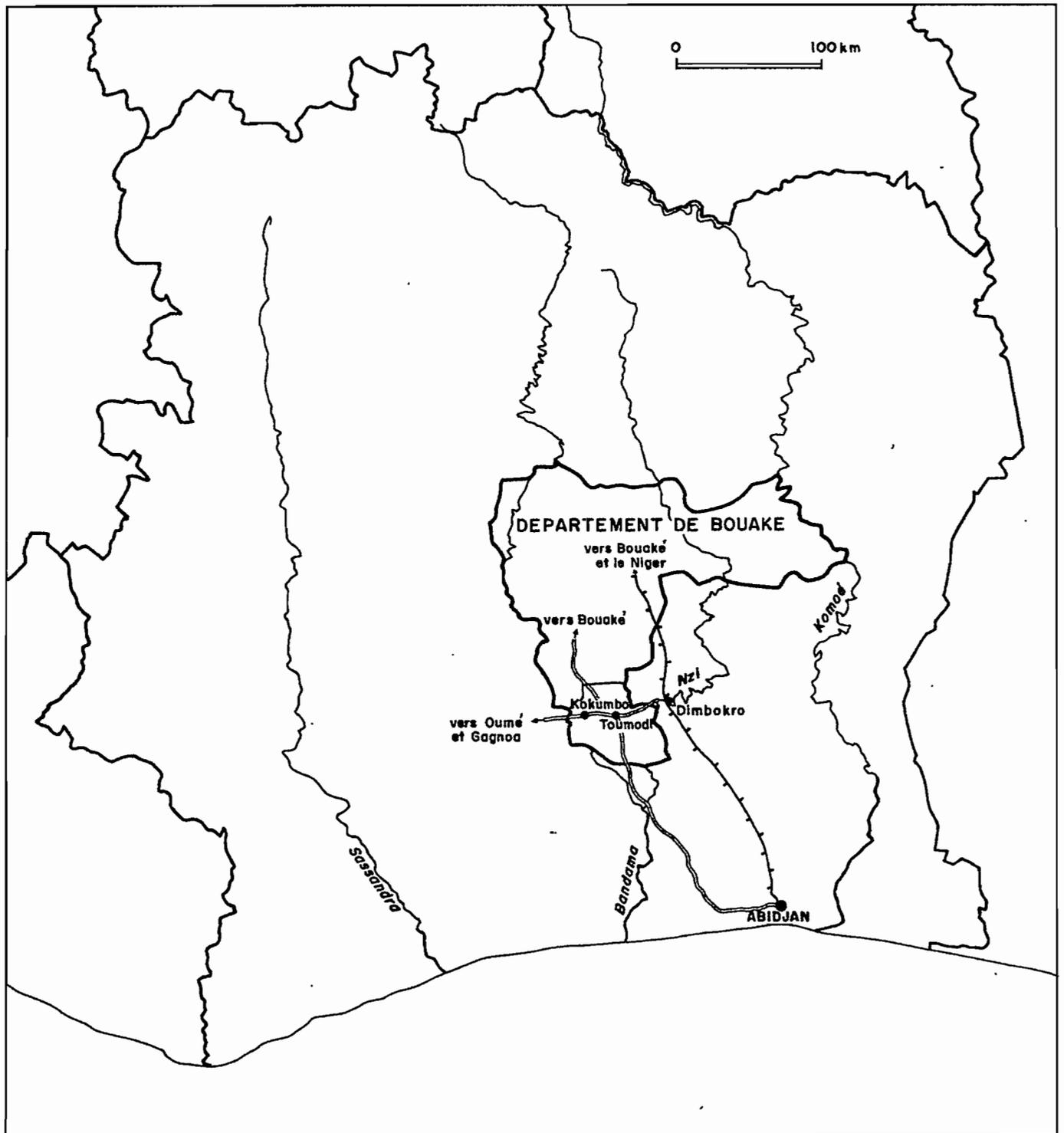
traditionnels. A ces différents égards, la région de KOKUMBO jouit au sein du pays BAOULE d'une situation privilégiée: bien avant la pénétration coloniale, KOKUMBO était le centre d'une exploitation aurifère très active, et le foyer d'un dynamisme économique endogène qui en faisait un cas limite, peut-être, mais qui, précisément dans cette mesure, éclaire l'observateur sur la dynamique du système économique baoulé en général. D'autre part, de nos jours encore, la région de KOKUMBO bénéficie d'une position privilégiée à l'égard de la plus grande partie du pays baoulé: sa situation dans la bordure forestière de la savane en "V", qui constitue l'essentiel du territoire baoulé, lui assure des conditions favorables à la culture du café et du cacao, ce qui, le dynamisme des planteurs baoulé aidant, aboutit à ouvrir la région aux processus de l'économie marchande mondiale.

L'enquête s'est déroulée en 1970; l'ensemble des séjours sur le terrain représente environ six mois. Nous travaillions avec les moyens matériels mis à notre disposition par le Centre de Petit Bassam, c'est-à-dire un véhicule et un enquêteur-interprète, plus le petit matériel scientifique habituel (magnétophone, etc.). Il était exclu que nous effectuions certains travaux exigeant des moyens plus importants: enquête sur budgets familiaux ou sur budgets-temps; levés de terroir (particulièrement longs à effectuer dans une zone forestière où les plantations de café et de cacao occupent une surface considérable); recensements démographiques. Nous avons essayé de suppléer à tout cela par des informations obtenues de sources diverses (services de l'agriculture, services administratifs de la sous-préfecture, informations qualitatives) avec un bonheur inégal.

La zone couverte par notre enquête se limite aux sous-préfectures de TOUMODI et de TIASSALE en ce qui concerne les informations historiques; nous avons également mené une enquête socio-économique par questionnaire sur huit villages de la zone forestière de la sous-préfecture, dans le voisinage de KOKUMBO (le village de KOKUMBO lui-même, AKROUKRO, KIMOUKRO, NIANKE-KONANKRO, KPLESSOU, AHOUEKRO, NGUESSAMBAKRO et BONIKRO) sur la base d'une pré-enquête antérieure effectuée à TOLLAKRO.

La mise en forme des résultats de notre recherche n'est pas terminée. Nous nous proposons de l'exposer selon un plan

SITUATION DE KOKUMBO ET DE LA SOUS-PREFECTURE DE TOUMODI
DANS L'ENSEMBLE IVOIRIEN



historique qui, malgré les défauts d'une telle démarche, a l'avantage d'insister sur l'aspect comparatif de la recherche.

Dans la présente livraison, nous exposons dans un chapitre préliminaire la situation et le milieu naturel de la région, qui éclaire tout autant les formes économiques précoloniales que les activités contemporaines.

Dans un chapitre premier, (le seul que contient ce rapport) nous traitons de l'organisation économique précoloniale : conditions du peuplement du pays baoulé méridional ; processus historique et sociologique du peuplement de KOKUMBO et de sa région et leur contexte économique ; enfin un aperçu général du système économique précolonial. L'étude concerne la période comprise entre l'installation des BAOULE dans leur territoire actuel et la pénétration coloniale (dernières années du XIXème siècle). Les moyens d'investigation portent sur le recueil de traditions orales et le dépouillement des témoignages livrés par les observateurs étrangers de l'époque (écrits publiés et archives). Certaines observations contemporaines portent également la trace du déroulement de l'histoire (par exemple la morphologie des villages).

Dans une publication future, nous nous proposons d'examiner les périodes coloniale et post-coloniale. Nous serons alors en mesure de livrer les données, davantage quantitatives, de l'enquête socio-économique que nous avons menée dans les huit villages précités.

Lors de la rédaction du présent texte, certaines lacunes nous sont apparues dans nos informations, que nous comptons combler lors d'un prochain et court séjour sur le terrain. Ce texte doit donc être considéré comme un exposé provisoire de notre travail, et non comme son résultat définitif, en particulier au niveau de l'interprétation des données.

CHAPITRE PRELIMINAIRE : SITUATION ET MILIEU NATUREL
DE LA REGION DE KOKUMBO

SITUATION DE LA REGION

La région de Kokumbo est située sur la frange sud-ouest du pays baoulé (cf. carte 2). Malgré cette position excentrique, le village de Kokumbo a tenu une place historique importante au sein du groupe baoulé, grâce à l'exploitation de l'or de Kokum Boka (colline Kokum). De par sa position géographique également, cette région était traditionnellement ouverte à l'extérieur : elle constituait un milieu de passage pour le trafic de marchandises entre le nord et Tiassalé, point important d'échanges précoloniaux, mais aussi entre la Côte et le pays Gouro méridional. Cela explique que les Baoulé nommaient NGODA (carrefour) cette zone dont Toumodi constitue le centre (cf carte 1).

Poste administratif important au tout début de la colonisation (Toumodi fut le premier chef lieu du Cercle du Baoulé), ce centre et sa région perdirent rapidement leur importance stratégique avec la construction de la voie ferrée Abidjan-Niger, au profit de la station de Dimbokro. Cependant, avec l'introduction des cultures industrielles (café et cacao) à partir des années 1930, l'actuelle sous-préfecture de Toumodi, bien desservie par l'excellente route bitumée Bouaké-Abidjan (cf carte 1.) bénéficie d'une situation économique assez enviable (cf carte 3). Kokumbo, éloigné d'Abidjan d'environ 250 kilomètres, dont 225 de route bitumée, est ainsi largement ouvert, par son économie et par la facilité des communications, au "monde moderne".

LE RELIEF ET LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

(cf carte 4 a)

Le village de Kokumbo est situé au pied de la colline KOKUM (bo = sous, au pied) (2), haute surface tabulaire culminant à 510 mètres, qui fait partie de cette chaîne birrimienne de schistes et de " roches vertes" qui s'étire de Hiré, en pays Dida, à Fettekro, à la limite du pays Diarala, et qui fait contraste avec la vaste plateforme granitique du pays baoulé entre le

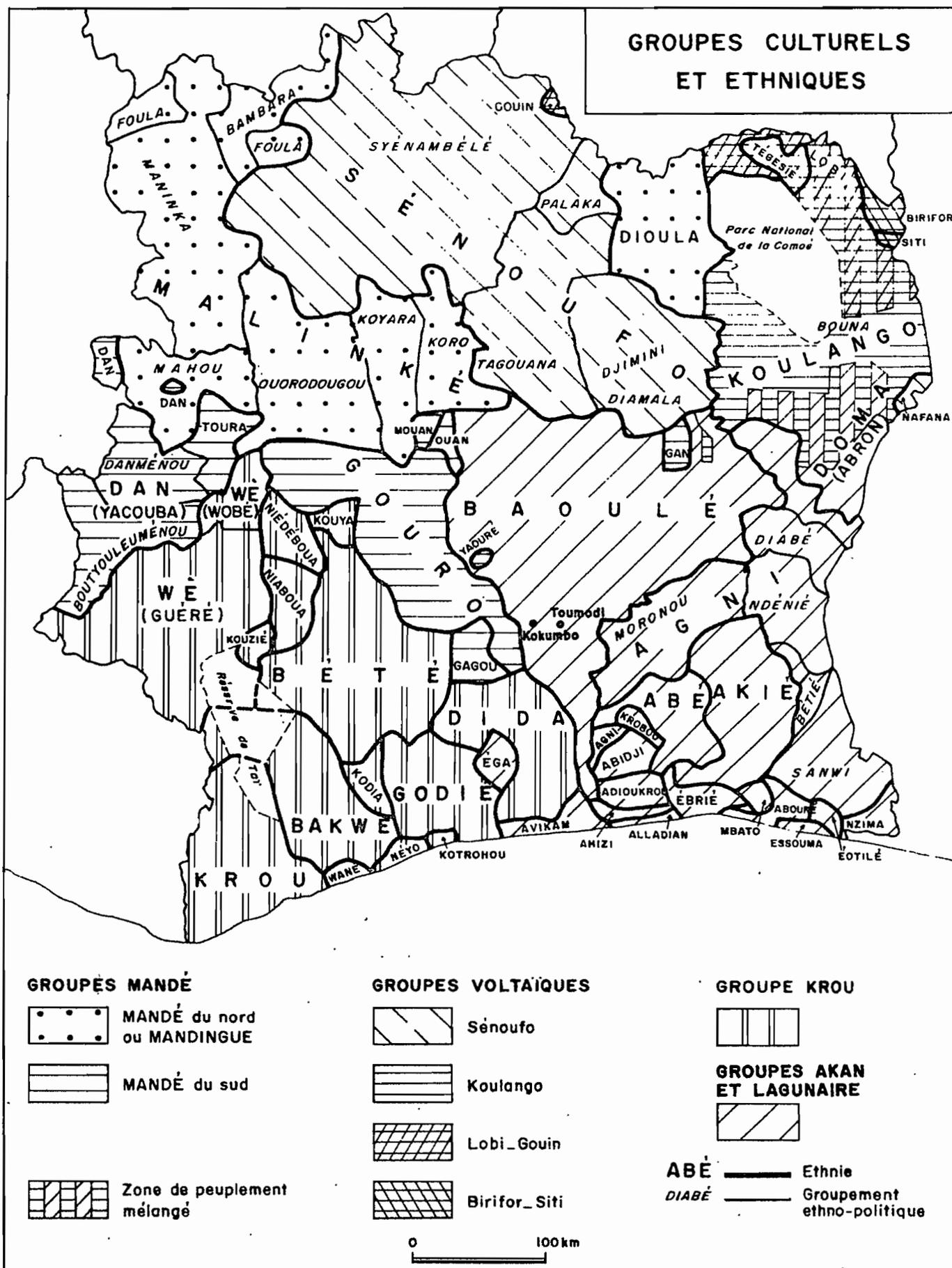
Nzi et le Bandama. L'histoire permet d'attribuer à ce relief une certaine importance : d'abord, certaines de ces collines birrimiennes s'avérèrent aurifères, et, en particulier pour la région qui nous intéresse, les "monts" Kokumbo et Alébouma ; ensuite, en ce qui concerne le trafic des biens d'échange entre le nord et la Côte, la chaîne birrimienne et la disposition des vallées qui la traversent imposèrent une certaine conformation aux grandes voies de trafic précoloniales, privilégiant par là certains sites dont Toumodi (cf carte 5).

KOKUMBO (Bola = toute hauteur un peu imposante) se trouve sur la ligne de crêtes formant la ligne de partage des eaux entre le Bandama et le Nzi. Le village de Kokumbo bénéficie d'un ruisseau nommé Balo, prenant sa source sur les hauteurs de Kokum Bola. L'approvisionnement du village par cette eau de source explique la rareté de certaines maladies (en particulier le ver de Guinée) dont les effets sur la capacité de travail peuvent être importants.

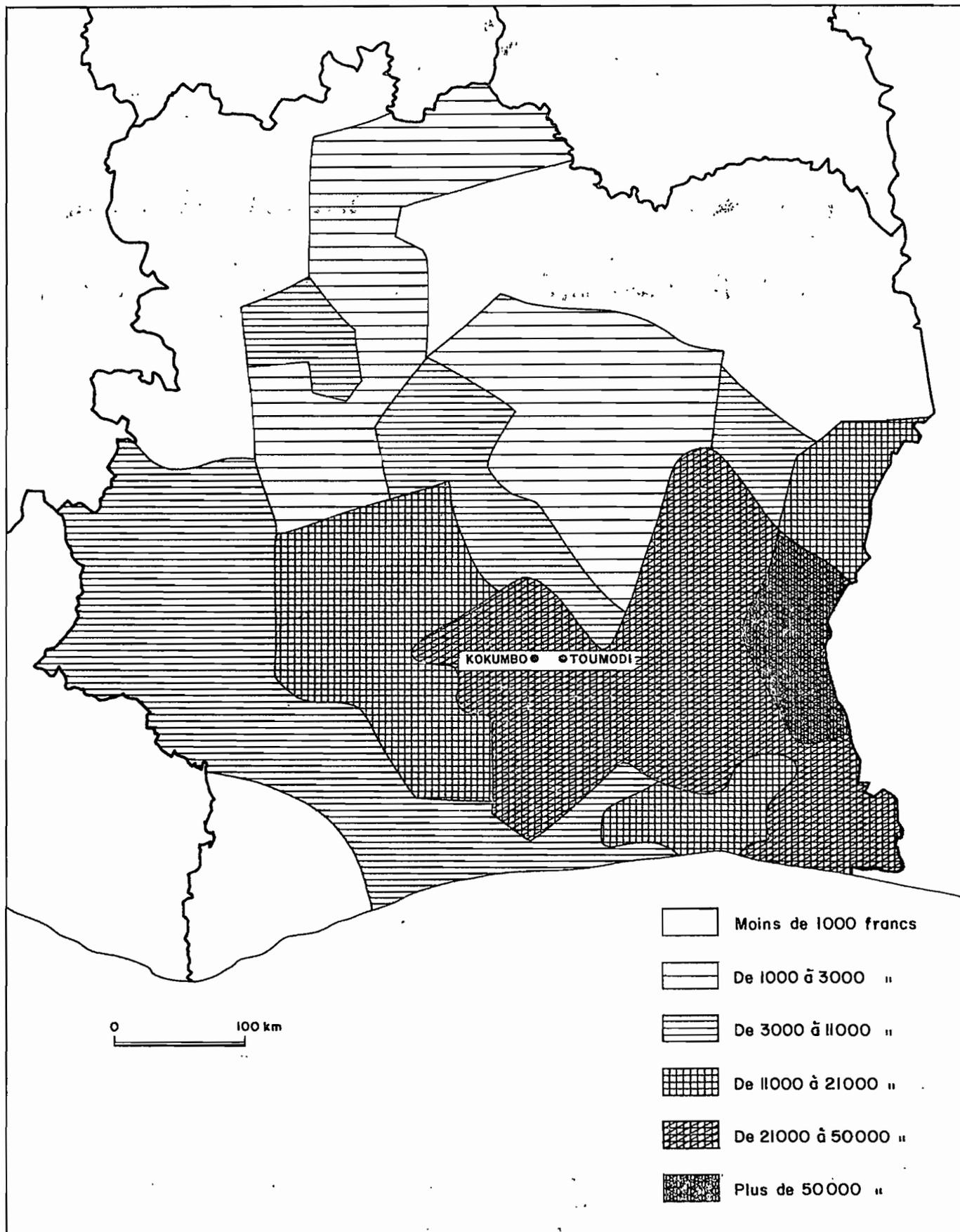
LE CLIMAT (cf. carte 6).

Le pays baoulé présente une certaine originalité climatique, au point que l'on parle de "climat baouléen". Il s'agit d'un "climat équatorial de transition/^{de nuance} sèche". La position de Kokumbo dans la frange forestière et au pied des premières collines birrimiennes lui confère un climat humide, commun à la zone de forêt dense semi-décidue. Ce climat, qui diffère donc de celui du reste du "V" baoulé, est caractérisé par la succession de quatre saisons : une grande saison sèche de novembre à février, pendant une partie de laquelle souffle "l'harmattan", alizé continental boréal sec et chaud dans la journée, froid la nuit ; une grande saison des pluies de mars à juillet ; une petite saison sèche en août ; une petite saison des pluies en septembre-octobre.

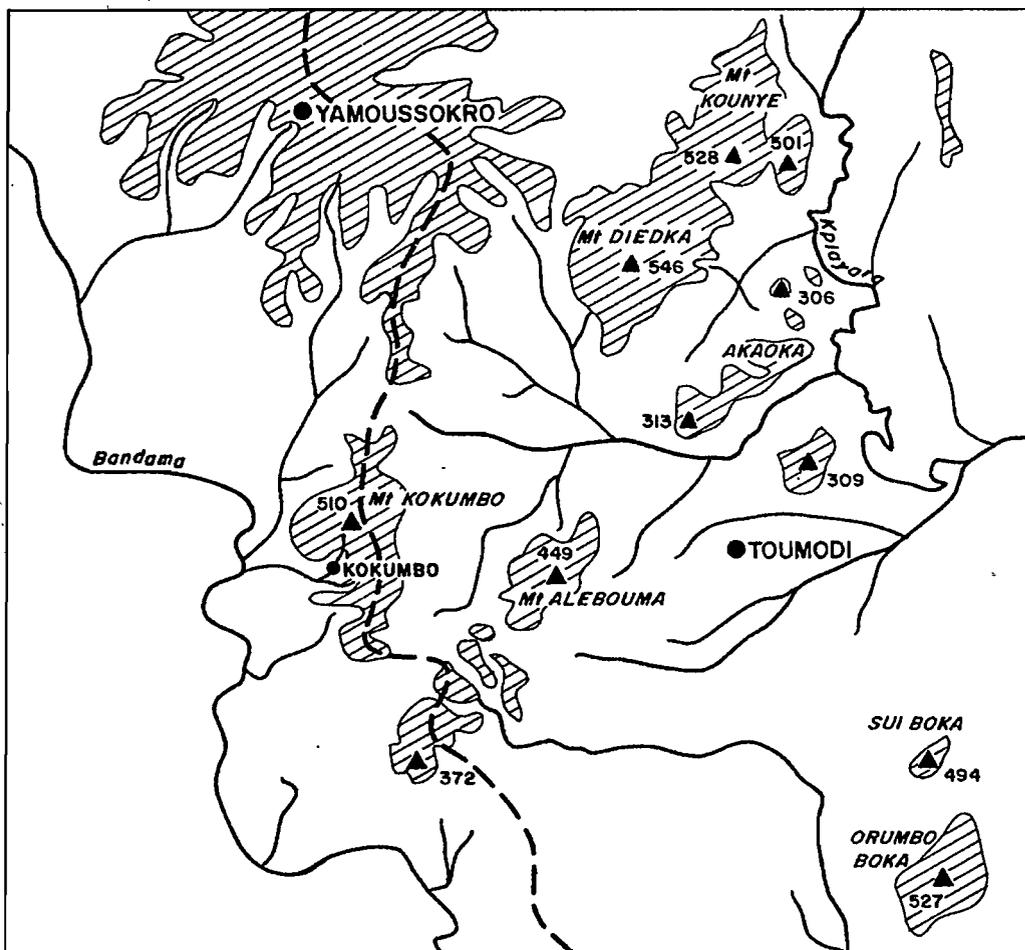
Les Baoulé ont une connaissance très précise du climat, qui règle leurs activités agricoles (MIEGE, 1951).



CULTURES INDUSTRIELLES : REVENU PER CAPITA (1967-1968)



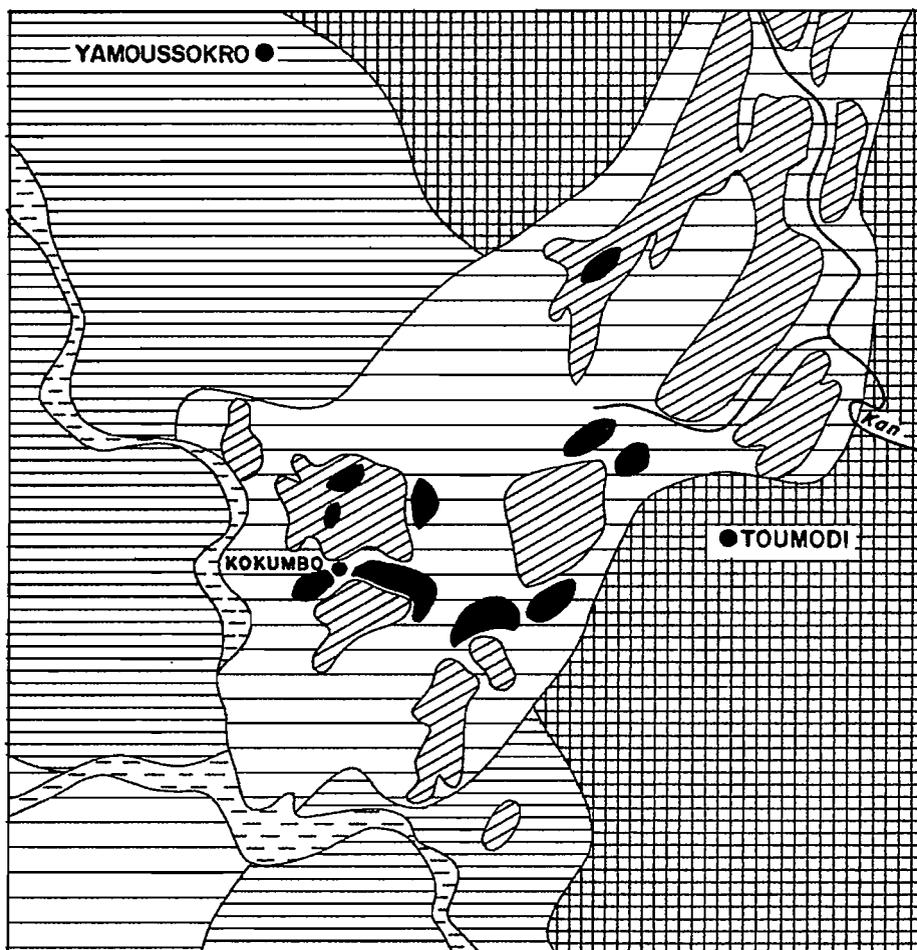
a_ CARTE DES RELIEFS ET DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DANS LA REGION DE KOKUMBO



-  Altitude supérieure à 200m
-  Ligne de partage des eaux entre Bandama et Nzi

0 25 km

b_ REPARTITION DES SOLS DANS LA REGION DE KOKUMBO

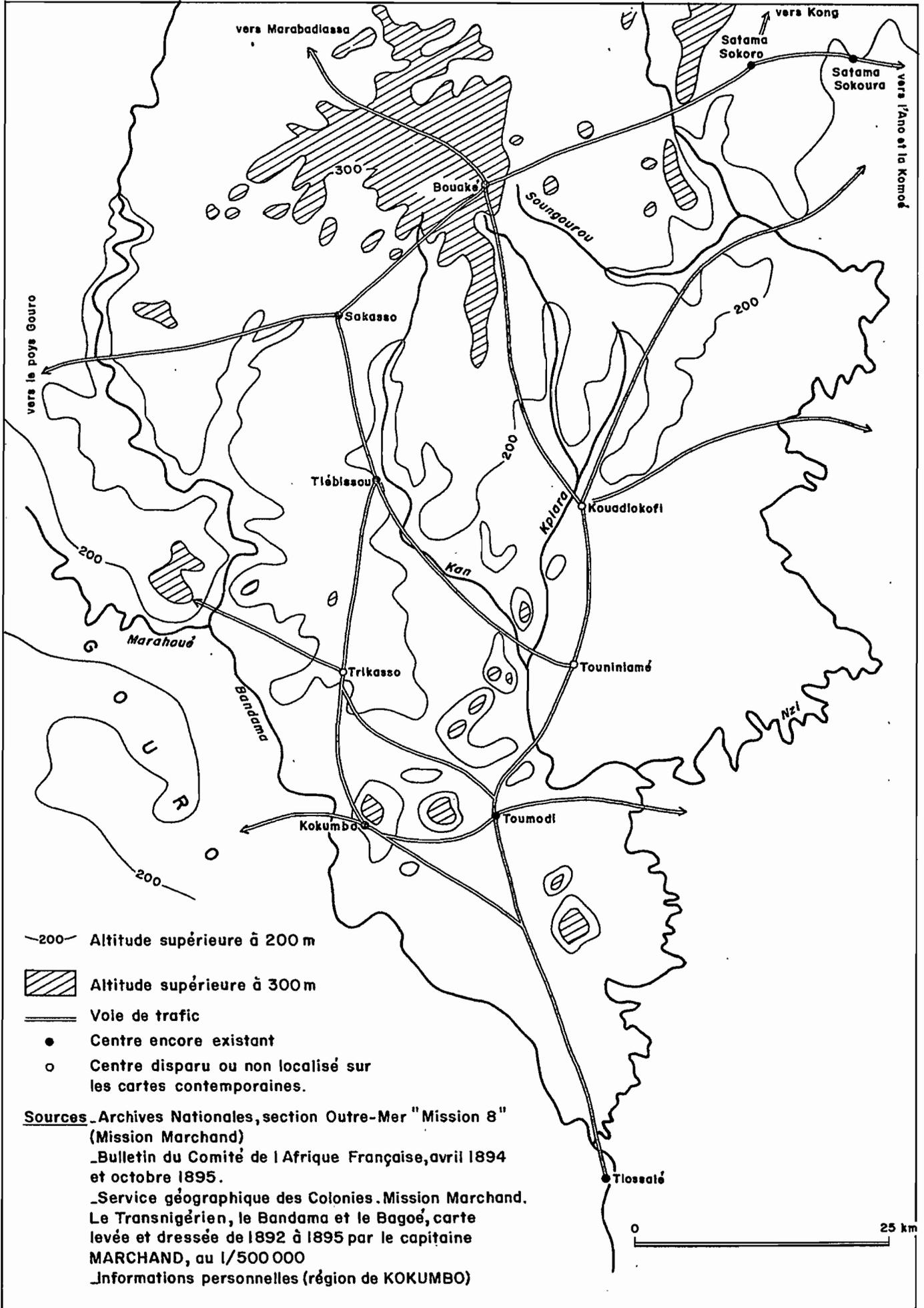


-  Sols faiblement ferrallitiques sur schistes (Birrimien inférieur)
-  Sols faiblement ferrallitiques sur granites
-  Association à dominance de sols ferrugineux tropicaux sur granites
-  Association de sols sur roches basiques des zones de collines
-  Sols hydromorphes
-  Zones particulièrement affectées par les phénomènes de cuirassement

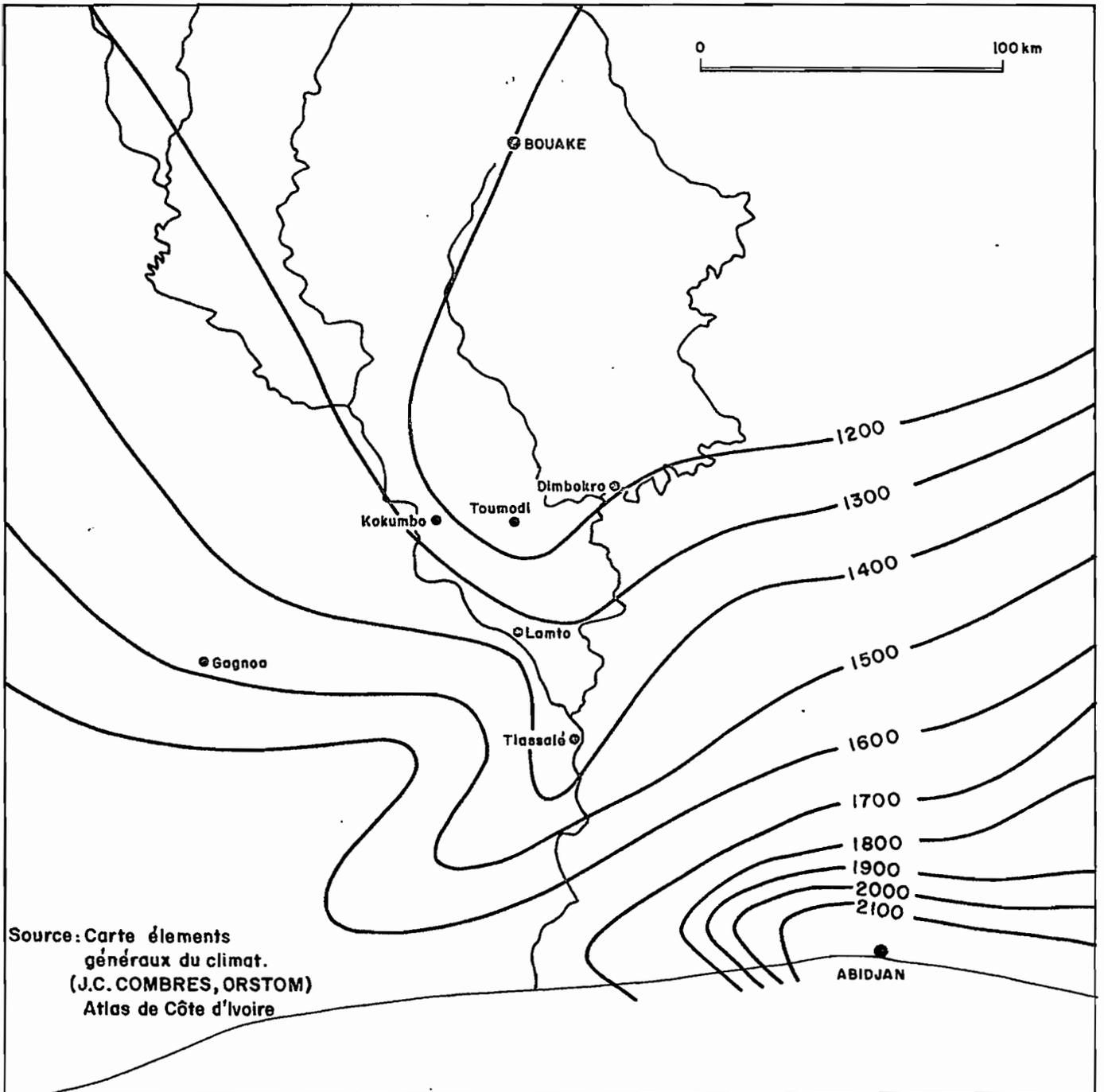
Source: G.RIOU, Etude régionale de Bouaké, tome 2.

0 25 km

LES GRANDES VOIES DU TRAFIC PRECOLONIAL INTERNES AU PAYS BAOULE

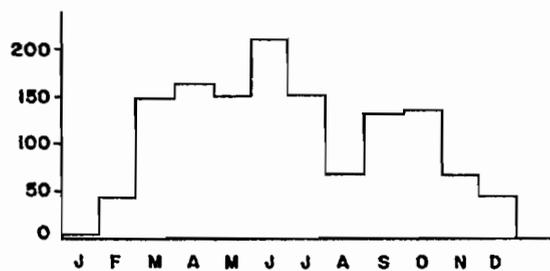


CARTE DES ISOHYETES DU PAYS BAoule



Source: Carte éléments généraux du climat. (J.C. COMBRES, ORSTOM) Atlas de Côte d'Ivoire

MOYENNES PLUVIOMETRIQUES DE LA STATION DE LAMTO



Source: A.S.E.C.N.A. Moyennes pluviométriques arrêtées en 1967 Station de Lamto

LA VEGETATION (cf cartes 7 et 8)

Le pays baoulé se caractérise par une avancée de la savane dans le massif forestier éburnéen (d'où le nom du "V" baoulé). Les spécialistes ne sont pas unanimes à décider laquelle des deux séries de facteurs, anthropiques d'un côté, pédologiques et géologiques de l'autre, explique de façon la plus satisfaisante cette avancée de la savane.

Cependant, le climat du "V" baoulé n'est pas un véritable climat de savane, et, d'autre part, des traditions orales attestent le dynamisme de la forêt au détriment de la savane (3).

Quoi qu'il en soit, Kokumbo est situé dans la frange ouest de forêt semie-décidue. (cf carte 7). Peu après Kokumbo, et jusqu'à Toumodi, se place une zone de transition forêt-savane, matérialisée par une mosaïque de petits massifs forestiers et de savanes (cf carte 8). Il faut cependant nuancer ces affirmations par deux remarques. La première est qu'il semble que la zone comprise entre Kokumbo et Toumodi ait connu avant la colonisation un aspect forestier plus important (cf. la description par le Capitaine MARCHAND de son itinéraire entre Toumodi et Zanguié, en pays Gouro ; MARCHAND, Archives Nationales Outre-Mer, 1894). Ce changement s'explique par l'exploitation des forêts de la région, d'abord lors de la construction de la voie ferrée passant par Dimbokro, ensuite pour la fourniture en bois de chauffe à l'entreprise européenne d'extraction de l'or installée à Kokumbo peu après 1905. La deuxième remarque porte sur la dégradation générale des forêts de la région par la culture du café et du cacao dès les années 1920, mais surtout à partir de l'après-guerre (cf BENEIERE et PEZET, 1965). En 1955 la dernière forêt classée de la région fut déclassée ; elle fait maintenant l'objet d'une exploitation systématique.

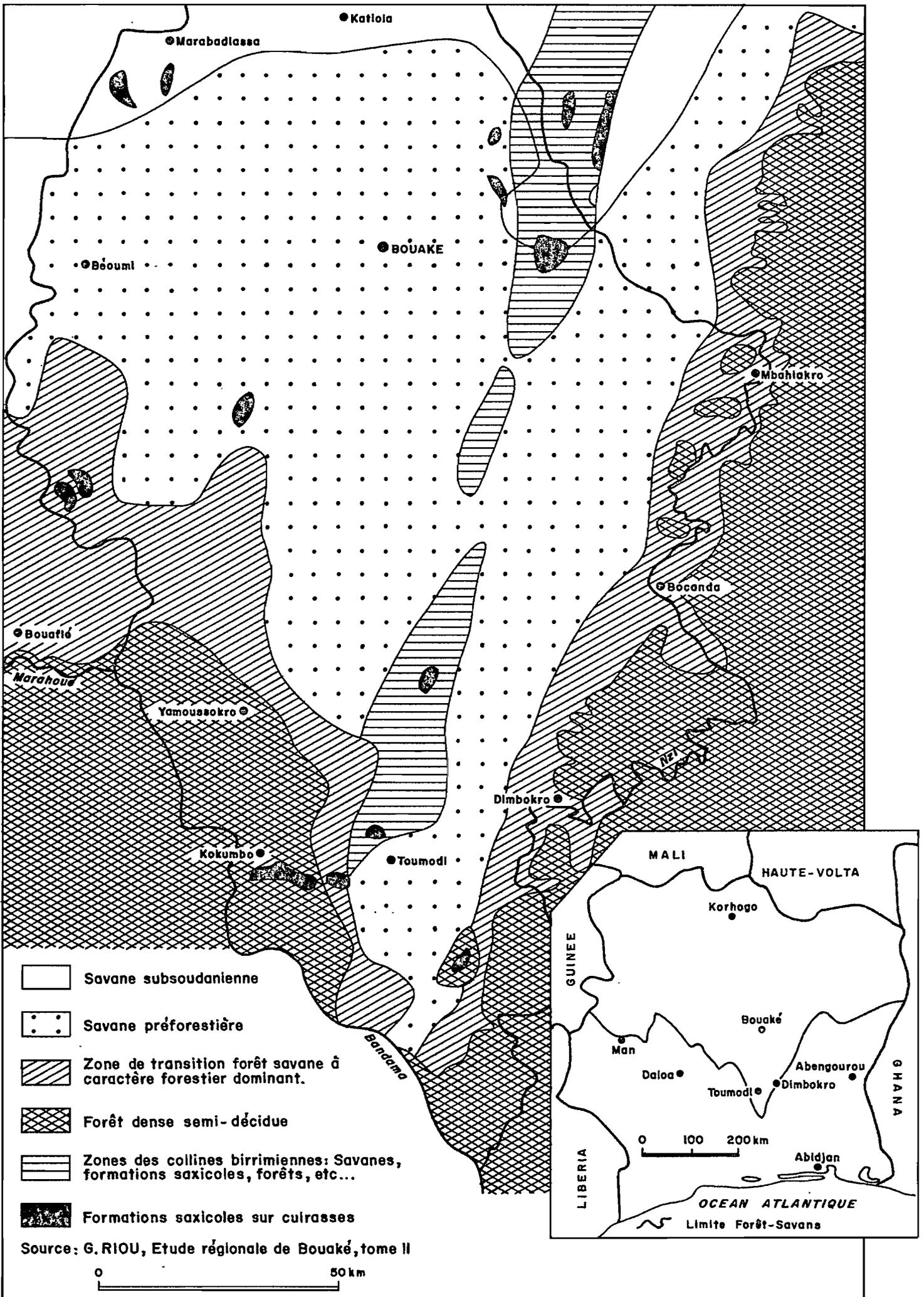
LES SOLS (cf carte 4-b).

La région de Kokumbo est située à l'extrémité sud-ouest de la chaîne de collines birrimiennes de schistes et de roches

vertes qui s'étire jusqu'à FETTEKRO au nord-est, traversant la vaste plateforme granitique du pays baoulé entre le Nzi et le Bandama. Les sols sur schistes en forêt sont de texture fine, très gravillonnaires, possédant des horizons de surface doués d'excellents potentiels de fertilité. En bref, ces sols sont favorables aux cultures d'exportation (café et cacao). La possibilité de cultiver le cacao (plus exigeant eu égard à la qualité du sol) à côté et, de plus en plus, à la place du café n'est pas sans importance : les fluctuations annuelles de sa production sont plus faibles que celles du café ; bien que son prix d'achat au kilo soit plus faible que celui du café (de l'ordre de 80 francs contre 95), il intéresse davantage les agriculteurs car il demande moins de soins que le café ; enfin, au niveau des cours mondiaux, le marché du cacao est moins saturé que celui du café.

Notons la présence aux alentours de Kokumbo, de zones particulièrement affectées par les phénomènes de cuirassement et impropres à toute culture (les "bowé"). Leur extension relativement limitée ne remet cependant pas en cause le potentiel élevé de fertilité de la région.

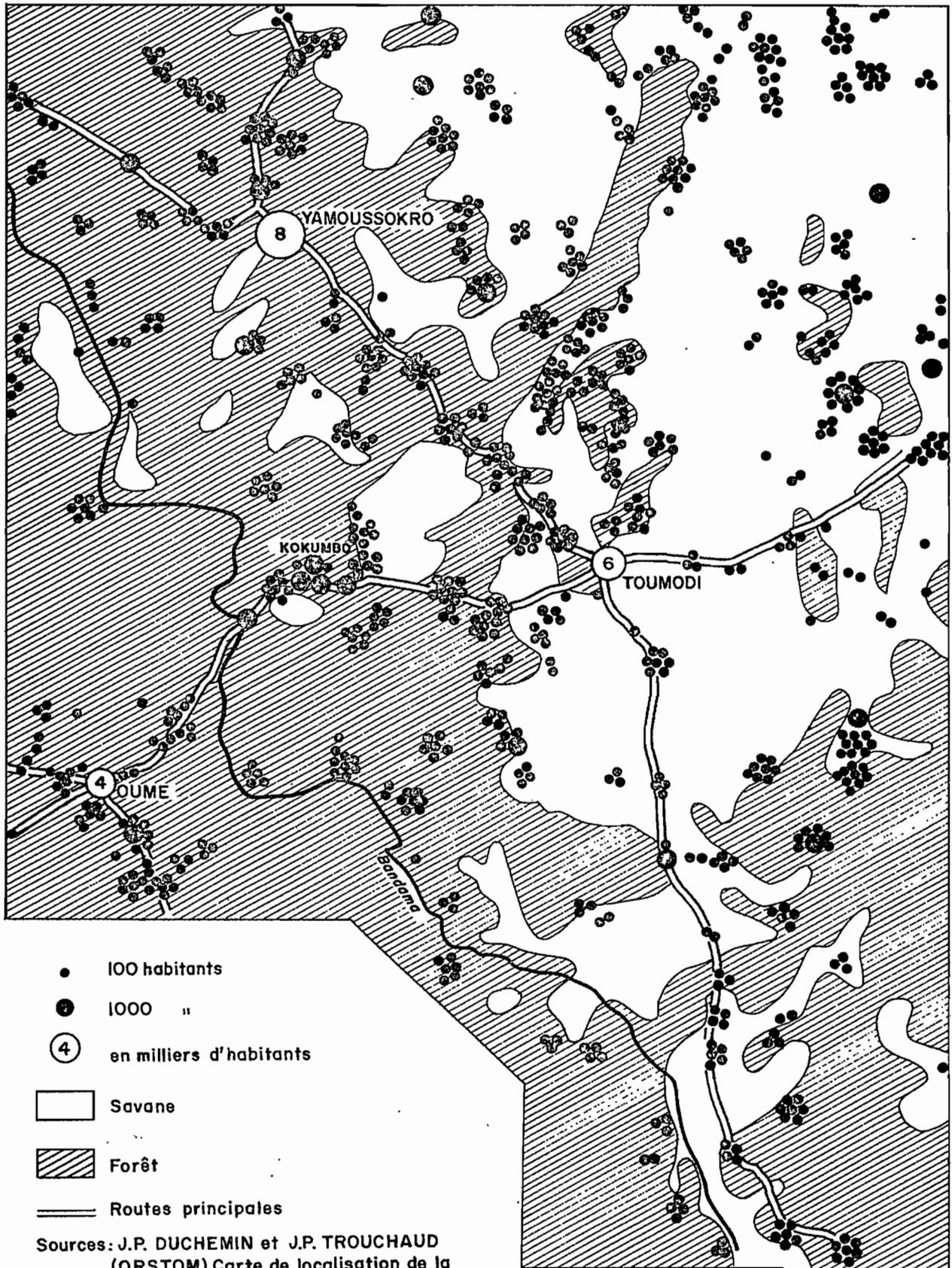
CARTE DE LA VEGETATION DU PAYS BAOULE



Source: G. RIOU, Etude régionale de Bouaké, tome II

0 50 km

REPARTITION DE LA POPULATION ET MILIEU NATUREL



- 100 habitants
- 1000 "
- ④ en milliers d'habitants
- Savane
- ▨ Forêt
- Routes principales

Sources: J.P. DUCHEMIN et J.P. TROUCHAUD (ORSTOM) Carte de localisation de la population. Carte IGN au 1/500000, 1969.



Chapitre premier

LE CADRE SOCIO-HISTORIQUE DE LA PRODUCTION

A L'EPOQUE PRECOLONIALE

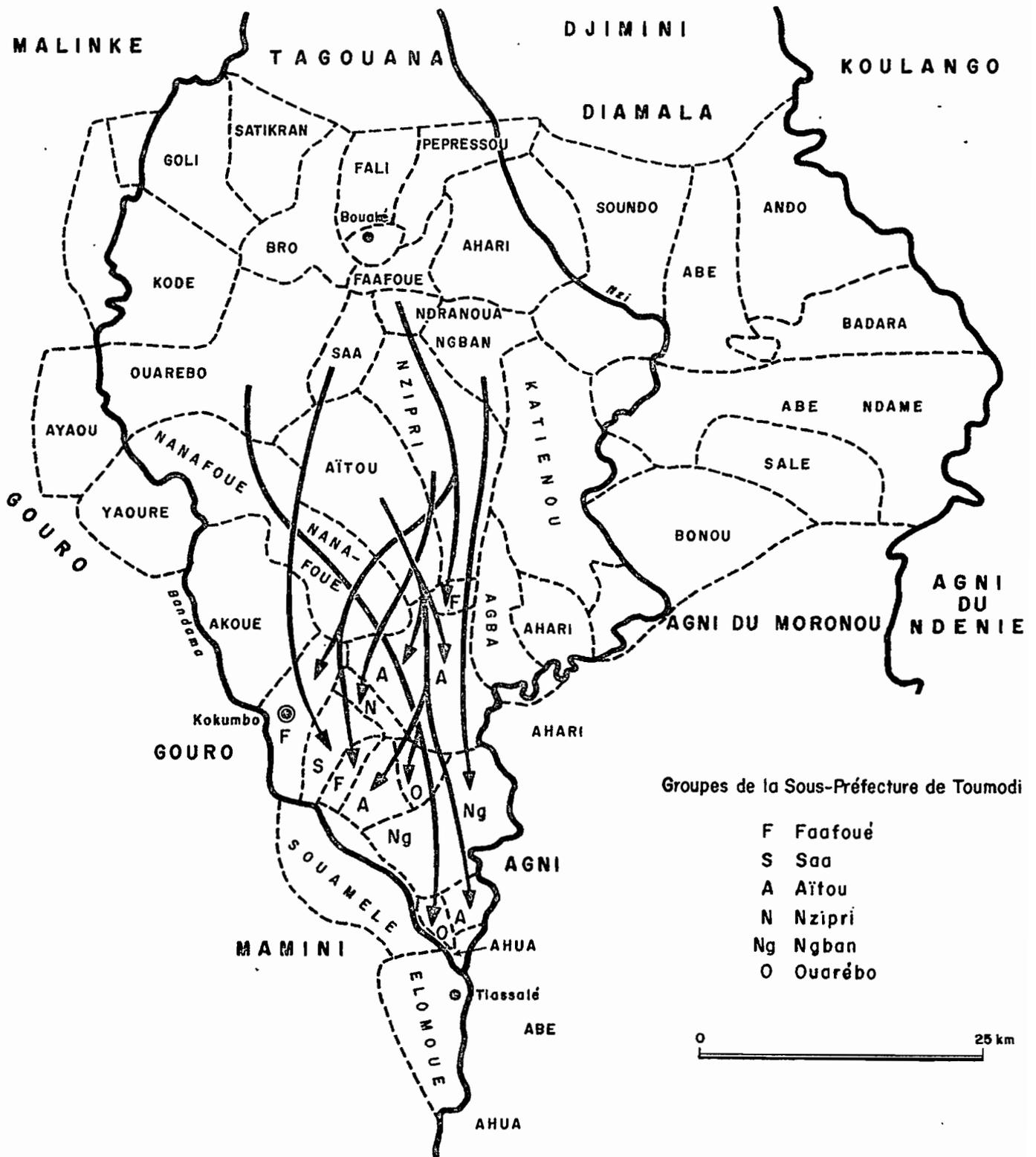
LE PEUPEMENT DU PAYS BAOULE MERIDIONAL (cf. carte 9).

Le peuplement de KOKUMBO ne se comprend que dans le cadre général du peuplement du Baoulé-sud. Celui-ci s'est effectué en plusieurs phases (1).

A la fin de la première moitié du XVIIIème siècle, les premiers éléments BAOULE-ASABOU, dont les dirigeants fuyaient l'Ashanti à la suite d'une querelle de succession au sein de la famille royale, traversèrent la région de Tiassalé. Certains y demeurèrent (ELOMOUE, AHUA) ou se fondirent avec les groupes GOURO et DIDA déjà en place (SOUA-MELE, MAMINI). Le gros des ASABOU continua vers le nord jusqu'à la région de SAKASSO et de BOUAKE. Les Baoulé occupèrent progressivement le nord de leur territoire actuel, et ce n'est qu'au début du XIXème siècle que débuta l'expansion vers le sud, qui aboutit à l'occupation par les Baoulé de la totalité de leur territoire compris entre le Nzi et le Bandama.

Les causes de cette expansion furent multiples. D'abord, elle obéissait à la dynamique interne d'une société de type segmentaire (après l'effondrement rapide de la structure étatique héritée de l'Ashanti) ; ensuite, cette segmentation était favorisée par le "laxisme" de la société baoulé, qui privilégiait une stratégie sociale fondée sur la recherche d'une multidépendance acquise pour neutraliser les effets de la dépendance prescrite (cf ETIENNE, 1965, 1971-a, 1971-b) ; enfin l'aménagement des échanges avec la côte entre le nord du pays et TIASSALE, d'une part, et, d'autre part, l'exploitation de l'or des collines et marigots suscitèrent l'occupation de tout le Baoulé-sud. A partir des années 1810-1820, les premiers éléments NGBAN, SAA et AITOU s'installèrent aux dépens des GOURO, repoussés vers le Bandama. Avec l'implantation des FAAFOUE vers 1835 et l'exploitation de l'or de

LES PRINCIPAUX GROUPES DU BAOULE ET ORIGINE DU PEUPEMENT DE LA REGION DE KOKUMBO



Source : Etude régionale de Bouaké, Tome I: Le peuplement

KOKUM BOKA (vers 1840-1850), commença une phase de peuplement rapide et d'extension des terres effectivement contrôlées. Les GOURO furent définitivement repoussés de l'autre côté du Bandama (2). A partir des années 1870, l'arrivée et l'installation des groupes OUAREBO et NZIPRI donnèrent à la région la configuration que connaîtront les premiers colonisateurs (arrivés à TIASSALE en 1890 et à TOUMODI en 1893), configuration qui rappelle celle d'une mosaïque de groupes entremêlés, aux territoires respectifs restreints par rapport à ceux des groupes du Baoulé-nord.

Le village de KOKUMBO appartient au groupe FAAFOUE, qui serait, parmi les huit "clans" fondateurs des BAULE-ASABOU, un des quatre "clans" nobles (3). Cette hiérarchie, à supposer qu'elle ait été réelle au moment de l'exode, ne correspond plus pratiquement à rien, avec la destruction politique de la société baoulé dès la fin du XVIIIème siècle. Seul un "clan" nommé "AGOUA" (agwa), qui descendrait directement de la famille royale ashanti et d'AOULA POKOU qui dirigea l'exode des ASABOU, est reconnu, mais de façon toute honorifique, comme le groupe noble par excellence. Selon DELAFOSSE (1900, 1904), ces AGOUA se trouvent dans le "clan" plus vaste OUAREBO et peut-être aussi dans un "sous-clan" du "clan" FAAFOUE (4).

Le premier village faafoué installé dans la région fut vraisemblablement KPLESSOU. Il fut créé par un homme originaire du groupe NDRANQUA (issu des FAAFOUE du nord) venu de l'actuelle région de Bouaké, et allié à la famille dirigeante du village de DUOKRO, célèbre par sa valeur guerrière et lui-même allié aux GOURO. Le fondateur de KPLESSOU est présenté comme un chercheur d'or, prospectant de colline en colline (les Baoulé tenaient probablement de leur ascendance ashanti une bonne connaissance en matière de prospection de l'or). Cet homme, ASE OKROUGNI (ase okruñi),

accueillit un autre ndranoua : KOUAKOU SE (kwaku se). Le lien qui unissait les deux hommes est précisé de façon contradictoire par les informateurs (5) : soit aowa, c'est à dire individu gagé auprès d'un autre individu contre une remise de dette (6) ; soit héritier évincé d'une chefferie faafoué, qui aurait fui son village d'origine ; soit enfin homme pauvre venu extraire de l'or pour faire de belles funérailles à sa mère (7).

Quoi qu'il en soit, KOUAKOU SE découvrit de l'or sur la colline KOKUM, où il s'établit en s'assurant la protection militaire et religieuse du village de DUOKRO, à la fois apparenté aux FAAFOUE, aux AKOUE et aux GÓURO et célèbre par ses capacités guerrières. (cf. annexe = Traditions d'origine des villages faafoué de la région de KOKUMBO).

*
* *

L'exploitation des gisements aurifères de KOKUM BOKA eut pour particularités : (cf. Annexe 3)

1° de rester largement ouverte aux différents sous-groupes de l'ensemble baoulé,

2° de se pratiquer individuellement sans remise aux dirigeants locaux d'une part importante de l'or extrait. Il en allait autrement dans les autres régions aurifères exploitées (YAOURE, ANO, régions de BOCANDA et DIMBOKRO, ou chez les ABRON et AGNI), où les orpailleurs, autochtones et étrangers, devaient remettre aux dirigeants locaux toutes les pépites extraites et, au total, souvent le tiers ou la moitié de l'or récolté (8). A KOKUMBO, une seule redevance était exigée lors de la visite des chefs de DUOKRO ou de leurs représentants, et encore sous forme de blocs de quartz aurifère non encore concassés et traités. Pour le reste, les transferts de poudre d'or et de blocs de quartz aurifères étaient fréquents, mais semblaient relever davantage du don que du tribut ou de la redevance (9). La terre de la colline KOKUM n'était pas appropriée par famille : l'exploitation se faisait individuellement ; lorsqu'un filon particulièrement riche était découvert par un orpailleur, il s'ensuivait une course de vitesse entre les autres pour creuser à côté. Cela explique que, généralement, chacun taisait sa réussite du moment. Il n'était pas nécessaire

que chaque orpailleur sacrifie au génie de la colline pour creuser un puits : un sacrifice collectif par le chef du village et les sacrificateurs de DUOKRO suffisait périodiquement (mais un accident suffisamment grave dans un puits entraînait son abandon immédiat).

Le travail sur un puits ou une série de puits impliquait une division technique et sociale du travail qui mettait en jeu tout le groupe de dépendants de l'exploitant dont le statut conditionnait précisément l'importance et le contenu de ce groupe (descendants, captifs et autres dépendants).

L'exploitation systématique de l'or à KOKUMBO contribua semble-t-il à donner à la région l'aspect d'un espace économique véritablement structuré, dont les principaux éléments étaient les suivants. Tout d'abord, une certaine saturation due à l'exploitation intensive et ouverte à une grande quantité d'individus du gisement de KOKUMBO, son appropriation de droit par les FAAFOUE aboutirent à la recherche d'autres gisements de type filonien (10) (en particulier à KAHANKRO par les SAA, à ZAHAKRO par les NZIPRI, à LOMO-NORD par les AITOU). Ensuite une certaine spécialisation économique s'éboucha : d'une part entre KOKUMBO, centre producteur d'or mais situé en zone forestière et donc peu favorisé pour la production des cultures vivrières (11), et les "campements" issus de KOKUMBO, producteurs de telles cultures et qui devinrent progressivement des villages (exemples de KIMOUKRO, en forêt mais situé près de savanes incluses ; de NIANKE-KONANKRO ; d'ABOIKAKRO, qui fut fondé par un orpailleur de KOKUMBO en quête de terre à vivrier) ; d'autre part, spécialisation entre ceux qui produisaient l'or et ceux qui le travaillaient : essentiellement les NZIPRI et les AITOU, à qui les exploitants de KOKUMBO faisaient fréquemment appel. La renommée des orfèvres de la région atteignait d'ailleurs d'autres centres baoulé d'extraction de l'or (12). La production d'or favorisa la production et la vente des pagnes baoulé, comme biens d'échange.

et les NANAFUOUE
 Les OUAREBO de SAKASSO/en étaient les fabricants les plus réputés, mais il semble que les AITOU et les AKOUE de la région se livrèrent eux aussi à la production particulière de ces pagnes, à la fois biens de prestige et d'échange vers TIASSALE ou les GOURO. Les échanges, d'ailleurs, privilégiés par la position de la région de TOUMODI entre le nord et TIASSALE, s'organisèrent de façon définitive avec l'implantation de divers groupes OUAREBO à TOUMODI même et à SINGROBO, au confluent de pistes commerciales (13) fréquentées.

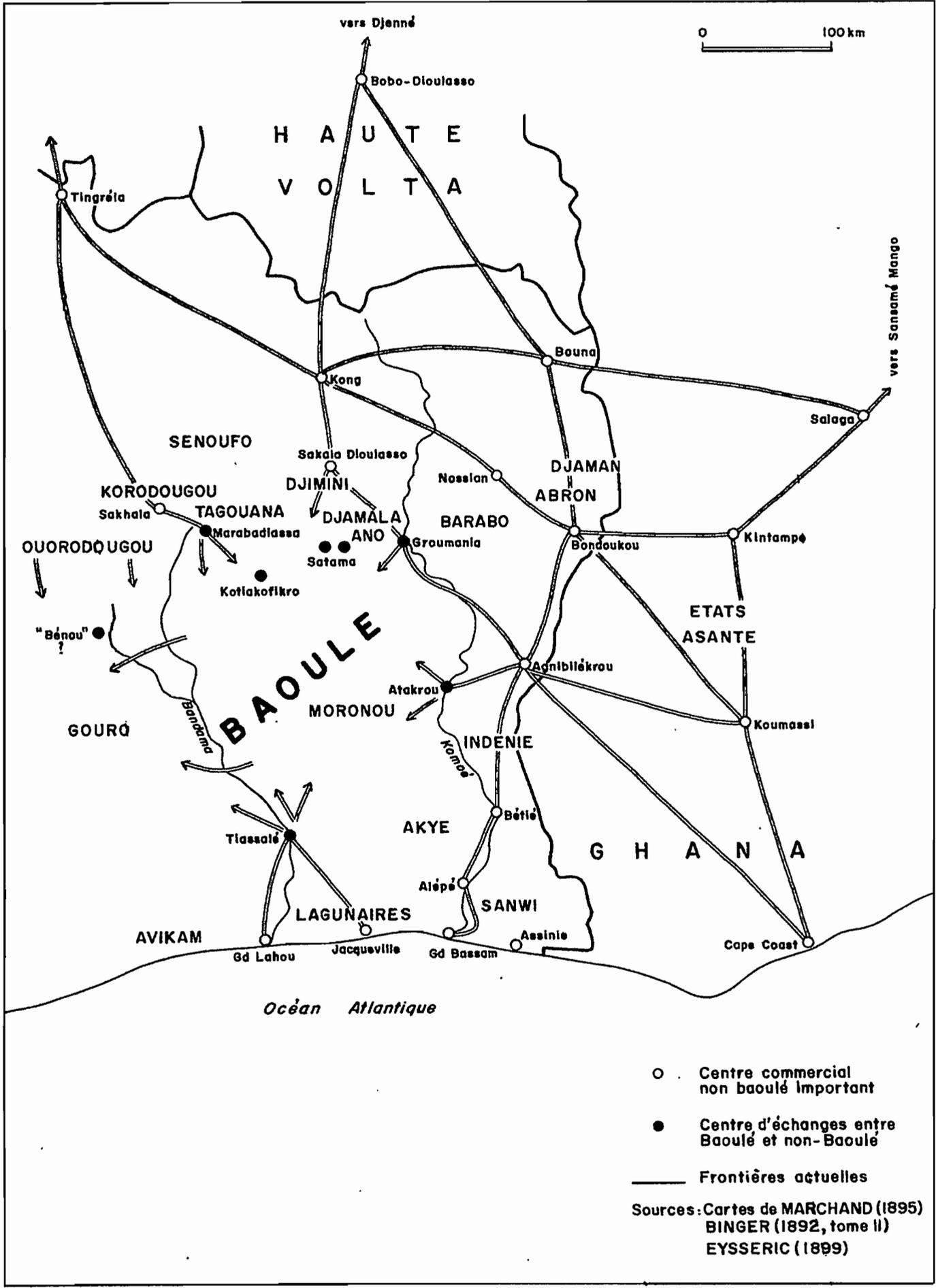
Cette accumulation d'événements économiques qui aboutirent à donner à la région de TOUMODI l'aspect d'un espace économique fortement structuré, suggère une relation entre ce fait et le développement de KOKUMBO. Cette sorte de croissance économique induite se heurta cependant à plusieurs limites fonctionnelles de l'organisation économique du Baoulé précolonial. La première limite est l'aspect restreint de la division du travail : orpaillage, tissage, travail de l'or, expéditions commerciales ne constituaient jamais des activités exclusives du travail agricole, et tendaient à être saisonniers. Il serait plus exact de dire que la division du travail s'instaurait plutôt au sein du groupe des dépendants d'un chef de famille étendue (aulobo) : parallèlement à la division des tâches selon le sexe et l'âge, existait une division selon le statut ; c'étaient en particulier les captifs qui extraient l'or ou se livraient aux travaux agricoles les plus pénibles ; un captif ou un dépendant de confiance pouvait être chargé d'une expédition commerciale vers TIASSALE ; un autre pouvait se voir confier la tâche quasiment exclusive de récolter et de vendre le vin de palme ; un fusil pouvait être remis à un individu pour chasser et fumer la viande dans un campement de chasse, quelquefois assez éloigné du village ; enfin, un chef de famille de KOKUMBO pouvait envoyer dans un campement de culture

quelques dépendants chargés de cultiver le vivrier. Loin que la division du travail ait poussé à une différenciation sociale nouvelle, elle s'est plutôt exercée dans le cadre d'une différenciation déjà en place et interne aux unités sociales économiquement pertinentes : les familles élargies et leurs dépendants (captifs ou gagés).

La seconde limite à une structuration économiquement fonctionnelle des échanges résidait dans l'inexistence de circuits d'échanges reconnus par tous et protégés. Les échanges restaient privés et inséparables de relations d'alliance préalables et personnelles (14), surtout lorsqu'il s'agissait d'expéditions à longue distance à l'intérieur du pays baoulé entre le nord et TIASSALE, principal centre de traite avec la côte (15) (cf. carte 10 : les échanges du pays baoulé d'après BINGER et d'après MARCHAND). Cela se traduisait par un réseau de pistes extrêmement diffus, où la sécurité du voyageur n'était pas assurée (cf. note 14), par une multiplicité anarchique de "taxes" au passage de chaque village et de chaque marigot important, enfin par l'inexistence de marchés locaux intérieurs au pays baoulé (le terme *gwabo*, utilisé pour désigner le marché, désigne tout lieu public). Les échanges à grande distance s'établissaient plutôt sur la base d'"expéditions" (16) individuelles ou à plusieurs, déterminées géographiquement par les réseaux d'alliance et de parenté. Les Baoulé semblent avoir interdit très tôt aux MANDE du nord (et en particulier aux DYOULA de KONG), véritables commerçants professionnels, la traversée de leur territoire : les échanges extérieurs étaient soumis, pour reprendre les termes de J.L. BOUTILLIER (1969), à un "système de relais" dans lequel "la marchandise, pour passer de tribu en tribu est échangée à la frontière de chaque tribu", par opposition à un "système de réseau", dans lequel la marchandise est transportée sur de plus longs parcours par les mêmes marchands indépendamment de leur appartenance aux tribus qu'ils doivent traverser"

On ne peut toutefois conclure à une importance sociologiquement faible des échanges extérieurs eu égard à la formation économique et sociale du Baoulé précolonial. D'abord, certains biens importés étaient d'une importance sociale stratégique : captifs et armes à feu. Ensuite, les échanges atteignirent vraisemblablement un volume assez considérable, d'après les rapports des premiers colonisateurs (17) ; cette importance est attestée par l'existence d'une véritable couronne de centres de négoce autour du pays baoulé, où Baoulé et non-Baoulé se rencontraient et échangeaient leurs produits (cf. carte 10). Tel semble avoir été le cas de MARABADIASSA, KOTIAKOFIKRO, SATAMA-SOUKOURA, SATAMA-SOUKOURO et GROUMANIA, qui assuraient les rapports d'échange entre les Baoulé d'une part et les MANDE-DYOULA-SENOUFO d'autre part ; d'ATAKROU, sur la COMOE, qui permettait les contacts entre les Baoulé et les AGNI, les NZIMA (APPOLO) et les ABRON ; de TIASSALE, enfin, où les Baoulé rencontraient des NZIMA, des AVIKAM de LAHOU et en général, des courtiers des groupes compris entre TIASSALE et la côte (18). Les échanges entre Baoulé et non-Baoulé devaient prendre une forme comparable à celle qui régissait les échanges entre MALINKE et GOURO (RICHARD, 1972, p. 123 et s) ; où les personnages du commerçant-courtier (dyatigi) et de son correspondant gouro jouaient les rôles essentiels, dans des villages courtiers établis tout au long de la frontière entre GOURO et MALINKE. C'est ainsi qu'à TIASSALE (mais aussi dans d'autres villages BAOULE-ELOUMOUE, comme AHUA) les négociants de la côte, essentiellement AVIKAM (BRIGNAN) et NZIMA (APPOLO) (19), déposaient leurs marchandises chez des correspondants baoulé (sikefwe : celui chez qui on décharge - les marchandises) qui se chargeaient ensuite de les vendre aux Baoulé du nord, venus en expédition à TIASSALE, sur la base du prix proposé par le négociant côtier. Le correspondant baoulé tirait un bénéfice de la transaction effectuée, sans avoir à avancer la valeur des marchandises "stockées" chez lui (20). Il semble donc que le sikefwe ait^{eu} un rôle

LES GRANDS COURANTS D'ÉCHANGE INTERESSANT LE BAOULE
DANS LA DEUXIEME MOITIE DU XIX^e SIECLE



plus actif que le dyatigi qui se contentait plutôt de mettre en rapport acheteur et vendeur. Un sikefw pouvait d'ailleurs être le correspondant de plusieurs négociants côtiers. L'or était utilisé comme un moyen d'échange à peu près général.

On doit noter la faible structuration des voies d'échange avec l'ouest forestier. Cela peut se comprendre par la similitude de l'organisation des échanges internes chez les GOURO et les BAOULE. On retrouve chez les premiers cette double ceinture de centres d'échange décrite par J. RICHARD (1972). D'abord un réseau de marchés de courtage malinké, jalonnant la frontière septentrionale, monopolisés par les dyatigi malinké. Dans le contexte baoulé, SAKHALA, SAKALA DIOULASSO, AGNIBILEKROU et les centres de courtage côtiers : GRAND-LAHOUE, JAQUEVILLE et GRAND-BASSAM, remplissaient les mêmes fonctions, même si les agents et les modalités de courtage n'étaient pas les mêmes. En deuxième lieu, un réseau de marchés gouro où les dyatigi venaient s'approvisionner en kola. Dans le contexte baoulé, SATAMA SOUKOURO, SATAMA SOUKOURA, GROULANIA, ATAKROU et TIASSALE, jouaient ce même rôle. Enfin, à côté de ces deux types de marchés permanents sur une assez longue période, d'autres centres d'échanges entre Baoulé et non-Baoulé existèrent, de façon davantage conjonctuelle, à la suite de certains événements historiques. C'est ainsi que la vente d'un grand nombre de captifs par SAMORY, entre 1893 et 1898, semble avoir induit l'existence de véritables marchés de captifs, tels KOTIAKOFIKRO, célèbre jusqu'au sud du pays baoulé, et BENOUE, dont parle EYSSERIC, à la limite du pays baoulé et du pays gouro (cf. EYSSERIC, 1899, p. 238) (21).

"Le pays des marchés, ainsi que le souligne MEILLASSOUX, apparaît comme une zone de contact, une frontière économique entre deux aires complémentaires" (MEILLASSOUX, 1963, p. 575). Il faut ajouter que cela est vrai surtout lorsque le groupe social en question impose un commerce extérieur "par relais". Il serait intéressant de faire une

étude comparative du système des échanges baoulé et ASANTE. Dans ces deux cas, l'organisation des échanges internes, contrôlés par les autochtones, semble avoir été assez proche, d'après l'analyse qu'en fait DAAKU (1969). Mais, à l'inverse des Baoulé, les ASANTE laissèrent aux MANDE une place très importante dans le commerce extérieur à grande distance (cf. WILKS, 1961, p. 18-19).

Ces échanges extérieurs à grande distance, fondés sur un "système de relais", étaient articulés sur les échanges "par expéditions", que nous avons caractérisés plus haut, au sein du territoire baoulé. Cela se traduisait par un réseau interne de voies de trafic plus ou moins privilégiées, non seulement dans l'axe nord-sud, mais aussi dans l'axe est-ouest (cf. carte 5). Il est clair que la situation du Baoulé précolonial, à cet égard, ne peut se comprendre que dans le cadre de l'ensemble économique africain à l'ouest de la Volta (cf. carte 10). Il semble que l'on ne puisse pas comprendre l'organisation économique et sociale du Baoulé précolonial si on la caractérise par une "économie d'autosubsistance" (22). La tentative de description des processus sociologiques mis en oeuvre lors du peuplement de KOKUMBO, que nous allons examiner, éclairera davantage ce point.

*
* *

Nous avons déjà implicitement suggéré le caractère pionnier du peuplement précolonial de KOKUMBO, en insistant sur l'afflux à KOKUMBO de Baoulé de tous les groupes, mêmes les plus éloignés. L'importance de KOKUMBO était apparue très rapidement aux premiers colonisateurs, parmi lesquels le capitaine MARCHAND fut le premier à visiter le village en 1893. KOKUMBO est décrit comme un des plus grands villages de la région, dont la population est estimée à 1 500 ou 1 800 habitants, ce qui est considérable dans une région forestière ; la piste qui y menait était très fréquentée (CLOZEL, 1899, EYSSERIC, 1900). Lors de la "pacification" de 1901 dans le Baoulé -sud, le général COMBES, commandant

supérieur des troupes de l'Afrique occidentale, se déplaçait en personne, et décidait de "porter un coup décisif à la confiance des Baoulés... en attaquant à fond l'un des points jugés les plus difficiles par ses protections naturelles et le nombre de ses défenseurs, le centre de Kokumbo. Ce point étant connu de toutes les tribus qui y envoyaient toutes des mineurs, il était présumable que la chute de Kokumbo serait le signal d'une soumission générale" (cf. ALMANACH-ANNUAIRE DU MARSOUIN, 1902, p. 25). On peut dès lors s'interroger sur les processus sociologiques qui assurèrent le regroupement et l'intégration à KOKUMBO d'un nombre élevé d'individus, d'origine différente.

Les modes d'insertion de ces individus semblent avoir été divers. En première approximation, on peut distinguer, au sein de cette population pionnière, les individus parents ou alliés des fondateurs, puis leurs descendants, d'une part, et; d'autre part, les individus qui s'installèrent, souvent de façon temporaire, à KOKUMBO dans le seul but d'exploiter l'or, et qui ne possédaient pas de relations particulières avec la famille du fondateur (aofwé). Nous appellerons cette dernière catégorie d'individus, et par commodité, des "étrangers". A ce niveau, à côté de la solidarité classique fondée sur la parenté sociale (communauté d'origine) et l'alliance (résultant du mariage), existait un type de solidarité fondée sur la résidence et la clientèle et centrée sur l'exploitation de richesses communes. Cette solidarité, bien peu "mécanique" sans être pour autant "organique", eut l'avantage d'assurer la souplesse des mécanismes d'intégration propres à une population pionnière : l'acceptation de l'autorité morale d'un "tuteur" originaire du village, qui assurait la protection de l'étranger en échange de quelques dons et de quelques services soumis davantage à des usages privés qu'à une "charte" établie, suffisait pour qu'un Baoulé étranger participe d'un réseau de clientèle, au sens que MAQUET donne à ce terme (MAQUET, 1970, p. 195-196), et, sur cette base, participe à l'exploitation de KOKUM BOKA.

Il s'ensuivait d'ailleurs fréquemment, semble-t-il, des alliances matrimoniales entre l'étranger ou sa famille et les originaires de KOKUMBO, et au moins des relations de camaraderie et d'entraide. D'un autre côté, la facilité de l'insertion d'un individu dans la collectivité villageoise avait pour contrepartie des risques permanents de conflits au sein de la collectivité, concernant en particulier les rapports avec les femmes (rapports d'autant plus importants qu'il s'agissait d'une population pionnière, que l'on peut supposer en majorité masculine), malgré la commercialisation de leurs services sexuels par certaines femmes. Comme, d'autre part, ces étrangers venaient non seulement du nord du pays, suffisamment éloigné pour qu'un conflit individuel entre l'un d'eux et un originaire de KOKUMBO ne dégénère pas en une lutte de village à village, mais aussi des villages SAA, AITOU, OUAREBO et NZIPRI de la région, il s'ensuivait de nombreux conflits armés auxquels les FAAFOUE de KOKUMBO eurent à faire face (23). Enfin, la souplesse du mécanisme d'intégration facilitait d'autant les scissions, par ailleurs favorisées par ce que P. ETIENNE appelle le "laxisme baoulé". Cela explique la création de villages dans la région, dont les fondateurs étaient d'anciens prospecteurs de KOKUMBO (cf. annexe : traditions d'origine des villages FAAFOUE).

On peut se demander quelles étaient les raisons qui poussèrent le fondateur de KOKUMBO et ses descendants à faciliter ainsi l'installation d'étrangers, dont ils n'étaient pas assurés de conserver la clientèle ni de conserver sur eux une autorité incontestée. La réponse est difficile, et sans doute impossible à donner si l'on veut faire référence à l'histoire précise (et oubliée) du pouvoir à KOKUMBO. On est réduit à observer que, de manière générale, dans le BAoule (cf. ETIENNE, 1972, p. 45) et sans doute dans l'ensemble des sociétés africaines précoloniales, le fondateur d'un établissement humain avait comme souci primordial de garantir la survie (sociale et "religieuse", plus que biologique) du groupe en même temps que la valorisation de son statut en s'assurant de la présence autour de lui d'un certain nombre de dépendants. A côté des dépendants directs,

dont nous allons parler bientôt, et dont les captifs (akwa, kâga) sont les représentants les plus typiques; les étrangers du fondateur ou de sa famille légitimaient ainsi l'existence du village en même temps que le pouvoir de ses notables. Il faut noter de plus que le fondateur de KOKUMBO était vraisemblablement lui-même en situation de dépendance à l'égard de la famille fondatrice de KPLESSOU (cf. tradition de création de KOKUMBO, supra): Bien que cette relation ait été en partie contrebalancée par l'autorité religieuse et militaire reconnue à DUOKRO, il était indispensable pour les fondateurs de KOKUMBO d'assurer leur autonomie en élargissant le cercle de leurs dépendants. Cette procédure correspond d'ailleurs avec l'analyse que P. ETIENNE a faite de l'idéologie baoulé, balançant entre l'idéal de multidépendance et l'idéal de la concentration de descendants et de dépendants (cf. ETIENNE, 1972, p. 42 et s.).

A côté de cette diversité de modes d'insertion selon que l'on est parent ou allié de la famille du fondateur, d'une part, ou "étranger" (aofwe) d'autre part, existait un autre clivage essentiel selon que l'on était libre de toute dépendance (ormis celle découlant de la simple parenté et de l'alliance) ou, au contraire, dépendant direct d'un individu et de sa famille. Nous allons voir que la multiplicité des modes de dépendance directe chez les Baoulé et, d'un autre côté, l'abondance de l'or à KOKUMBO, furent des éléments déterminants du peuplement, puis du système de production.

Une double remarque doit être faite : l'opposition "libre de dépendance extra-parentale - dépendant direct" ne recouvre ni l'opposition "parents du fondateur - non parents du fondateur" ni l'opposition "homme libre (liewa ba)-captifs". En premier lieu, des parents du fondateur pouvaient être d'origine captive, les captifs étant souvent mariés au sein de la famille de leur maître, tandis que la majorité des étrangers venus à KOKUMBO pour exploiter l'or étaient dans

une situation de dépendance seulement indirecte (plutôt de clientèle) à l'égard de la famille du fondateur (24). En second lieu, ce que nous appelons une dépendance directe ne se confond pas avec la seule relation de captivité ; nous allons précisément examiner rapidement les principaux cas de dépendance directe (25)

Le cas le plus typique est évidemment celui des captifs achetés (kâga). Ils provenaient essentiellement des savanes soudanaises du nord et du pays gouro d'OUME. Il n'est pas certain qu'avant les troubles qui ont agité les pays de savane au nord du pays baoulé, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et surtout dans la période samorienne, la première des origines des captifs ait été prépondérante pour la région de KOKUMBO^(25 bis). Le pays gouro semble avoir toujours été un important pourvoyeur de captifs : d'abord dans le cadre des échanges précoloniaux, pour se procurer fusils, poudre, sel marin et marchandises européennes auprès des Baoulé (cf. MEILLASSOUX, 1963, p. 553) ; ensuite parce que l'histoire des Gourou d'OUME (et en particulier le groupe ZANGUE) fut suffisamment agitée pour laisser le souvenir de chefs fameux qui n'hésitaient pas à vendre leurs propres sujets ; enfin parce que les relations historiques et matrimoniales entre KOKUMBO et le groupe ZANGUE facilitèrent ces transferts de captifs (cf. BIDOU, s.d., DELUZ, 1970). Cependant, c'est l'énorme afflux de captifs originaires du nord à l'époque de SAMORY, achetés à celui-ci ou à ses représentants à un taux très bas par rapport aux biens offerts en contrepartie (fusil, poudre et même vivres) (26), qui a marqué le plus la mémoire historique des Baoulé, d'autant plus que certains de ces captifs sont encore en vie dans quelques villages. Ces captifs étaient achetés aux frontières du pays baoulé aux représentants de SAMORY. KOTIAKOFIKRO est resté dans la tradition comme le plus important de ces centres d'échange (cf. carte 10). Les acheteurs pouvaient venir de tout le

pays baoulé ; dans certains cas les acheteurs du nord se déplaçaient vers le sud, peut-être jusqu'à TIASSALE, pour échanger ces captifs. Ces captifs du nord transitaient en partie aussi par le pays gouro ; EYSSERIC, lors de son passage chez les Gourou, à "BENOU", en 1896-1897, y notait l'existence d'un important marché d'esclaves (cf. EYSSERIC, 1890).

Les descendants de captifs (kâga ba, akwa ba) conservaient un statut de dépendant, qui pouvait varier cependant selon la ligne de l'ascendance captive, les qualités personnelles et le sexe de l'individu en question. Aussi les nuances et les termes qui s'attachent à la notion de descendant de captif sont-ils très variés chez les Baoulé. Nous n'y revenons pas ici (cf. DELAFOSSE, 1900 ; EFFIMBRA, 1959 ; ETIENNE, 1965, p. 163-167 ; s.d., 1971-a, p. 171). Nous noterons simplement que la diversité des éléments définissant le statut de descendants de captifs ne contribua pas à l'émergence dans la société baoulé d'une stratification sociale rigide, qui serait fondée avant tout sur les caractères prescrits du statut (cf. ETIENNE, 1971(a), p. 170-172). Le captif était rarement revendu (27) ; son intégration dans la vie sociale et économique de la famille de son maître était au contraire favorisée autant que faire se pouvait, notamment par le mariage avec une femme (ou un homme dans le cas d'une captive) de la famille. Cette intégration semblait à peu près assurée à la seconde génération, bien que, formellement, des servitudes continuent à peser sur les descendants de captifs : souvent chargés des travaux pénibles (en particulier sur les chantiers aurifères de KOKUMBO), ils ne pouvaient en principe hériter ni posséder en propre une fortune personnelle. En réalité, il n'était pas rare qu'un captif de confiance puisse hériter, sinon de l'adya (trésor familial), du moins de l'autorité morale de chef de famille, après la mort de son maître ; de même, il pouvait accumuler une certaine richesse (surtout dans la situation d'abondance d'or, comme à KOKUMBO) qu'il pouvait utiliser à son compte, bien qu'en principe elle dépendît

de son maître. On nous a affirmé plusieurs fois dans la région de KOKUMBO qu'un captif ainsi enrichi pouvait acheter lui-même des captifs et posséder le prestige d'un homme riche (sikafwe, bléngbi) (28).

A côté des captifs achetés, existaient des captifs de guerre (alomwê). Bien que leur existence soit attestée par ailleurs, nous n'avons pas trouvé de descendants de captifs de guerre parmi les quelques cent vingt individus originaires de KOKUMBO dont nous avons reconstitué la généalogie. Ce fait ne semble pas provenir de l'occultation volontaire d'un statut dévalorisé, puisque plus de la moitié (56 %) de ces individus ont déclaré leur origine captive. Il semble en réalité que la capture lors d'une guerre (donc généralement entre voisins) ne pouvait permettre l'intégration du captif, qui supposait un certain éloignement de sa région d'origine. Il est probable que le captif de guerre -du moins dans les cas où cela se pratiquait (29)- était soit rendu à son village d'origine après la fin du conflit ou contre rançon, soit cédé à un autre groupe plus éloigné.

Une autre situation de dépendance directe et permanente était représentée par l'individu dye slâ. En situation de rupture avec son milieu familial d'origine, un tel individu choisissait de se confier totalement à un étranger (30), qui lui assurait sa protection en contrepartie. Ce statut de dye slâ ne semble pas avoir été aussi dévalorisé que celui de captif. En dehors du cas d'une femme (cf. note 30), nous n'avons pas relevé de dye slâ parmi les principaux fondateurs des familles de KOKUMBO.

La mise en gage (aowa) était à l'origine d'un autre lien de dépendance directe, même si cette dépendance n'était en droit que provisoire. Un individu gagé (aowa slâ) était remis par sa famille ou par sa propre volonté à un autre individu 1) qui est en droit de demander à l'individu gagé

ou à sa famille une compensation qu'ils ne peuvent donner (à la suite d'un acte délictueux, et, en particulier, l'homicide volontaire ou involontaire) 2) ou qui, simplement, se substitue à cet individu ou à sa famille pour le paiement d'une dette ou d'une amende due à un tiers. Il semble que l'abondance d'or à KOKUMBO ait particulièrement favorisé l'acquisition de tels dépendants par la prise en charge par un individu, dans sa propre famille mais aussi souvent dans un autre village (notamment les villages FAAFOUE ou NDRANOUA du nord), d'une dette ou d'une amende. L'intégration de ces individus gagés dans la famille de leur créancier était particulièrement favorisée afin de les encourager à demeurer après la remise éventuelle de la dette.

Les individus étrangers capturés et rançonnés lors de leur passage sur le territoire villageois (prise en ndolè, cf. note 14) se voyaient attribuer un statut comparable à celui de l'aowa slâ, fondé sur une dépendance directe provisoire, qui devait normalement prendre fin avec le versement de la "rançon".

A côté de ces cas de dépendance directe, à vocation temporaire ou définitive (en droit du moins), existaient des situations de dépendance extrafamiliale qui ont joué un certain rôle dans le peuplement de KOKUMBO. Il en était ainsi de la pratique qui consistait à confier à un camarade particulièrement estimé (diâvwè) (31) son propre enfant ou un enfant de la famille susceptible de l'aider dans son travail. C'est ainsi que le fondateur d'AKROUKRO était le fils du chef d'ABOIKAKRO (village FAAFOUE voisin) qui l'avait confié au fondateur de KOKUMBO pour l'aider dans ses activités d'orpailage.

De même, il était d'usage qu'une femme épousée atô vlè se fasse accompagner de quelques familiers qui pouvaient faire souche dans leur village d'accueil. P. ETIENNE définit le mariage atô vlè comme une "forme de mariage

sanctionnée par des transferts importants de poudre d'or et des festivités onéreuses en contrepartie desquels la parenté de la femme renonçait à tous ses droits sur celle-ci et sa descendance" (cf. ETIENNE, 1972, p. IV) (32). L'augmentation du volume des richesses et sa diffusion plus large, dues au libéralisme des modalités d'exploitation de l'or à KOKUMBO, contribuèrent à répandre la pratique du mariage atô vlè dans des catégories d'individus qui ne pouvaient le faire auparavant faute des moyens matériels (33), mais qui, par la suite, purent s'assurer de cette façon un certain nombre de dépendants et donc une descendance attachée à leur nom.

L'analyse de l'origine de chaque groupe étendu de parenté (aulobo ou akpaswa) composant l'actuel village de KOKUMBO révèle la mise en oeuvre des processus d'insertion que nous venons de décrire, qu'ils relèvent de l'accueil d'étrangers ou du contrôle de dépendants. Ces groupes étendus de parenté, que les Baoulés traduisent eux-mêmes en français, selon l'héritage colonial, par "famille" ou, plus souvent, par "quartier", sont constitués par "un groupe de familles liées entre elles par des relations de parenté (agnatique, utérine ou cognatique), de captivité et même de clientèle, et aujourd'hui parfois de salariat, reconnaissant l'autorité d'un chef unique" (ETIENNE, 1972, p. 29). Le village actuel de KOKUMBO compte actuellement onze akpaswa, déterminés en partie par une origine historique différente, et en partie par d'autres facteurs. En effet, si les individus appartenant à chacun des akpaswa actuel (34) connaissent l'aïeul considéré comme le fondateur de leur akpaswa, il ne s'ensuit pas que chaque akpaswa actuel ait eu une existence spécifique à l'époque précoloniale (bien que tous les fondateurs prétendus ait vécu à cette époque). C'est ainsi qu'en réalité cinq des akpaswa actuels sont issus du fondateur de KOKUMBO, et constituaient à l'origine un seul et même groupe familial.

On peut rendre compte de la situation actuelle d'abord par des phénomènes de segmentation liés à la contestation de l'autorité au sein du groupe familial étendu (35), ensuite par la pratique administrative coloniale qui favorisa et même, à KOKUMBO, imposa la constitution de "quartiers administratifs" d'autant plus facilement contrôlables qu'ils réunissaient un nombre plus restreint de ménages, sous l'autorité d'un chef connu par l'administration (36). Autant dire que la constitution actuelle du village en onze quartiers n'est pas absolument significative. Mais notre présent but est de reconstituer les processus précoloniaux du peuplement, et l'analyse des traditions de fondation de ces akpaswa, d'un côté, de leur composition de l'autre, nous en donne l'occasion. Ces processus, nous ne les connaissons, à travers les souvenirs des villageois, qu'en ce qui concerne les "fondateurs" de chaque akpaswa actuel, et ils ne traduisent pas toujours les processus mis en oeuvre au niveau des dépendants de ces fondateurs. Ils sont cependant historiquement significatifs et, après les avoir examinés dans le cas de chaque quartier, nous essaierons de leur adjoindre des observations qui, elles, relèveront davantage de la grande masse des dépendants.

Les onze akpaswa actuels sont spécifiés par le nom de leur fondateur ou le nom de leur chef actuel lorsque un fondateur est commun à plusieurs akpaswa, ou encore par un nom propre lié à un événement précis de l'histoire de la famille. (Exemples : "kôgo dyâ" pour la famille du chef de village actuel, du nom du premier campement du fondateur de KOKUMBO sur KOKUM BOKA ; quartier "akpwe" pour une famille étrangère au fondateur et originaire de la tribu voisine AKOUE). Chaque akpaswa peut être également désigné par la place qu'il occupe dans l'ordre des listes de recensement administratif, le "premier quartier" étant celui de l'actuel chef de village (37). Nous ne tiendrons pas compte de cet ordre administratif, du moins en ce qui concerne la présentation de l'origine des akpaswa (38).

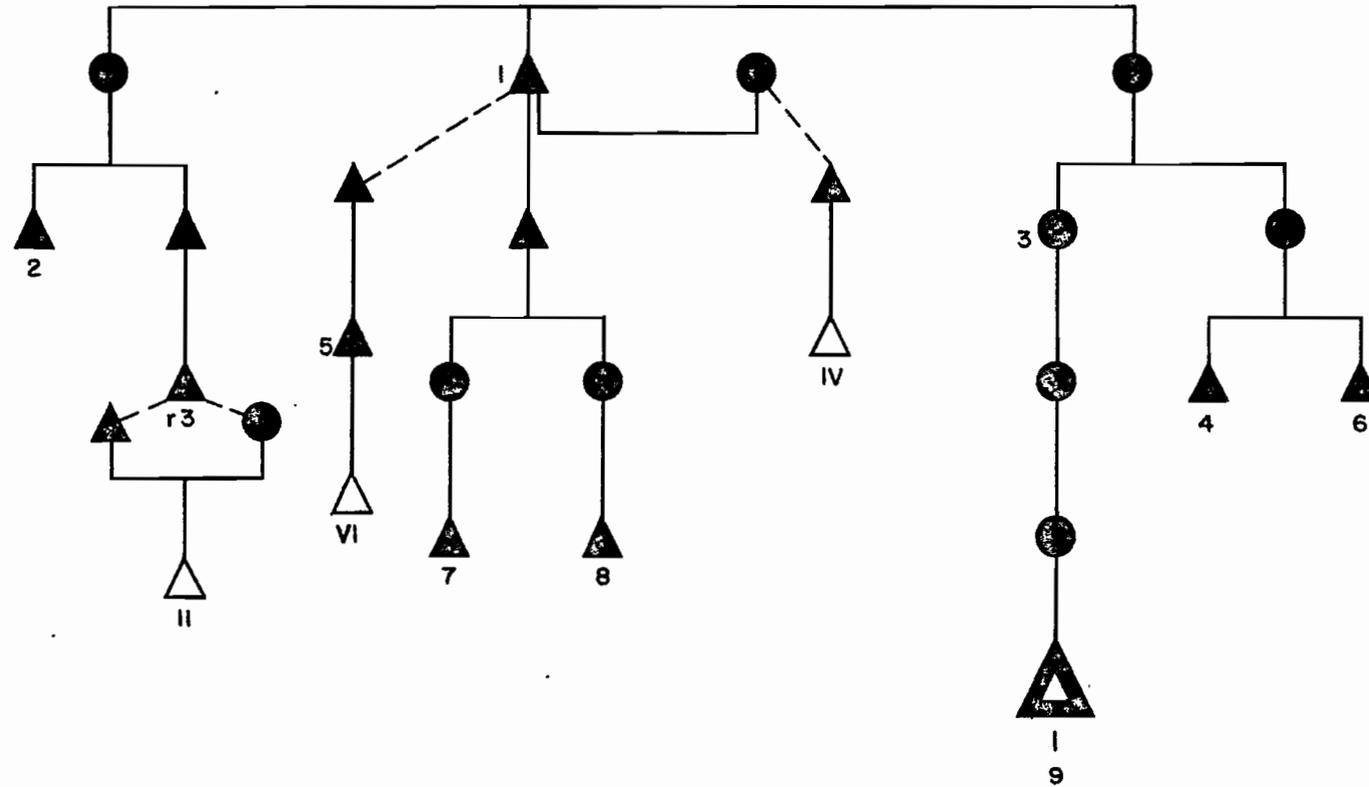
Le tableau suivant indique l'origine des fondateurs de chaque groupe familial étendu :

TABLEAU 1 : ORIGINE DES FONDATEURS DES AKPASWA

Nom du chef actuel de l' <u>akpaswa</u> (39)	Ordre de classement administratif	Origine du "fondateur"
A.. AKROU	1ère	KOUAKOU SE, fondateur de KOKUMBO
N.. KOFFI	2ème	Fils d'une soeur de KOUAKOU SE
A.. KOUADIO	4ème	Une épouse <u>atô vlè</u> du fondateur
A.. ASSIE	6ème	Un <u>aowa slâ</u> du fondateur, originaire du nord.
A.. KOUAKOU	11ème	Captif de KOUAKOU SE
K.. DIBI	3ème	Etranger d'origine NDRANOUA
K.. DJE	5ème	Etranger d'origine FAAFOUE (du nord)
K.. GODO	7ème	Etranger d'origine AKOUE
A.. BROU	8ème	Etranger d'origine SOUNDU
K.. KRA	9ème	Etranger d'origine NDRANOUA
K.. YAO	10ème	Etranger d'origine NDRANOUA

Il ressort, que, au sein des cinq premières familles du tableau, liées directement au fondateur, apparaissent les principales modalités de prise de contrôle de dépendants: captation de descendants d'une soeur (famille N... KOFFI) ou de collatéraux d'une épouse atô vlè, contrôle d'un individu gagé et de sa descendance en se substituant à son créancier, enfin achat de captif. Deux remarques doivent compléter cette observation. La première est que la différenciation de ces cinq familles est intervenue progressivement sous l'effet de contestation d'autorité et de la pression administrative, selon le processus que nous avons indiqué plus haut. La seconde observation est que le contrôle des descendants de dépendants ne s'est effectué que moyennant certains avantages accordés à ces descendants : c'est ainsi que le fils de l'aowa "fondateur" de la famille A... ASSIE fut klo kpê ngbê, c'est à dire le "vieux", le "chef", l'homme important du village, et cela avant que la colonisation ne bouleverse les attributs de cette fonction. (cf. figure 11 : généalogie des chefs de KOKUMBO).

GENEALOGIE DES CHEFS ACTUELS DE QUARTIER ET DE VILLAGE



● Sexe féminin

▲ Sexe masculin

--- Relation de dépendance (mise en gage, captivité)

△ Chef de quartier (akpaswa). Le chiffre romain renvoie au numéro d'ordre du quartier dans le recensement administratif de 1968.

▲ Chef du village

Le chiffre arabe renvoie à l'ordre de succession des chefs de village

Les fondateurs des autres familles n'entretenaient pas de liens de parenté étroits avec le fondateur du village. Ils s'établirent ici pour exploiter les gisements aurifères. Certains étaient des camarades (diâwé) du fondateur de KOKUMBO, qu'ils avaient pu connaître dans sa région d'origine (NDRANOUA). C'est ainsi que sur les six familles d'origine étrangère, trois d'entre elles ont pour fondateur un homme venu de cette région (Familles K... DIBI, K... KRA et K... YAO). Deux autres descendent d'un individu dont l'origine est proche de celle du fondateurs : soit de la tribu FAAFOUE proprement dite (K... DJE) soit d'une tribu historiquement alliée aux NDRANOUA et aux FAAFOUE : la tribu SOUNDON (cf. sur cette alliance SALVERTE-MARMIER, 1965, p. 29 et 30) dont relève le fondateur de la famille A... BROU. Enfin, la famille K... GODO est originaire de la tribu AKOUE, voisine de KOKUMBO, avec laquelle les FAAFOUE de KOKUMBO entretenaient des relations d'alliances matrimoniale, militaire et religieuse étroites.

De ce rapide tableau de l'origine des akwaswa du KOKUMBO contemporain, quelques remarques s'imposent, relatives aux processus précoloniaux d'insertion dans la collectivité villageoise. La première a trait aux cinq familles liées au fondateur, et souligne l'importance de la détention de richesse (l'or ou les biens que l'or permettait de se procurer) dans la constitution d'un groupe de dépendants important par le fondateur de KOKUMBO et sa famille : mariage atô vlè, paiement d'une dette ou d'une amende pour se substituer au créancier d'un aowa slâ, achat de captifs, tout cela nécessitait la mise en oeuvre d'une richesse importante, surtout lorsqu'il était le fait d'un seul individu et de sa famille et que cet individu avait dû peu auparavant s'affranchir de ses propres liens de dépendance (cf. tradition d'origine de KOKUMBO). Or cette richesse, si elle était le fruit d'un groupe familial "communautaire", nécessitait pour son entretien (exploitation de l'or et culture vivrière) une ouverture "économique" du groupe vers l'extérieur (achat de captifs, rédemption de gagés n'appartenant pas forcément à la famille proche, relations matrimoniales), dans la mesure où il s'agissait d'une population pionnière.

La deuxième remarque concerne les six autres familles d'origine étrangère par rapport au fondateur. Il apparaît que l'insertion des "fondateurs" de ces familles repose sur des relations

réelles (camaraderie, relations de voisinage) ou virtuelles (appartenance à une même tribu ou à des tribus historiquement alliées), avec le fondateur de KOKUMBO et antérieures à leur implantation dans le village. Cela semble contradictoire avec la politique d'ouverture aux étrangers menée par le fondateur de KOKUMBO et sa famille. En réalité le paradoxe n'est qu'apparent, si on veut bien ne pas confondre l'origine du fondateur des akpaswa et la composition de ces derniers. Les véritables étrangers (aofwè) semblent avoir été intégrés individuellement aux akpaswa, ce qui s'explique par le caractère généralement temporaire et individuel de leurs activités d'orpillage, tandis que l'implantation durable de familles étendues était le fait d'individus possédant déjà des liens de solidarité particulières avec leur milieu d'accueil. L'insertion contemporaine des Baoulé venus à KOKUMBO cultiver café et cacao continue d'ailleurs à relever des mêmes modalités. Au contraire, dans des villages de fondation plus récente et liée directement à la culture en forêt de café et de cacao (comme TOLLAKRO chez les FAAFOUE), certains akpaswa sont créés de toutes pièces par des étrangers n'entretenant aucune relation réelle ou virtuelle particulière avec la famille du fondateur.

D'autre part, et c'est là notre troisième remarque, la morphologie contemporaine des akpaswa ne reflète pas fidèlement la réalité précoloniale : certaines familles, avant et après la colonisation, se sont séparées pour fonder d'autres établissements humains aux alentours, (cf. plus loin) ; d'autres se sont retirées dans leur régions d'origine après que la pénétration et les servitudes coloniales aient interrompu les activités d'orpillage indigènes. (39 bis)

A côté de celle de l'origine des fondateurs, l'analyse de la composition actuelle des akpaswa selon le statut social des individus qui y résident peut encore nous éclairer sur les processus de peuplement précolonial de KOKUMBO. Les principaux statuts décelables à l'intérieur d'un akpaswa sont ceux d'étrangers (aofwè), de descendants de captifs (kâga ba, akwâ ba, ablua ba...) (40), enfin de descendants ou d'alliés du fondateur sans ascendance captive. Le statut d'étrangers recouvre en fait, actuellement, le cas d'individus dont les parents ou eux-mêmes, dénués

de relations de parenté et d'alliance avec une famille originaire de KOKUMBO, sont implantés au village postérieurement à la colonisation, soit à la suite des possibilités de travail offertes par la société européenne d'exploitation de l'or à partir surtout des années 1910, soit pour s'adonner aux cultures du café et du cacao à partir surtout du dernier après-guerre. Beaucoup des étrangers ainsi établis depuis une ou deux générations sont complètement intégrés à la collectivité familiale étendue, surtout après qu'ils aient conclu des alliances matrimoniales avec leur famille d'accueil. Nous ne tiendrons pas compte de ces étrangers dans ce qui suit ; nous y reviendrons plus loin lors de l'étude de la population actuelle. Nous ne retiendrons ici que les deux autres statuts, de descendants de captifs ou de descendants du fondateur dénués de tout lien de captivité. Le tableau suivant indique la répartition des individus possédant ces types de statut selon l'akpaswa. Nous n'indiquerons pas les individus simplement alliés à l'akpaswa à la suite d'une relation matrimoniale et intégré comme tels (41). Précisons simplement que la dévalorisation attachée au statut de descendant de captif a pu inciter les personnes interrogées sur leur généalogie à dissimuler une telle ascendance. Cependant, le nombre important de ce type d'ascendance et l'accueil compréhensif qu'ont bien voulu nous réserver les planteurs de KOKUMBO nous incitent à penser que nos observations, sans prétendre à l'exactitude, sont peut-être représentatives.

TABLEAU 2 : PROPORTIONS DE PERSONNES D'ASCENDANCE LIBRE
ET D'ASCENDANCE CAPTIVE SELON LES "QUARTIERS"

Nom du "quartier"	Individus parents avec le fondateur de la famille, sans ascendance captive		Individus parents avec le fondateur de la famille, avec ascendance captive		Total	
A.. AKROU	7	28 %	18	72 %	25	100 %
N.. KOFFI	4	40	6	60	10	"
A.. KOUADIO	6	40	9	60	15	"
A.. ASSIE	9	82	2	18	11	"
A.. KOUAKOU	-	-	6	100	6	"
Total partiel	26	49	41	61	67	"
K.. DIBI	3	60	2	40	5	"
K.. DJE	6	75	2	25	8	"
K.. GODO	-	-	5	100	5	"
A.. BROU	11	100	-	-	11	"
K.. KRA	-	-	4	100	4	"
K.. YAO	1	14	6	86	7	"
Total partiel	21	52	19	48	40	"
Ensemble	47	44	60	56	107	100 %

Les 107 personnes apparaissant dans ce tableau sont des planteurs travaillant à leur propre compte (ou du moins dont la terre qu'ils travaillent est reconnue comme leur possession propre, indépendamment du problème de la gestion des revenus qu'ils en tirent), résidant à KOKUMBO et n'étant pas considérés comme des étrangers (aofwé). D'après les recensements administratifs, leur effectif total ne devrait pas être supérieur à 150 personnes.

Notre échantillon semble donc grossièrement représentatif. Nous reviendrons sur ce problème de la représentativité lors de la partie de notre travail consacrée à l'enquête socio-économique proprement dite. Précisons que le statut de descendant de captif est attribué par référence au fondateur de l'akpaswa considéré, et non au fondateur de KOKUMBO (sauf dans le cas de la famille A... KOUAKOU, issue de captifs de ce fondateur).

Ces 107 personnes sont dans la quasi-totalité des cas au moins chefs d'une famille restreinte (Nous discuterons de la signification du fait dans notre travail relatif à l'enquête socio-économique proprement dite). Ils se disent tous "originaires" du village, et déclarent quasiment tous être nés à KOKUMBO. Une demi-douzaine d'entre eux sont originaires d'autres villages (tous FAAFOUE du nord ou de la sous-préfecture de TOUNODI) et sont venus après coup s'installer à KOKUMBO soit pour rejoindre leur famille maternelle, soit, dans la proportion la plus importante, après avoir hérité d'une plantation de café ou de cacao à KOKUMBO d'un de leur parent maternel. Ces individus font tous partie d'un akpaswa n'entretenant pas à l'origine de relations de parenté avec le fondateur de KOKUMBO.

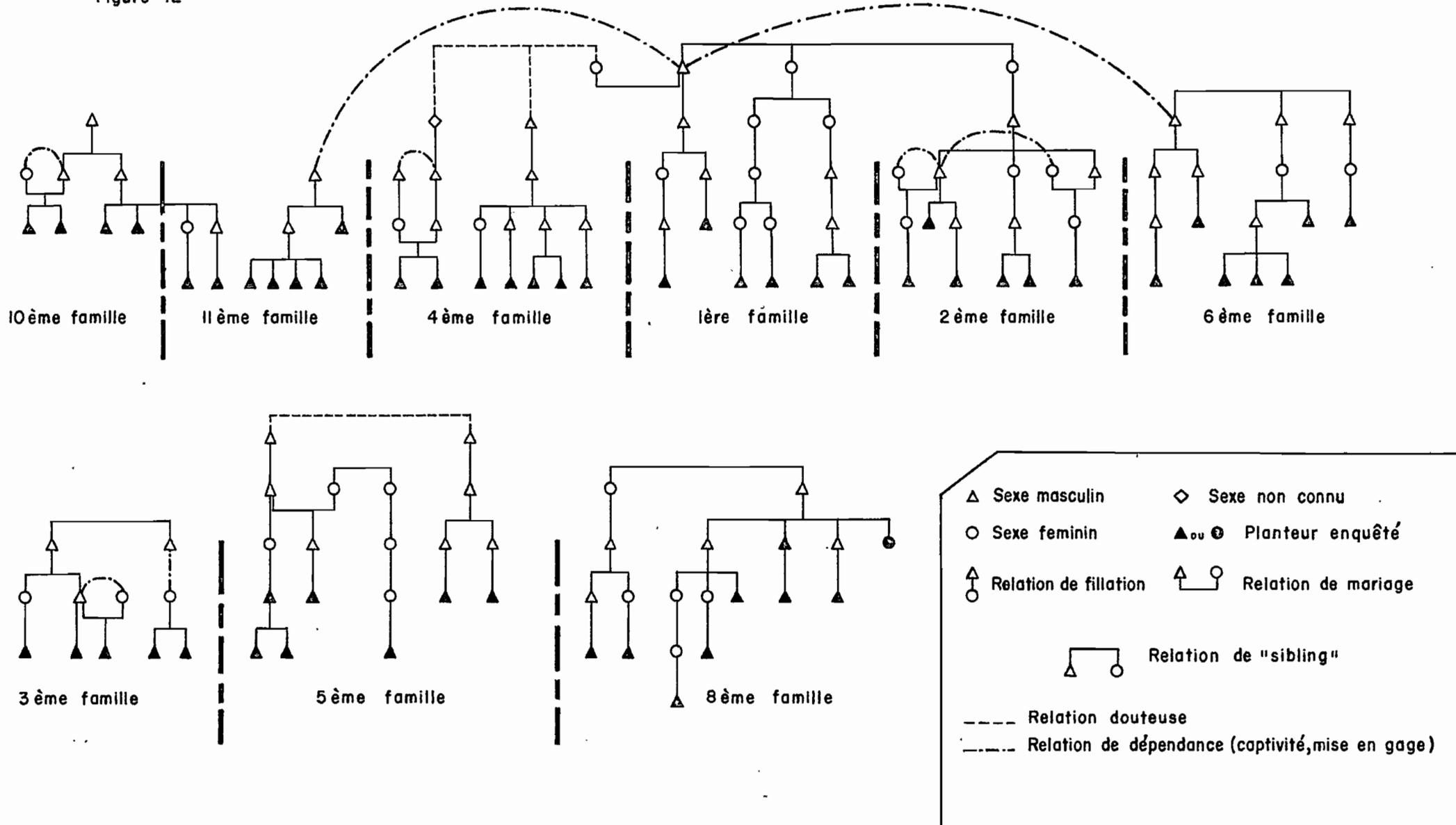
De l'analyse du tableau 2, on peut tirer quelques observations et quelques hypothèses. La première remarque porte sur l'importante proportion de descendants de captifs achetés pour l'ensemble du village (56 %), surtout dans les familles liées à l'origine au fondateur (61 %). Cette différence peut s'expliquer soit par un plus grand nombre de captifs achetés par ce dernier type de famille (et donc leur plus grande richesse explicable par l'accès privilégié à l'exploitation de l'or) soit par le départ, après la colonisation et l'arrêt de l'exploitation indigène de l'or, des individus "libres" de ces familles dans leur village d'origine. Les deux causes semblent avoir joué conjointement. La deuxième remarque a trait à la plus forte importance numérique des akpaswa liés au fondateur. Là encore l'accès prioritaire à l'exploitation de l'or des individus parents du fondateur a pu contribuer à les fixer plus profondément au village,

tandis que l'intégration des individus non parents y était à la fois moins forte (puisqu'elle n'est fondée sur la parenté) et davantage liée à la seule activité économique. De ce fait, les familles étrangères au fondateur avaient des chances d'avoir une importance numérique plus faible que les autres au moment de l'exploitation intensive de l'or ; d'autre part, la cessation de cette exploitation avec la colonisation a dû induire davantage de départs dans les familles non parentes à celle du fondateur (42). Enfin, il apparaît que certains akpaswa sont entièrement constitués de descendants de captifs, ou du moins en quasi-totalité si on tient compte du fait que notre enquête ne fut pas exhaustive (mais porte sur au moins deux tiers des chefs de famille). Cela s'explique non pas tant par le départ systématique après la colonisation des personnes "libres" de ces akpaswa que par la pratique fréquente du mariage entre une personne de la famille et une personne captive, à la fin d'un contrôle assuré de la dépendance de ces ménages par le chef d'akpaswa (cf. figure 12. "généalogies des planteurs d'origine villageoise", qui ne font cependant pas apparaître les cas, très fréquents, des personnes possédant une ascendance captive tant dans la ligne maternelle que dans la ligne paternelle ; ces cas correspondent à ceux des mariages entre captifs achetés, à l'époque précoloniale, qui semblent ne pas avoir été pratiqués de façon générale dans l'ensemble du pays baoulé. : cf. P. ETIENNE, 1972, p. 47, note 2). (42 bis).

En revanche, le tableau 2 ne nous donne pas d'indications sur les dépendants intégrés individuellement (cas des aowa slâ, des dye slâ, des individus pris en ndolè) ou associés individuellement et en général temporairement (cas des aofwe) à la famille. De ces différentes situations, celle relative aux aowa slâ (individus gagés) semble avoir eu une importance particulière. L'une des principales manifestations de la richesse consistait, pour un homme, à l'utiliser afin de rédimmer ses parents, ou de se substituer au créancier d'un aowa slâ qui tombait de ce fait sous sa propre dépendance. On dit souvent à KOKUMBO que beaucoup des étrangers venus exploiter l'or à l'époque précoloniale venaient précisément acquérir une certaine richesse pour rédimmer un ou plusieurs de

GENEALOGIES DES PLANTEURS D'ORIGINE VILLAGEOISE

Figure 12



ses parents : P. ETIENNE donne un exemple de ce cas dans un village du nord (ETIENNE, 1971-a, p. 170), et A. M. KANGHA fait allusion à l'enrichissement rapide de certains chefs NZIPRI à KOKUMBO (KANGHA, 1965). Pour les hommes riches (ble ngbi) de KOKUMBO, il était fréquent de se substituer au créancier d'un aowa même lorsque cela ne concernait pas un parent à qui normalement il devait assistance. Il semble que de nombreux aowa slâ originaires du nord soient ainsi venus s'installer et aider leur créancier à l'exploitation de l'or (43). Ce type de dépendant se voyait d'ailleurs offrir des possibilités d'intégration privilégiées, au point que l'akpaswa de A... ASSIE, comme nous l'avons déjà noté, fut issu de l'un d'entre eux.

Enfin, le prestige des chefs de famille de KOKUMBO, lié à leur richesse, et les possibilités d'enrichissement individuel liées à l'exploitation de l'or, ont certainement contribué à la venue, dans les akpaswa de KOKUMBO, de parents et d'alliés de leur région d'origine du nord, dans le cadre d'une stratégie sociale fondée sur la recherche du plus grand nombre possible de dépendants.

Notons que la réputation de richesse de KOKUMBO suscita l'implantation temporaire d'individus qui ne se livraient pas à l'exploitation de l'or, mais en recueillaient des bénéfices en se consacrant à des activités secondaires, tels les forgerons, dont l'un fut à l'origine d'un akpaswa du village voisin de NIANKE KONANKRO, ou les femmes qui vivaient de leurs charmes, comme il semble que ce fut le cas pour une femme qui compta parmi les fondateurs de BONIKRO.

Le fait essentiel à observer, à propos du processus de peuplement précolonial de KOKUMBO, réside dans la diversité et la souplesse des possibilités d'acquisition de dépendants grâce à la richesse, et particulièrement de la richesse tirée de l'exploitation de l'or de KOKUM BOKA. Nous faisons figurer en annexe quelques rapports des premiers colonisateurs sur des "affaires de justice indigène" mettant en lumière la fréquence et la complexité des processus qui aboutissent à changer des relations "réelles", concernant des droits sur des biens matériels, en des relations "personnelles", concernant alors des droits sur des personnes.

Certaines remarques précédentes suggèrent qu'à l'origine du peuplement de nombreux villages voisins se trouvèrent des individus

qui, sans être toujours originaires de KOKUMBO, y demeurèrent un certain temps à des titres divers. A cet égard, nous avons précédemment noté que la souplesse de l'insertion d'étrangers ou de parents dans la collectivité villageoise avait comme contrepartie des risques de conflits fréquents, qui se résolvaient souvent par la scission et, soit le retour dans le ou l'un des villages d'origine, soit l'établissement d'un "campement" à l'écart du village. L'examen des traditions d'origine des villages voisins (cf. annexe : "Traditions d'origine des villages") et des informations que nous avons pu recueillir sur les conflits armés précoloniaux, permet de dégager quelques observations sur les processus de peuplement et de segmentation, et sur les relations qu'entretenaient, les uns à l'égard des autres, les différents établissements humains de la région.

P. ETIENNE introduit la notion de "complexe matrimonial" pour rendre compte de l'existence de groupes réunissant plusieurs villages (généralement voisins), entretenant des alliances matrimoniales privilégiées, et donc des relations de solidarité à tous les niveaux, le mariage inaugurant ou renforçant ces "échanges sociaux totaux" (cf. ETIENNE, 1972, pp. 47 et s). Afin de ne pas préjuger de la place du fait matrimonial dans le cas assez particulier de KOKUMBO, nous préférons élargir la notion à celle de "complexe villageois" (entendu comme ensemble de villages entretenant des relations sociales, de tous ordres, privilégiées), quitte à la préciser ensuite. Car, en effet, l'existence d'un tel complexe villageois est avérée, dans le cas de KOKUMBO, à la fois dans son histoire et dans son cadre contemporain. Le "complexe villageois" peut-être saisi à différents niveaux : de la pratique matrimoniale, de la subordination religieuse, ou foncière etc. Il est clair que la configuration du complexe villageois peut ne pas être la même à tous ces niveaux, d'une part, et que, d'autre part, chaque village, à la limite, possède son propre complexe villageois, ou plutôt peut participer à plusieurs de ces ensembles de villages, à des titres et à des degrés divers, tout comme un individu baoulé peut participer à une diversité de parentèles pareillement opérantes à l'égard de la définition de son statut individuel. Nous voudrions maintenant ébaucher une telle analyse du complexe villageois de KOKUMBO, à l'époque précoloniale, en nous limitant à quelques niveaux d'observations : matrimonial, religieux, économique (rapports fonciers et rapports intervenant dans l'exploitation aurifère) et celui de la résolution des conflits.

En ce qui concerne la pratique matrimoniale, nous avons mené une enquête généalogique auprès de 126 planteurs originaires de KOKUMBO (44). À côté des mariages concernant ces 126 personnes vivantes, nous avons obtenues des indications concernant leurs parents et leurs grands-parents, c'est à dire des cas de mariages antérieurs, en gros, à la période 1910-1920, période à partir de laquelle les "pratiques sociales" ont été définitivement perturbées par la "mise en valeur" coloniale (45). Nous avons ainsi pu recueillir 116 cas (46) de mariages antérieurs à cette époque. La distribution de ces 116 cas de mariage, concernant au moins une personne (homme ou femme) originaire de KOKUMBO, se présente ainsi :

- 65 cas de mariages intravillageois (les deux conjoints sont tous deux présentés comme originaires du village), soit près de 60 %;
- 23 cas de mariages au sein du groupe FAAFOUE ou de groupes liés (GOSAN, NDRANOUA, FALI) ;
- 28 cas de mariages avec d'autres groupes.

Nous ne nourrissons aucune illusion sur la valeur absolue de ces chiffres ; ils nous serviront uniquement de base de discussion.

La première catégorie concerne la très importante proportion de mariages unissant des partenaires tous deux originaires de KOKUMBO (65 cas). Près de la moitié de ces mariages (30 cas) furent en outre conclus à l'intérieur de la même "akpaswa" (telle qu'elle est actuellement définie ; nous allons voir que cette précision peut être importante). Enfin, parmi ces 30 cas de aulo adya ("mariages familiaux" comme le traduisent les interprètes), 21 concernaient à coup sûr des couples dont au moins un des membres était captif ou descendant de captif : dans 19 cas, l'homme était dans cette situation, dans 15 cas c'était la femme et, dans 13 cas, à la fois l'homme et la femme. Il semble donc que, à KOKUMBO, l'endogamie au sein de l'akpaswa fût de pratique courante. Cela était possible par la fréquente introduction de captifs et de captives dans le circuit matrimonial, ce qui aboutissait en réalité à une pseudo-endogamie. La situation se rapproche fort de celle qui prévalait chez les peuples côtiers au XIXe siècle, et qui était également la conséquence d'un contexte économique historiquement situé, en l'occurrence la traite commerciale européenne à la Côte d'Ivoire qui permit l'acquisition de nombreux captifs (cf. AJGE, 1969-a).

L'autre moitié des cas connus de mariages entre individus originaires de KOKUMBO (33 cas) était constituée par des unions matrimoniales conclues entre des "akpaswa" différents. En fait, la moitié de ces unions (16 cas) était pratiquée à l'intérieur du groupe formé par les cinq akpaswa actuelles descendant du fondateur du village ou d'un de ses dépendants. Ces mariages étaient en réalité des alliances intrafamiliales, tout comme celles que nous avons évoquées dans le paragraphe précédent ; comme elles, ces alliances étaient pseudo-endogamiques, puisque sur 16 cas connus, 8 au moins impliquaient une ascendance captive chez au moins l'un des conjoints, et 5 impliquaient deux conjoints captifs ou ayant une ascendance captive, et contrôlés par un même chef de famille. L'autre moitié (17 cas) des alliances conclues entre deux akpaswa d'origine différente se partageait à peu près également en alliances entre familles de KOKUMBO d'origine étrangère au fondateur du village (8 cas) et en alliances entre, d'une part, une famille issue du fondateur ou d'un de ses dépendants directs, et, d'autre part, une famille d'origine étrangère au fondateur (9 cas). Ce dernier type de mariage sanctionnait la nécessité, pour les individus étrangers au fondateur, d'assurer leur intégration dans la collectivité villageoise et leurs droits d'exploitation du gisement aurifère par une alliance matrimoniale avec la famille du fondateur du village. C'est peut-être pourquoi ces alliances semblaient concerner très peu de captifs (1 seul cas), dont le statut dévalorisé était inadéquat à l'objectif politique de l'alliance. Toujours pour ce type de mariage conclu entre une famille issue du fondateur d'un côté, et une famille d'origine étrangère au fondateur de l'autre côté, il faut noter en outre que la partenaire féminine provenait toujours, tout au moins dans les cas dont nous avons eu connaissance, de la famille issue du fondateur, ce qui permettait à celle-ci de s'imposer comme créancier définitif à l'égard de celle-là, et donc d'affermir son autorité.

A côté des 65 cas de mariages intravillageois dont nous venons de parler, nous avons eu connaissance de 51 autres cas faisant intervenir d'autres villages que KOKUMBO.

Examinons rapidement l'image grossière ainsi obtenue des zones géographiques avec lesquelles KOKUMBO entretenait des rapports d'alliance. La faiblesse numérique de notre échantillon ne nous échappe pas, non plus que le caractère peu systématique

de sa réalisation et la définition très étroite de l'alliance que nous faisons intervenir, en ne considérant que l'origine des deux conjoints (et encore une seule origine pour chacun : celle que nous ont donné spontanément leurs descendants), ainsi isolés des autres membres de leur famille. Toutefois "l'aire matrimoniale" qui apparaît suggère certaines hypothèses, et en particulier la coexistence / simultanée de quelques facteurs principaux guidant le choix du conjoint.

Le premier facteur est l'appartenance à la même "tribu" ou "clan" FAAFOUE (y compris les "tribus" proches : GOSAN, FALI et NDRANOUA) (endogamie de clan, favorisée par l'intégration de nombreux descendants de captifs). Ce facteur est mis en évidence par les nombreuses unions matrimoniales conclues entre KOKUMBO et les FAAFOUE du nord (10 cas). Ces alliances étaient fréquentes, en ce qui concerne le conjoint originaire de KOKUMBO, aussi bien dans les familles issues du fondateur de KOKUMBO, que dans les autres (dont plusieurs étaient également originaires du groupe FAAFOUE du nord). Il faut noter qu'il semble que ces unions aient concerné souvent des hommes de statut captif de KOKUMBO, à qui on donnait une épouse originaire du FAAFOUE nord, vraisemblablement parente avec le maître de son époux. Le cas de l'alliance matrimoniale avec le groupe SOUNDU rentre dans le cadre de l'endogamie de tribu, une famille de KOKUMBO étant originaire de ce groupe, lié d'autre part lui-même au groupe FAAFOUE.

Pour ce qui est des alliances matrimoniales avec les villages FAAFOUE voisins de KOKUMBO, l'endogamie de tribu semble renforcer l'action d'un second facteur : celui de la proximité. "La lenteur du processus du mariage, qui commence avec les premiers rapports sexuels et ne se trouve pleinement accompli que plusieurs années plus tard, lorsque la femme rejoint définitivement le domicile de son époux, et qui implique pourtant une coopération quotidienne entre les conjoints, oblige généralement ceux-ci à résider à assez proche distance l'un de l'autre. Dès que l'union est officielle, l'homme est tenu de faire un champ pour elle ou, plus exactement, comme le traduisent les interprètes, "au nom de la femme". Cette dernière, en contrepartie, est tenue d'envoyer un plat cuisiné complet au moins une fois par jour. Quant à l'homme, c'est à lui à se déplacer, le soir, jusqu'à la cour où réside son épouse s'il veut bénéficier de ses services

sexuels" (P. ETIENNE, 1972, pp. 48-49). D'autre part, les alliances entre KOKUMBO et certains village FAAFOUE voisins (NIANKE- KONANKRO, AKROUKRO, KIMOUKRO) se rapprochent du cas de mariages intravillageois, leurs fondateurs ayant tous résidé à KOKUMBO. Ce sont ces trois villages qui constituent d'ailleurs les partenaires matrimoniaux privilégiés de KOKUMBO, parmi tous les villages FAAFOUE de la région de TOUMODI. Il faut noter que, dans la plupart des cas connus par nous de mariages de ce type, le partenaire féminin était fourni par les villages voisins à des hommes de KOKUMBO, eux-même généralement d'ascendance libre semble-t-il. Il faut voir là vraisemblablement une stratégie matrimoniale des villages voisins tentant de s'assurer, en contrepartie du don ou de l'échange de femmes, le droit de participer à l'exploitation de KOKUM BOKA (d'où des alliances avec des personnes libres - liewa - plutôt qu'avec des captifs des familles en place).

L'alliance matrimoniale privilégiée entre KOKUMBO et les AKOUE et, dans une mesure moindre, les GOURO, semble résulter à la fois de la proximité géographique, l'existence de relations de parenté et d'alliance traditionnelles, et d'un troisième facteur relatif aux courants d'échanges précoloniaux. Nous avons déjà évoqué, dans les traditions de création de KOKUMBO, les relations de parenté qui l'unissaient au pays AKOUE, et en particulier au sous-groupe des SEMAFOUE et au village de DUOKRO ; nous reviendrons plus loin sur les alliances militaires. D'autre part, des relations matrimoniales anciennes existaient entre KOKUMBO et les GOURO de la région d'OUME, en particulier les ZANGUE, qui avaient subi l'influence culturelle des BAULE (cf. BIDOU). Ces alliances privilégiées avec les AKOUE et les GOURO s'expliquaient également par l'existence de courants d'échange est-ouest, sortes de ramification de l'axe principal nord-sud au niveau du baoulé méridional (cf. carte 5).

L'aménagement de voies de trafic par le jeu des alliances matrimoniales apparaît d'ailleurs nettement pour les groupes autres qu'AKOUE et GOURO. Il semble que les groupes concernés par les alliances matrimoniales de KOKUMBO se disposent strictement selon l'axe nord-sud, joignant le nord (surtout pourvoyeur de captifs) et les groupes côtiers (pourvoyeurs de sel, d'armes à feu et de marchandises européennes). Les groupes AGBA et AGNI

rentraient également dans cet axe de trafic : c'est par leur intermédiaire que le sud-Baoulé était en contact avec le trafic de la vallée du COMOÉ. (cf. carte 13).

D'autres facteurs économiques devaient entrer en ligne de compte dans le choix des alliances matrimoniales, et leur importance était d'autant plus grande que, dans la société baoulé précoloniale, l'ébauche de spécialisation des activités économiques se faisait souvent selon un critère géographique, mais n'aboutissait jamais à la formation de castes, à l'inverse de ce qui se passait dans les sociétés soudanaises. C'est ainsi que la semi-spécialisation en orfèvrerie des AITOU et des NZIPRI a peut-être favorisé la constitution d'alliances avec les orpailleurs de KOKUMBO ; de même la tradition du travail du fer des SOUNDO (par lesquels transitait le fer soudanien avant qu'il soit définitivement supplanté par le fer d'origine européenne dans le Baoulé-sud) ; ou encore la tradition d'orpaillage des KODE

Il est peut-être significatif de noter que les alliances matrimoniales qui semblent réaliser un objectif plus strictement économique (en particulier l'aménagement des voies de passage commerciales), semblent également concerner plutôt :

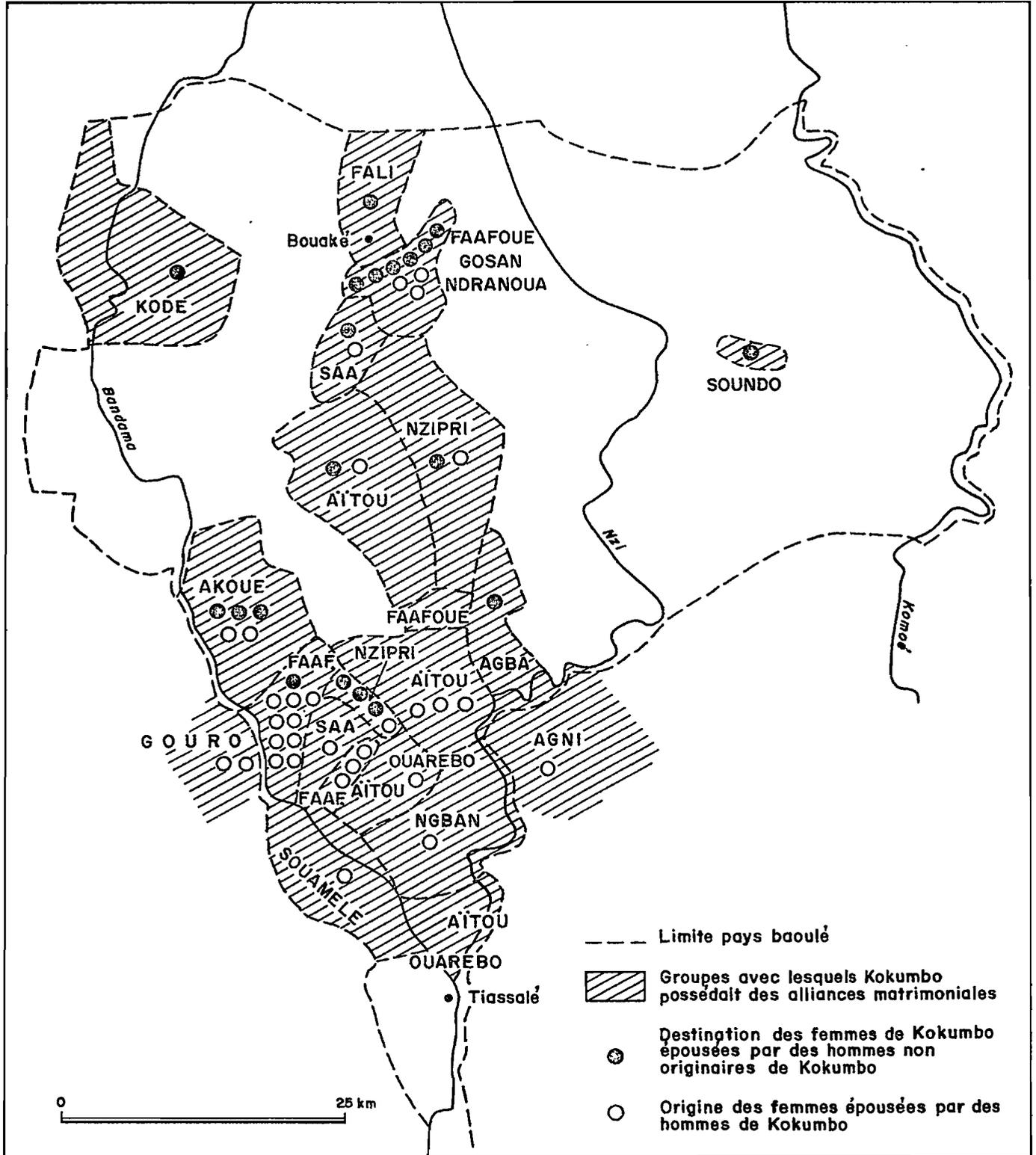
- 1) les familles liées directement au fondateur,
- 2) des individus captifs ou descendants de captifs, et
- 3) des femmes originaires de KOKUMBO, qui vont se marier à l'extérieur. Il apparaît que le don d'une captive par un membre de la famille proche du fondateur de KOKUMBO ait été un moyen privilégié d'assurer la sécurité des communications à but commercial.

Si l'on considère maintenant le sexe du partenaire originaire de KOKUMBO, dans les alliances entre KOKUMBO et les autres villages, pour l'ensemble des mariages dont nous avons eu connaissance, on s'aperçoit que KOKUMBO était plutôt donneur de femmes vis-à-vis des groupes situés au nord, et receveur de femmes vis-à-vis des groupes situés au sud. Avant de montrer que ce résultat est paradoxal et d'essayer d'en rendre compte tout de même, il faut insister sur un biais important de notre échantillon : en effet, nous avons eu connaissance de ces mariages "précoloniaux" par l'intermédiaire des descendants de ces conjoints. Or nous n'avons interrogé que des descendants mâles originaires de KOKUMBO, ce qui a pour conséquence de sous-évaluer, sinon de

méconnaître, les alliances de femmes originaires de KOKUMBO et mariées ailleurs, dont la descendance masculine n'a pas rejoint KOKUMBO (résidence patrilocale). Cela explique sans doute que notre échantillon ne rende pas compte du don de femmes par KOKUMBO à des groupes intermédiaires avec TIASSALE, afin d'assurer les communications commerciales avec le sud. En outre, KOKUMBO n'était pas seulement débiteur vis-à-vis des groupes méridionaux, eu égard aux nécessités des échanges. Les NGBAN et les OUAREBO de la région de TOUMODI et de TIASSALE venaient échanger eux-mêmes chez les FAAFOUE, les AKOUE et les GOURO, riches en or, et se trouvaient être/obligés ^{des} de ces groupes, avec lesquels ils avaient intérêt à contracter des alliances matrimoniales ; certains venaient même s'installer sur place pour pratiquer l'orpaillage (46 bis). D'autres part, la richesse en or de KOKUMBO a sans doute contribué à multiplier les cas de mariage atô vlè, qui constituaient un véritable achat par la famille de l'époux des droits sur les enfants de l'épouse ; cela peut contribuer à expliquer la présence à KOKUMBO de descendants de femmes originaires de groupes méridionaux. La situation de donneur de femme de KOKUMBO à l'égard des groupes du nord s'explique plus aisément. Soit par le souci d'assurer des voies de communication avec le nord (principale zone d'origine des captifs dans les dernières années du XIXe siècle, et dont les FAAFOUE de KOKUMBO étaient originaires). Soit par l'afflux de Baoulé venus de différentes régions du nord à KOKUMBO pour exploiter l'or : venus le plus souvent individuellement, ils pouvaient contacter des unions temporaires ou durables avec des femmes de KOKUMBO ; le libéralisme baoulé à cet égard facilitait l'intégration de la progéniture dans la famille maternelle ; d'où peut-être la surestimation de ce type de mariage dans notre échantillon par rapport à la pratique courante où il semble plus fréquent de rester chez ses paternels lorsque les maternels habitent dans un village éloigné, et sauf cas de mésentente grave ou d'héritage.

Parallèlement à ces 116 mariages antérieurs aux années 1910-1920 que nous avons pu recueillir par l'intermédiaire des généalogies de planteurs en activité, nous avons, en dernier lieu, eu connaissance de 4 cas d'unions de femmes de KOKUMBO avec 2 dioula (47), 1 malien et 1 dahoméen. Ces unions s'expliquent uniquement par la présence, dès la fin des années 1910,

**EBAUCHE DE L'AIRE MATRIMONIALE DE KOKUMBO
A L'EPOQUE DE LA PENETRATION COLONIALE**
(Mariage d'une personne originaire de KOKUMBO
avec un conjoint originaire d'un autre village)



d'une exploitation européenne de l'or à KOKUMBO (cf l'annexe du t.II consacrée à la mise en place et à l'activité de cette entreprise), qui employait surtout de la main d'œuvre non baoulé. Ces unions se rapprochaient plutôt du concubinage que de l'alliance matrimoniale mettant en rapports des groupes familiaux. Cette sorte de concubinage était d'ailleurs traditionnelle à KOKUMBO, où il était fréquent, comme nous l'avons dit plus haut, que des femmes, originaires de KOKUMBO ou non, amassent une certaine richesse en monnayant leurs services sexuels réguliers auprès des orpailleurs. La progéniture issue de rapports entre femmes baoulé et travailleurs "dioula" de l'entreprise européenne était intégrée sans difficulté à la famille maternelle. La situation à cet égard était fort proche de celle qui découlait du concubinage d'une femme baoulé et d'un membre de l'armée française, à partir de la pénétration française.

En conclusion de cet examen rapide du "complexe matrimonial" du Baoulé précolonial, il semble que l'on puisse distinguer certaines régularités du comportement matrimonial en ce qui concerne le choix du partenaire. La très forte endogamie ou pseudo-endogamie (par l'acquisition de captifs ou de captives) à l'intérieur de la famille étendue (aulo adya) correspondait sans doute, dans le contexte précolonial, au double souci de fixer la population, à l'origine typiquement pionnière, du village, et d'"homogénéiser" la "cour" (aulc), dont les dimensions complémentaires (éventuellement antagonistes) d'unité socio-familiale et d'unité de résidence tendaient ainsi à se recouvrir. Dans le cadre de l'exploitation précoloniale de l'or, cette pratique matrimoniale avait le double avantage de renforcer et d'élargir les unités familiales de production et d'assurer en leur sein l'existence d'une autorité peut-être insuffisamment affirmée en temps ordinaire : En effet, certains individus pouvaient cumuler au sein du groupe familial les fonctions d'aîné, d'allié en tant que donneur de femme, d'époux et, éventuellement, de maître - dans le cas de mariage avec une captive-. Nous retrouvons là une tendance déjà analysée par M. AUGÉ (1969, b) dans la société alladian, confrontée, comme les BAULE de KOKUMBO, à un contexte économique homologue : ici les contraintes techniques de l'exploitation aurifère, là celles de la pêche ; ici et là la traite européenne, qui, indirectement, permettait l'accumulation de richesse et l'acquisition de dépendants (par l'achat de

captifs ou par la réalisation de modalités particulières de mariage : union atô vlè ou dotation de femmes étrangères). La particularité de KOKUMBO venait de ce que le village était constitué de migrants qui, précisément pour agrandir et "homogénéiser" le contenu des "cours" (c'est-à-dire y faire coïncider le principe de filiation et le principe de résidence), étaient obligés, indépendamment de toute considération idéologique, de conserver des relations avec leurs villages d'origine, réservoirs de dépendants mais aussi d'héritiers (donc garants de la perpétuation de l'unité familiale) potentiels. D'autre part, ces migrants durent gagner leur territoire aux dépens des occupants antérieurs gourou et baoulé ; il en résulta des alliances de divers ordres, que nous allons maintenant évoquer, et en particulier, des alliances matrimoniales (cas des AKOUE et des GOURO d'OUOMO). Enfin, la participation au commerce de traite avec la côte et avec les savanes soudaniennes imposa la réalisation d'alliances matrimoniales avec les groupes ou tribus intermédiaires, qui expliquent en partie la configuration géographique du "complexe matrimonial" de KOKUMBO.

D'autres éléments intervenaient qui déterminaient le "complexe villageois" de KOKUMBO. Ces éléments étaient en réalité à la fois divers (rapports militaires, fonciers, religieux, etc.) et inextricablement liés entre eux, ainsi qu'avec la politique matrimoniale. Aussi, la distinction que nous introduisons pour les exposer est-elle, dans une large part, arbitraire.

Lors de leur établissement définitif, les fondateurs de KOKUMBO durent à la fois conquérir et défendre leur territoire actuel et aménager des alliances avec les groupes voisins afin d'assurer leur implantation. Cela se traduisit dans un premier temps par un conflit ouvert avec les GOURO qui occupaient encore une partie de la rive gauche du Bandama. L'alliance militaire la plus efficace et la plus suivie de KOKUMBO fut celle qui lia ce village au village AKOUE de DUOKRO, et, en général, avec le groupe AKOUE des SEMAFOUE. On trouvera en annexe la relation des traditions orales qui décrivent la conclusion de cette alliance. Un point mérite d'être souligné : c'est que cette alliance se fit aux dépens des prérogatives de KPLESSOU, premier village FAAFOUE installé au pied de KOKUM BOKA, et lui-même lié aux AKOUE et à DUOKRO. Les raisons en étaient diverses : un certain antagonisme entre les dirigeants de KPLESSOU et le fondateur de KOKUMBO, qui semblait résulter de la tentative de ce dernier de s'affranchir de la dépendance des premiers (voir plus haut : traditions de création de KOKUMBO) ; le prestige

militaire et religieux des chefs de DUOKRO semblèrent également entrer en ligne de compte : leurs "fétiches" (amwe) étaient considérés comme particulièrement puissants, ce qui se traduisit par une alliance religieuse qui doublait l'alliance militaire (48); enfin, et peut-être surtout, les AKOUE possédaient des relations très étroites avec les GOURO de l'actuelle région d'OUME (49). Avec l'aide de leurs alliés AKOUE, les FAAFOUE de KOKUMBO établirent un pacte de non-agression et une frontière durable constituée par le Bandama. Un point encore non élucidé concerne les premiers rapports qui s'établirent sur la base de ces arrangements entre BAOULE de KOKUMBO et GOURO d'OUME. Le Révérend Père BIDOU (BIDOU, s-d.; les informations datent vraisemblablement des années 1940) parle de "GOURO de KOKUMBO", qui, après des querelles entre leurs chefs et les chefs baoulé quittèrent définitivement KOKUMBO, vers 1840, pour former le groupe ZANGUE. Il ajoute, curieusement, que "ces gens étaient fortement marqués par les Baoulés auxquels ils furent mêlés un certain temps, à tel point qu'ils durent réapprendre la langue gourou en venant sur Oumé". EYSSERIC note également les étroites relations qui existaient entre les BAOULE de KOKUMBO et les GOURO de ZANGUE : c'est le chef de KIMOUKRO qui négocia le passage du Français chez les derniers (EYSSERIC, 1900). D'autre part, exception faite de la guerre de conquête au tout début de l'implantation de KOKUMBO, les traditions que nous avons recueillies ne font aucune référence à aucune guerre entre Baoulé de KOKUMBO et ZANGUE, bien qu'une certaine méfiance fût de mise, les GOURO restant des étrangers à qui on achetait de nombreux captifs et avec qui on nouait des alliances matrimoniales (50).

Les alliances militaires avec les autres groupes baoulé de la région semblent, à l'inverse de l'alliance avec les AKOUE, s'être nouées et dénouées au gré des circonstances : affaires d'adultère, d'empoisonnement, mais aussi, fréquemment en ce qui concerne KOKUMBO, défense par les FAAFOUE de leurs gîtes aurifères (cf. annexe = Traditions...). A cet égard, un certain antagonisme semble avoir toujours persisté entre FAAFOUE et SAA, qui s'expliquait avant tout par le problème de l'appropriation de KOKUM BOKA, sur lequel nous allons revenir en évoquant la dimension plus

particulièrement économique du "complexe villageois" de KOKUMBO. DUOKRO intervint quelquefois aux côtés de KOKUMBO à l'occasion de ces conflits.

Existait-il une aide militaire systématique entre FAAFOUE de KOKUMBO et les groupes FAAFOUE, NDRANOUA et GOSAN du nord, d'où ils étaient originaires ? Il semble que cette aide, considérée globalement comme naturelle, puisqu'elle liait des parents, n'ait pas donné lieu à l'envoi de contingents militaires ou à l'extension du conflit aux groupes du nord, mais qu'elle ait été réellè au niveau individuel, en fonction des circonstances et des déplacements des personnes entre les deux groupes. Cependant, bien que ne concernant pas directement KOKUMBO, nous avons eu connaissance d'une extension aux groupes NDRANOUA et NZIPRI du nord, d'un conflit armé né entre KPLESSOU et KOUASSIKRO (NZIPRI de TOUMODI) (cf. annexe : Traditions...).

Au moment de la résistance baoulé à la pénétration coloniale, ces diverses alliances militaires se cristallisèrent et contribuèrent à la collaboration de différents groupes pour la défense de KOKUMBO.

La guerre n'était pas le mode courant de résolution des conflits, tout en étant plus fréquente entre groupes baoulé différents (cf. Annexe : Traditions...). Au sein d'un même groupe, et, dans le cas qui nous intéresse, au sein du groupe FAAFOUE, les conflits intervillageois étaient le plus souvent soumis à l'arbitrage d'un village tiers, ou, lorsqu'un conflit intervillageois ne trouvait pas de solution au niveau des "notables" du village concerné, le "palabre" était soumis aux "notables" d'un autre village. A cet égard, les village FAAFOUE de TOUMODI semblaient ressortir à des unités territoriales juridiques différentes, constituées autour des villages les plus anciens ou les plus importants, dont, généralement, les autres étaient issus. C'est ainsi que KOKUMBO et KPLESSOU étaient amenés à connaître les contestations des villages qui dépendaient plus directement d'eux : pour le premier AKROUKRO, KIMOUKRO et NIANKEKONANKRO ; pour le second SEREME et ASSINZE (BONTI est de création récente). Il semble que ce soit la création administrative du "canton FAAFOUE", dont le chef-lieu fut fixé à KPLESSOU, par le pouvoir colonial, qui ait conféré une apparence d'unité au règlement traditionnel

des "affaires judiciaires indigènes" concernant l'ensemble du groupe faafoué de TOUMODI.

Nous voudrions maintenant examiner les déterminants plus strictement économiques du "complexe villageois" de KOKUMBO, et particulièrement ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles (essentiellement l'exploitation de l'or de KOKUM BOKA et de la terre cultivable) et les échanges.

Nous avons déjà dit que l'appropriation par les FAAFOUE de KOKUMBO de leur territoire actuel s'était effectuée aux dépens des GOURO, qui auraient peut-être entrepris l'exploitation de l'or de KOKUM BOKA avant l'implantation des BAULE. D'autre part, il apparaît dans les traditions que nous avons pu recueillir chez les FAAFOUE et chez les SAA eux-mêmes, que ces derniers ont longtemps contesté l'appropriation exclusive de KOKUM BOKA par les FAAFOUE, arguant de leur installation antérieure (51). Plusieurs conflits armés opposèrent les deux groupes, sans pour autant empêcher l'accès des SAA au gisement aurifère (52). L'acquisition par KOKUMBO d'un terroir qui lui fût propre se fit également aux dépens de KPLESSOU. On trouvera en annexe les traditions relatives à ce point et à la rupture qui s'instaura entre KOKUMBO et KPLESSOU. Très rapidement, l'exploitation aurifère de KOKUM BOKA se fit de façon séparée à KOKUMBO et à KPLESSOU (qui possédaient le versant est de la colline). Les sacrificateurs des deux chantiers étaient différents et le mode d'exploitation soumis à des règles également différentes : en particulier, il semble qu'à KPLESSOU un système de redevance régulière ait été imposé aux orpailleurs, ce qui n'était pas le cas à KOKUMBO ; d'autre part (et peut-être à cause de cela), il n'y eut pas à KPLESSOU un afflux d'orpailleurs, venus de diverses régions du pays baoulé, semblable à celui que connut KOKUMBO (53). Malgré cette relative séparation des deux chantiers, il est remarquable que, lorsque les entrepreneurs européens, installés à KOKUMBO dans une véritable atmosphère de terreur (cf. "la mise en valeur coloniale"), eurent interdit l'orpaillage indigène, des ressortissants de KOKUMBO allèrent exploiter le chantier qui dépendait de KPLESSOU (ce qui fut d'ailleurs rapidement réprimé par l'entreprise européenne) (cf. Rapport du Gouverneur ANGOULVANT au Gouverneur Général de l'A.O.F., sur les incidents de la Société minière et foncière du Bandama, Archives Nationales de Côte d'Ivoire, V-41-90).

Hormis le cas des limites de KOKUMBO avec les GOURO, avec KPLESSOU ou avec les SAA au niveau d'ASSINZE, qui furent établies de façon précise à la suite d'un accord tacite ou d'un conflit ouvert, le terroir de KOKUMBO était simplement reconnu plutôt que délimité. La chasse individuelle contribua le plus certainement à former le terroir villageois. Les activités agricoles ne nécessitaient pas autant d'espace et s'effectuaient à proximité des villages. Par contre, lorsqu'un campement s'établissait pour se livrer aux cultures du vivrier, il tendait davantage à acquérir son autonomie par la suite, comme nous allons le voir un peu plus loin.

Nous ne reviendrons pas sur les relations entretenues par KOKUMBO avec des groupes baoulé dont ressortissaient les nombreux orpailleurs émigrés le plus souvent individuellement à KOKUMBO. Bien qu'un grand nombre fussent originaires de groupes apparentés à KOKUMBO (FAAFOUE, NDRANOUA, GOSAN du nord ; AKOUE), nombreux étaient ceux qui venaient de groupes éloignés ou sans relations particulières avec les FAAFOUE de KOKUMBO.

Nous avons également évoqué la "structuration" économique de la région de KOKUMBO, dont l'exploitation de l'or fut un élément, semble-t-il, déterminant. Cette structuration reposait en partie sur une ébauche de spécialisation géographique de la production et suscita des relations particulières entre KOKUMBO et les villages ou groupes voisins. Tout d'abord, en tant que principal foyer d'extraction de l'or, KOKUMBO était un centre d'approvisionnement de l'or pour ses voisins. Il en était ainsi, en particulier, pour les AKOUE, bien qu'ils aient possédé eux-mêmes des mines aurifères, comme il apparaît dans le rapport de l'Adjudant TOURNOIS, commandant le poste de BONZI, au lieutenant commandant le secteur de TOUMODI (Août 1902) (Archives Nationales de Côte d'Ivoire, XIV-29-4) : "J'ai appris que les FAAFOUES et les AKOUES du sud, qui sont mariés entre eux, espéraient toujours reprendre KOKUMBO, que les GOUROS, NANAFUOUES et SAAFUOUES leur viendraient donner la main lorsque le moment serait venu. Les AKOUES ne demanderaient pas mieux, étant obligés d'aller chercher de l'or chez les YAORES qu'ils ne peuvent obtenir que contre des fusils et de la poudre, tandis qu'à KOKUMBO, moyennant quelques grammes donnés au chef, l'or leur revenait à bien meilleur marché, ne payant que leur séjour faisant les fouilles eux-mêmes".

D'autre part, la spécialisation attestée des AITOU et NZIPRI dans le travail de l'or (cf. plus haut et note 12) suscita des échanges suivis entre eux et KOKUMBO, soit que les FAAFOUE leur commandassent le travail en leur portant leur or, soit que des orpailleurs NZIPRI et AITOU fussent eux-mêmes exploitants à KOKUMBO. (54)

La richesse en or (55) induisit probablement un essor de la production de biens de prestige, dont le principal article était le pagne en coton teint. A cet égard, une véritable spécialisation géographique semblait s'être instaurée : les OUAREBO du nord et les NANAFUOE en étaient les fabricants les plus réputés, mais les AITOU et les AKOUE approvisionnaient également les FAAFOUE de KOKUMBO en pagnes de prestige (56). Un administrateur notait que, dans la région de TOUMODI, c'était surtout dans les tribus où il y avait peu d'or que l'on trouvait surtout des tisserands (cf. Bulletin agricole et commercial du poste de TOUMODI, 1er trimestre 1910, Archives Nationales de Côte d'Ivoire, XI-43-434).

Une autre complémentarité existait entre KOKUMBO et certains villages ou groupes, qui concernait l'approvisionnement en produits vivriers du centre d'exploitation aurifère. Cette complémentarité était loin d'être fondée uniquement sur les conditions naturelles de la région, comme on pourrait le penser en considérant que KOKUMBO était situé dans une zone de forêt dense, où la culture de l'igname, nourriture valorisée des BAULE, et la chasse, en particulier la chasse au filet, étaient plus difficiles que dans la zone voisine de savane. En réalité, se trouvaient à proximité de KOKUMBO des savanes incluses dans la forêt, et d'autre part, il existait des espèces d'ignames de forêt qui étaient également appréciées (cf. Renseignements sur la culture de l'igname, Toumodi, 1917, Archives Nationales de Côte d'Ivoire, IV-17-48). Le point important est que les conditions d'extraction de l'or à KOKUMBO : sur les flancs de la colline, dans une terre argileuse qui ne se désagrègeait pas facilement et à proximité d'un cours d'eau permanent (57), permettaient une exploitation durant toute l'année (et même nuit et jour) ; comme l'exploitation nécessitait en même temps une certaine concentration de force de travail (au moins deux individus par puits, sans compter la main d'oeuvre nécessaire au

transport du minerai au village, au concassage et au lavage), il est évident que les cultures vivrières souffraient de la concurrence de l'orpaillage. Aussi le vivrier, et en particulier l'igname, (58) était-il commercialisé dans la région ; il pouvait être l'objet d'un échange contre de la poudre d'or (59). La culture des plantes vivrières déterminèrent la création de campements aux environs de KOKUMBO, quelquefois par le fait d'individus ayant auparavant pratiqué eux-mêmes l'orpaillage à KOKUMBO (60) : ainsi les traditions expliquent-elles la création de NIANKE-KONANKRO, d'ABOIKAKRO, de KIMOUKRO (61) et des villages SAA d'AHOUKRO et NGUESSAMBAKRO (cf. annexe : Traditions historiques...), avec lesquels KOKUMBO entretenaient des relations.

Un dernier élément qui contribua à déterminer le "complexe villageois" de KOKUMBO est constitué par la configuration géographique des principales voies de trafic précoloniales, tant dans l'axe nord-sud que dans l'axe est-ouest. Nous n'y insisterons pas davantage ici, ayant déjà abordé le sujet lors de la description du contexte économique de la création et du développement de KOKUMBO et, surtout, en analysant l'aire matrimoniale de ce village.

En conclusion de l'examen du "complexe villageois" de KOKUMBO, sans doute trop long et répétitif, ce dont nous prions le lecteur de nous excuser, il s'avère que cet aspect répétitif est en soi significatif, un type de relations, par exemple commercial, étant constamment redoublé par un autre, par exemple matrimonial. Cela exprime clairement et banalement l'aspect "social total" que peuvent revêtir les relations sociales au sein des sociétés dites "traditionnelles".

En première approximation, c'est le "complexe matrimonial", évoqué par P. ETIENNE, qui semblerait le mieux traduire la configuration de l'"aire relationnelle" de KOKUMBO. On retrouve dans la tentative d'explication que nous en avons donné les autres principaux facteurs "d'extraversion" : nécessité d'alliances militaires et de relations économiques, perpétuation des relations avec les groupes d'origine du nord, essentiellement. Cela explique sans doute l'étendue inhabituelle de l'aire matrimoniale de KOKUMBO, qui correspondait à son

influence économique dans l'ensemble du BAOULE précolonial, et qui, paradoxalement, coexistait avec une très forte endogamie d'akpaswa, consécutive à l'intégration d'un grand nombre de captifs et de captives.

Ces ébauches de régularités sociologiques dans le choix du conjoint pourraient s'accompagner de commentaires sur les rapports entre ces régularités, la pratique individuelle du mariage et l'idéologie par laquelle la société en rendait compte. Nous ne le ferons pas ici, faute d'informations suffisantes, et parce que, dans ce texte, nous nous proposons davantage de définir les bases matérielles de l'organisation sociale. Une autre question est de savoir quel phénomène nous avons appréhendé en examinant l'origine géographique de parents biologiques à partir de leur descendance vivante à l'heure actuelle. Nous ne visons pas seulement les biais statistiques, évoqués plus haut, ainsi introduits dans l'analyse de l'aire matrimoniale, mais aussi la nature même du mariage, défini comme une "union entre un homme et une femme telle que les enfants nés de la femme sont reconnus comme la progéniture légitime des deux partenaires" (NOTES AND QUERIES, p.71). Dans le contexte de peuplement pionnier de KOKUMBO et, pour ce qui concerne la partie de sa population constituée d'étrangers, de peuplement provisoire, il est fort probable que de telles unions furent plus proches du concubinage, tel que l'entend la culture européenne, favorisant, en ce qui concerne l'acquisition de la descendance, la cour maternelle lorsque celle-ci était originaire de KOKUMBO. La faiblesse des prestations matrimoniales encourageait une telle pratique.

Quelle que soit l'incertitude ainsi attachée à notre tentative de description du "complexe matrimonial" de KOKUMBO, un autre problème empêche la notion de "complexe matrimonial" de rendre compte par elle-même de l'aire relationnelle significative de KOKUMBO : l'alliance matrimoniale étant la forme la plus achevée, dans les sociétés où la parenté tient le devant de la scène sociale, d'institutionnalisation des rapports sociaux, elle est utilisée dans les contextes les plus divers. Dans le cadre de contraintes données, telles que la nécessité de l'exogamie, les conditions matérielles de l'exploitation aurifère ou la configuration géographique des grands axes de trafic commerciaux, l'alliance matrimoniale traduisait des situations aussi différentes

que la perpétuation de l'unité tribale à l'égard des FAAFOUE du nord, la subordination politique et militaire à l'égard des AKOUE, le loyalisme conflictuel à l'égard de KPLESSOU ou encore des relations, avec les groupes voisins en particulier, dont l'antagonisme manifeste ou "la paix dans la guerre privée" (the peace in the feud) évoquée par M. GLUCKMAN (1971) étaient les principales composantes. Seule une analyse aussi complète que possible des divers niveaux du "complexe villageois" peut rendre compte du "complexe matrimonial", qui reste néanmoins l'indicateur privilégié de l'aire rationnelle d'un village comme KOKUMBO. On peut parler dans ce sens d'une "structure", au sens gurvitchien (GURVITCH, 1962 p. 214) des relations de KOKUMBO avec les autres villages ou groupes. Nous essaierons, dans le chapitre consacré aux réactions de la société locale à la pénétration coloniale, d'esquisser le processus de cristallisation de cette "structure" face à une agression extérieure.

*
* *

Nous aurions voulu terminer ce texte sur un aperçu général des structures de production à l'oeuvre dans la société locale précoloniale, un peu selon la démarche suggérée par E. TERRAY (1971) : il se serait agi de recenser les "modes de production" réalisés dans la formation économique-sociale BAOULE à l'occasion des activités productives, et, éventuellement, d'en esquisser une théorie. A la relecture de nos notes de terrain, de nombreuses lacunes apparaissent à cet égard ; aussi nous contenterons-nous de remarques générales, en attendant de compléter nos informations sur ce sujet (62).

La première série de remarques porte sur la diversité des modes de production (au sens que TERRAY donne à ce terme) que connaissait la société baoulé précoloniale : agriculture, orpailage, chasse, pêche, collecte (du vin de palme en particulier, qui avait et a encore une importance sociale et économique non négligeable), artisanat et élevage. Ces différentes activités ne se caractérisaient ni par le même objet de travail, ni par les mêmes formes de coopération, ni par la constitution des mêmes unités de production, ni, enfin, par les mêmes rapports de production et de pouvoir. De plus, une même occupation pouvait donner lieu à des

modes de production différents : ainsi la chasse au filet (ùgbè) et la chasse individuelle au fusil ; la pêche collective ou individuelle ; l'orpaillage filonien, imposant la présence d'un "travailleur collectif", et l'orpaillage dans les alluvions récents des cours d'eau, surtout individuel ; enfin les diverses cultures, qui ne nécessitaient pas une organisation identique du travail et, par suite, n'induisaient pas une forme identique d'appropriation et de distribution du produit (igname, banane, etc.). La structure sociale baoulé, sur laquelle nous allons revenir, favorisa sur la base de cette diversité des formes de coopération ce que nous pourrions appeler, d'un terme volontairement vague, un "individualisme" économique, dont on peut rendre compte, non par une vertu psychologique (63), mais par des conditions historiques et sociales particulières.

Parmi tous les procès de production, certains étaient plus déterminants : c'était le cas de l'agriculture, qui fournissait la base essentielle de la subsistance, mais aussi de l'exploitation aurifère et de l'organisation des échanges à longue distance (64), associées à des contraintes précises dont les conséquences se firent sentir sur l'ensemble de l'organisation sociale. A cet égard, la situation de la région de KOKUMBO par rapport à l'ensemble baoulé représentait moins un cas d'exception qu'un cas limite. Il convient ici de rappeler la place de l'or dans les sociétés AKAN en général. RODNEY (s.d., pp. 13 et 18) insiste, d'une part, sur la place de l'or dans l'intégration politique et économique de la Guinée forestière jusqu'au XVII^e siècle, parlant, pour caractériser l'économie des principaux Etats AKAN, de gold oriented economy (Ibid., p. 16) ; il montre, d'autre part, l'impact différentiel du commerce européen et de la traite des esclaves, à partir du XVIII^e siècle, selon que les divers Etats cherchèrent ou non à protéger leur organisation socio-économique fondée sur l'exploitation de l'or contre les effets destructeurs de la traite. Il n'est pas indifférent de constater que les BAOULE ASABOU étaient précisément originaires de l'ASANTE qui préserva au maximum cette organisation.

L'agriculture, l'exploitation de l'or et même les échanges (qui, hormis la présence d'agents MANDE chez les ASANTE, se développèrent selon des formes comparables chez les BAOULE et les ASANTE, d'après ce que rapporte DAAKU : 1969) dépendaient en grande partie du travail de captifs. Nous abordons ici le problème des rapports entre structures sociales et structures de production.

P. ETIENNE définit la société BAOULE comme une société de segmentation, par opposition à une société de concentration, et comme une société d'intégration, par opposition à une société de stratification. La société baoulé est (65) en effet constituée sur la base, non de groupes de filiation (société lignagère), mais sur la base de groupes personnels (ou définis à partir d'ego; pour reprendre la terminologie de FOX (1972, p. 160), bien que (mais cela n'est pas contradictoire) le recrutement se fasse plutôt par la ligne utérine. Les groupes formés d'individus qui ont un parent commun (ego) qui n'est pas forcément un ancêtre, sont donc soumis, à la mort de ce parent commun, à un risque de désagrégation important, dans la mesure où les individus du groupe conservent des relations avec leurs autres parents. La composition des groupes fondamentaux, qui n'est pas due au hasard mais semble correspondre à des conditions historiques, explique donc la stratégie sociale dominante. Pour les leaders en place, il s'agit de renforcer la cohésion de leur groupe en assurant à chacun des individus qui le constituent les meilleures conditions d'intégration, et, en particulier, en ne lui imposant pas des obligations et des prestations sociales lourdes. Pour un individu en situation d'antagonisme avec un de /^{ces} groupes, il s'agit soit de se tourner vers un autre groupe auquel il est lié, soit de fonder par segmentation un groupe dont il sera lui-même l'élément intégrateur. On voit comment, dans ce contexte, la "multidépendance" (P. ETIENNE) à l'égard de groupes différents fonde un comportement individualiste et une stratification sociale peu tranchée. Cependant, lorsque la multidépendance n'est plus garantie (et c'est le cas des captifs, des individus mis en gage ou capturés, etc.), les possibilités pour l'individu de jouer de ses relations avec des groupes de résidence différents afin d'affermir son statut sont extrêmement limitées ; la rupture totale d'avec le groupe, si elle ne s'accompagne pas de la certitude d'être intégré à un autre groupe, est des plus hasardeuses. C'est pourquoi il ne faut pas exagérer la faiblesse de la stratification de la société baoulé : il est vrai que le mode de recrutement et le pôle de référence des groupes fondamentaux ne favorisent pas l'émergence de corporate groups stables, encore moins de lignages souverains. Cependant l'acquisition de ce que nous avons appelé plus haut des "dépendants directs" (captifs, individus gagés essentiellement) et la pratique corrélative des "mariages familiaux" (aulo adya) aboutit en réalité à stabiliser les groupes de résidence (M. AUGÉ parle d'"hémogénéisation" des principes de filiation et de résidence) et à justifier un système de référence généalogique

(même si en réalité il s'agit d'une généalogie construite ou manipulée) pour situer les individus du groupe les uns par rapport aux autres. A cet égard, la distinction entre hommes libres (liewa) et captif (kâga, etc.) s'impose à l'observateur, bien que la reconstruction d'après le "présent ethnographique" obscurcisse les choses, dans la mesure où l'achat de captif (kâga) a cessé définitivement depuis la pénétration coloniale. Or la société locale semble avoir toujours pratiqué à l'époque précoloniale l'acquisition de captifs étrangers ; c'est-à-dire que même si les enfants de ces captifs n'étaient plus qualifiés par un statut dévalorisé (leur ascendance n'étant pas oubliée pour autant), il existait à chaque moment des captifs de fraîche date qui constituaient une catégorie en situation de dépendance permanente, sur laquelle reposait en particulier les tâches économiques les plus pénibles. Si, du point de vue des individus, elle ne constituait pas une classe réelle, se reproduisant du fait de ses propres éléments et possédant une fonction spécifique, elle constituait, au niveau de l'analyse globale, une classe économique particulière, dont la situation, la position et les relations symboliques avec les autres "classes" (cf. BOURDIEU, 1969, pp. 293-317) peuvent être décrites. Peut-être la notion weberienne de "groupes de statut" convient-elle mieux que le terme de classe, dans la mesure où la situation de captif renvoie davantage à une distinction symbolique qu'à une distinction économique spécifique. (Il n'existait pas d'activités économiques réservées ou, au contraire, interdites aux captifs). Il reste que, pour reprendre les termes de TERRAY (1971, p. 8), même si les captifs ne constituaient pas une véritable classe exploitée, du moins leur exploitation formait-elle la base permanente de la richesse et de la puissance des chefs de famille baoulé. La structure des groupes fondamentaux, que nous avons évoquée précédemment, suscitait l'intégration de ces captifs ou, au moins, de leurs descendants ; d'où la nécessité de renouveler constamment l'effectif de ces dépendants directs soit par l'achat de captifs étrangers, soit en s'attachant des aowa slâ (individus gagés) en se substituant à leur créancier. La guerre ne semble pas avoir constitué un moyen notable d'acquérir des dépendants, du moins dans la région de KOKUMBO (66).

Cela peut contribuer à expliquer la coexistence, dans la pratique sociale baoulé, d'un laxisme certain (manifesté par une stratégie finalement individualiste) et d'une stratification affirmée, au moins à l'époque précoloniale, au sein des groupes de

résidence (manifesté en particulier par un pouvoir économique fortement inégal). Il est probable que l'abondance de l'or dans la région de KOKUMBO lui ait conféré une situation particulière à cet égard, en facilitant l'acquisition de dépendants et la constitution de groupes de résidence plus homogènes.

* *

*

NOTES

=====

CHAPITRE PRELIMINAIRE

- (1) cf. RIOU, 1965-a et AVENARD et autres, 1971.
- (2) Le site précolonial de KOKUMBO sur les premières hauteurs de la colline, à environ 150 mètres de son site actuel.
- (3) Le problème que pose la savane baoulé aux spécialistes des sciences de la nature rejoint celui que se posent les historiens, relatif aux conditions du commerce soudanais au XVII^e siècle, par BORON, la région de TASSALÉ et LAHOU.

CHAPITRE PREMIER

- (1) cf. SALVERTE - MARMIER, 1965, pour l'ensemble du pays baoulé. Pour la région de TOUMODI et de KOKUMBO, cf. CHAUVEAU, 1971, où l'on trouvera une bibliographie sur ce sujet.
- (2) Les gourou d'OUME sont fortement "baoulisés" dans divers domaines. Ils conservent le souvenir d'une cohabitation avec les Baoulé dans la région de KOKUMBO (cf. BIDOU). Après leur déplacement de l'autre côté du Bandama, les gourou conservèrent des relations matrimoniales et des relations d'échanges suivies.
- (3) L'application du contenu précis qu'implique le terme "clan" : groupes de personnes des deux sexes, dont la parenté est déterminée selon une filiation unilinéaire réelle ou supposée, ne va pas sans faire problème 1) à cause du type de descendance baoulé, qui est cognatique à accentuation matrilineaire 2) à cause de la pauvreté de nos informations sur ces "clans" historiques. (cf. NOTES AND QUERIES..., p. 89 ; DELAFOSSE, 1900 et 1904-a.) Le concept de tribu : groupe politiquement ou socialement cohérent et autonome, occupant ou revendiquant un territoire particulier, serait peut-être plus adéquat. Le terme baoulé utilisé pour traduire le type de groupement dont il est question ici est akpaswa, et il ne lui est pas spécifique: akpaswa se rapporte à l'idée de catégorie et peut désigner les différents "quartiers" d'un village, les groupes de familles liées entre elles par des relations de parenté (cf; ETIENNE, 1972, p. 29), etc.. Un autre terme, mé désigne "les grandes unités que les conquérants akan ont réussi à constituer et à contrôler au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle" en pays baoulé (cf. SALVERTE - MARMIER, 1965, p. 206). Ces mé n'ont quasiment plus de réalité actuellement. Les huit "clans" d'origine sont : les OUAËBO, les FAAFOUE, les SAA, les NZIPRI, les ATOUTOU (ou AITOU), les NANAFUE, les NGBAN et les AGBA. Les autres dont les noms apparaissent sur la carte 8 seraient issus de ces clans originels. C'est ainsi qu'en particulier les AKOUE, situés au nord des FAAFOUE de KOKUMBO, seraient issus de mélanges de GOURO et de FAAFOUE.

- retrouverait
- (4) L'équivalent de ce groupe AGOUA se/ dans la hiérarchie politique (beaucoup plus structurée que chez les BAOULE) des AGNI et des ABRON (qui sont également des AKAN).
- (5) Surtout suivant que l'on s'adresse à des informateurs liés au groupe de descendance d'OKROUGNI (à KPLESSOU) ou à celui de KOUAKOU SE (à KOKUMBO).
- (6) KOUAKOU SE, dans son village d'origine, SAKRI, aurait été la cause de nombreuses disputes que son père devait régler par des amendes importantes. Un jour, après que KOUAKOU SE eût été condamné à une amende consécutive à une histoire de chasse (SE aurait tué le chien de son compagnon de chasse), son père refusa de payer, et chercha quelqu'un qui puisse le faire à sa place, (il est toujours exclu qu'une amende reste impayée impunément). Il s'adressa à OKROUGNI, qui accepta. Dès lors, KOUAKOU SE tombait sous la dépendance d'OKROUGNI en tant qu'aowa (cf. Annexe "Traditions d'origine...").
- (7) Les deux dernières versions sont celles qu'expose également de SALVERTE - MARMIER (1965, p. 43). Le récit que nos informateurs de KPLESSOU, KOKUMBO, AKROUKRO et KIMOUKRO nous ont donné des modalités de la découverte de l'or suggère presque toujours cependant un lien de dépendance entre OKROUGNI et KOUAKOU SE (en particulier, le fusil de ce dernier lui aurait été donné par le premier). Cf. annexe : traditions d'origine des villages de la région de KOKUMBO.
- procurait
- (8) Le gisement filonien de KOKUMBO ne/ que de la poudre d'or, jamais de pépites. Cela explique peut-être la quasi-absence de redevances : il est fréquent dans toute l'Afrique occidentale que les pépites soient remises au chef autochtone (ou au monarque dans le cas de société à Etat) car elles étaient censées être chargées d'une puissance surnaturelle liée au caractère sacré de la terre à laquelle elles étaient arrachées. Pour plus de détails sur l'exploitation aurifère de KOKUMBO, cf. une note particulière sur ce problème, à paraître ultérieurement et l'annexe "Rapports sur l'exploitation indigène...".
- (9) Ainsi convenait-il qu'un orpailleur étranger au village fasse de temps en temps, quelque cadeau au chef de famille qui l'avait accueilli. Mais cela se faisait sans périodicité ni montant fixes, et les dons étaient peu importants (mais les amendes payables en or étaient fréquentes et pouvaient être lourdes). Au contraire, les orpailleurs qui exploitaient la partie de la colline KOKUM dépendant de KPLESSOU devaient payer un lourd tribut au chef de la famille du fondateur. Nous reviendrons plus loin sur la différence d'exploitation à KOKUMBO et à KPLESSOU, village pourtant en relations étroites tant sur le plan social que sur le plan géographique. (Cf. Annexe "Rapports sur l'exploitation indigène...").
- (10) Nous n'envisageons pas ici l'orpaillage dans les alluvions des marigots et des rivières, commun à tout le pays baoulé, et dont le caractère individuel a limité les effets au niveau de l'organisation socio-économique.

- (11) L'aliment culturellement valorisé dans le Baoulé est l'igname de savane. La banane, aliment de forêt, n'était qu'un aliment d'appoint, dont l'usage s'est généralisé avec les migrations dans la zone forestière pour cultiver le café et la cacao.
- (12) TAUXIER (1924, p. 212) note que les KANGA-BONOU du YA'OURE faisaient appel pour travailler l'or qu'ils extrayaient aux Baoulé de BOUAKE et de TOUMODI. D'autre part, il existait une certaine spécialisation entre NZIPRI et AITOU : les premiers excellaient dans le façonnage des bijoux (boucles d'oreille, bagues, chaîne...), les derniers dans la fabrication des couronnes, chasse-mouches, cannes..., en général tout objet constitué par une pièce de bois travaillé recouvert d'une feuille d'or.
- (13) Le terme "commercial" utilisé ici pour qualifier les échanges en pays baoulé doit être pris dans un sens très large. Il ne correspond pas à la définition, pertinente par ailleurs, qu'en donne MEILLASSOUX, et qui est fondée sur des échanges de biens en équivalence les uns des autres par l'intermédiaire d'un moyen de paiement, permettant de réaliser des bénéfices marchands et une accumulation de capital (cf. MEILLASSOUX, 1971, "Introduction").
- (14) Les voyages à motif commercial étaient soumis à l'existence de réseaux d'alliés (sia) ou de camarades (tukpè, diâvwè) sous peine d'être pris ndolè, c'est à dire capturé et rançonné. La prise en ndolè n'était pas en principe systématique et les "kidnappeurs" devaient eux-mêmes respecter les réseaux d'alliance et de camaraderie. L'individu qui enfreignait ces règles pouvait réintégrer son village d'origine à condition que ses parents versent une amende ; sinon il était gardé par ses ravisseurs qui s'efforçaient de l'intégrer dans la vie économique et sociale de leur famille. L'institution de la prise en ndolè étant admise de part et d'autre, les deux parties s'efforçaient d'en respecter les règles, et donc d'éviter qu'elle dégénère en conflit ouvert. Mais l'idée de la responsabilité étendue à sa famille et à son village des faits et gestes d'un seul individu incitèrent les villages à se livrer à des opérations de représailles. Dès lors, la légitimité de la prise en ndolè d'un individu n'était plus forcément reconnue par l'une des parties, et des conflits ouverts pouvaient s'ensuivre, pour dette impayée ou pour une prise en ndolè. Les AITOU et surtout les NGBAN des actuelles sous-préfectures de TOUMODI et TIASSALE, qui occupaient une position stratégique sur l'axe reliant le nord du pays baoulé à TIASSALE, étaient redoutés pour leur pratique fréquente de la prise en ndolè. Les AKOUE semblent également avoir été des intermédiaires difficiles (cf. annexe : quelques cas d'affaires de "justice indigène"). Les réseaux d'alliance spécifiaient également les échanges avec les non-baoulé (cas des échanges avec les GOURO dans la région de KOKUMBO). Quelques Baoulé s'aventuraient ainsi jusqu'à ZANGUIE, selon les mêmes principes, sans pour autant cesser de risquer d'être capturés par les GOURO. Malgré le caractère diffus des pistes empruntées par les individus se livrant aux échanges, certains axes étaient privilégiés par la morphologie du terrain et le sens du trafic. Ainsi, pour la région de KOKUMBO, la principale

piste (hormis celle qui communiquait avec les Gouro dans le sens est-ouest) était nommée wala atí (piste des "commerçants") ; elle reliait le pays AKOUT et KOKUMBO, puis rejoignait l'axe TOUMODI-TIASSALE après avoir traversé les groupes SAA et AITOU (cf. carte 5).

- (15) Pour l'organisation économique précoloniale du pays baoulé, cf. notre note sur ce sujet à paraître ultérieurement. Les Baoulé exportaient essentiellement vers la côte : de l'or, des bijoux, des cotonnades, des pagas, et, dans une proportion difficile à déterminer, des captifs ; les mêmes produits étaient acheminés vers la vallée de la COMOÉ ; vers les GOURO, les Baoulé réexportaient surtout les armes à feu, la poudre et les produits européens en provenance de la côte ; vers le nord : ces mêmes produits et la cola. Les Baoulé recevaient de la côte (surtout semble-t-il par GRAND-LAHOUE et TIASSALE) du sel marin et les produits de traite européens classiques : armes à feu, poudre, fer et outils, verroterie, alcools). Du nord, en provenance surtout de SAKHALA et KONG, ils recevaient du sel, du fer, des captifs et du bétail. Enfin, de la vallée de la COMOÉ et du pays ABRON, ils recevaient les produits de traite européens.
- (16) Dans la terminologie de MEILLASSOUX (1971, Introduction), l'expédition est une forme d'échange pratiquée non par des marchands professionnels mais par des agriculteurs qui vont échanger leurs produits contre une marchandise précise destinée à leur propre usage. Le but n'en est pas le bénéfice marchand, mais l'acquisition aux termes les plus avantageux.
- (17) On retrouve souvent dans les rapports des premiers colonisateurs des allusions au fort armement des Baoulé, dont presque chaque homme adulte semblait posséder un fusil. D'autre part les quelques chiffres de captifs libérés par les Français, lors des premières années de la pénétration, et que l'on peut trouver dans certains textes sont éloquentes : (cf. B.C.A.F., 1913, p. 343 et s.). Il est vrai que dans ce cas, l'époque de SAMORY avait fait chuter les prix d'achat des captifs.
- (18) Cf. notre note à paraître sur le commerce baoulé précolonial. Nous n'avons enquêté sur le terrain qu'à TIASSALE. L'importance de KOTIALOFIKRO (surtout à l'époque de SAMORY), situé légèrement au nord de BOUAKE, est encore attestée par les informateurs de la région de TOUMODI. Nos autres sources d'informations sont constituées par les Archives (en particulier les cartes du capitaine MARCHAND) et par BINGER (1892, tome deuxième, p. 216 et s.). D'autres centres d'échanges sont évoqués dans ces textes, mais la présence de non-Baoulé n'y est pas expressément attestée.
- (19) Les Baoulé du sud utilisent le terme asoko pour désigner les groupes côtiers qui se livraient à la traite des marchandises entre les Européens et eux-mêmes, par extension du terme asoko qui désignait à l'origine les habitants de la région d'ASSINIE, très mêlés aux NZIMA (cf. DELAFOSSE, 1904, p. 107). C'est le même processus qui fait appeler actuellement dyula l'ensemble des groupes du nord, à vocation commerciale. Les GOURO appelaient également sokò les

intermédiaires successifs entre eux-mêmes et la côte (cf. MEILLASSOUX, 1964, p. 265).

- (20) MARCHAND parle de bénéfices de 200 à 300 % réalisés par les courtiers de TIASSALE par rapport aux prix pratiqués à la côte. Il semble toutefois que l'essentiel du bénéfice devait revenir aux négociants côtiers, qui apportaient les marchandises. (cf. Arch. Nat. O.M., Mission 8, "Généralités sur le pays").
- (21) KOTIAKOFIKRO était situé à quelques kilomètres au nord de l'actuel BOUAKE. BENOÛ, serait peut-être un marché de la tribu BWENOU, sur la rive droite du Bandama rouge, comme l'indique EYSSERIC. Les villages actuels se nommant BENOUFULA ou BANOUFULA (fla = village en gouro) ne semblent pas correspondre aux indications de l'auteur.
- (22) Nous nous réservons de discuter, dans une note ultérieure, la place du système économique du Baoulé précolonial dans les principales classifications, très académiques, proposées par les théoriciens de l'anthropologie économique : BOHANNAN et DALTON (1964, Introduction), POLANYI (1957), MEILLASSOUX (1964-b et 1971), DOUGLAS (1967), MAUSS (1967), CHAYANOV (1966) etc.
- (23) D'autres conflits auxquels furent mêlés les FAAFOUË eurent pour origine plus directe la possession de placers aurifères. (cf. CHAUVÉAU, 1971, annexe 3).
- (24) Le fait qu'un étranger installé à KOKUMBO fût d'ascendance libre ou captive semble avoir eu peu d'importance eu égard à son insertion dans la collectivité villageoise. La relation de captivité ne produit pleinement ses effets sociaux que dans le ou les villages d'origine de l'intéressé. Par contre, un captif acheté par un étranger de KOKUMBO et y travaillant comme tel, supportait toutes les conséquences de son statut.
- (25) L'usage de la notion de "dépendance directe" ne nous est dicté que par la commodité de l'exposé. Nous rattachons à ce type de dépendance les captifs et descendants de captifs, les individus gagés (aowa slâ), les individus qui se sont volontairement mis sous la protection d'un chef de famille après rupture d'avec leur milieu d'origine (dye slâ) enfin les étrangers de passage capturés sur le territoire villageois (pris ndolè), dont la situation est fort proche de celle des aowa slâ. A ce type de dépendance directe, nous pourrions opposer d'une part la dépendance liée à l'appartenance de l'individu à un groupe de parenté et d'alliance, d'autre part la dépendance issue d'une situation de client ou d'étranger (aofwe). Dans les deux cas, la dépendance n'est pas "directe" dans la mesure où il y a multidépendance plutôt que dépendance unique à l'égard d'un individu ou de sa famille ; cette multidépendance permet éventuellement une rupture totale à l'égard d'un des pôles de dépendance, sans pour autant tomber dans une situation de dépendance unique ; ainsi un étranger en rupture avec son milieu d'accueil peut toujours retourner dans son milieu d'origine tout en conservant son statut d'homme libre ; de même un individu peut toujours se rapprocher d'une partie de sa famille (par exemple maternelle) si son autonomie ou ses droits sont compromis dans une mesure qu'il juge intolérable par le fait d'une autre partie de sa famille (par exemple paternelle) ; au contraire, un individu dans une

- situation de dépendance directe ne peut s'y soustraire sans retomber ailleurs dans le même type de dépendance. Répétons cependant que cette distinction ne prétend pas être très rigoureuse : la stratégie sociale des BAOULE et, pour reprendre les termes de MALINOWSKI, "les impondérables de la vie authentique" la rendent quelque peu schématique.
- (25 bis) DELAFOSSE, alors chef du poste de TOUMODI, note qu'il a "pu étudier la langue gourou grâce au grand nombre d'esclaves de cette race qu'on trouve ici...". Cf. VERNEAU, 1895, p. 565.
- (26) Cela s'explique par le nombre élevé des captifs pris par SAMORY après sa conquête des pays SENOUFO, DJIMINI, DIAMALA et TAGOUANA et par les difficultés qu'il éprouvait pour équiper en armes et fournir en vivres son armée (cf. PERSON, 1970).
- (27) Il pouvait l'être s'il était jugé de caractère difficile. C'était souvent un captif revendu qui était utilisé dans les sacrifices humains lors des cérémonies de funérailles des personnages importants.
- (28) Nous n'avons pu éclaircir tout à fait les conséquences de l'achat d'un captif par un autre captif. Nos informations divergent sur ce point : d'un côté on nous a déclaré qu'un captif ne pouvait se rédimier, auquel cas le captif qu'il achetait était censé être la "propriété" de son maître ; d'un autre côté, on nous a tenu la théorie inverse : dans ce cas le captif devenait un homme libre (liewa ba). En tout état de cause, il semblerait étonnant que son ancien statut de captif puisse être ainsi oblitéré par le simple fait d'une opération "juridique" et par le temps ; l'observation contemporaine de l'usage, à certaines occasions, des connaissances généalogiques est éloquente à cet égard. Par contre, il est fort possible qu'un captif ait pu jouir d'un prestige et d'une autorité élevés, précisément par le fait qu'étant "enfant de la famille" (aulo ba), dénué de tout autre attache extérieure, son intérêt personnel coïncidait exactement avec celui de la famille, surtout dans une situation (comme à KOKUMBO) où l'abondance de captifs mariés dans la famille de leur maître réduisait le nombre des personnes susceptibles d'être dépourvues de toute ascendance captive.
- (29) On nous a affirmé dans la région de KOKUMBO que les conflits armés s'accompagnaient rarement de la capture d'adversaires. On s'efforçait plutôt de tuer le plus rapidement possible dans une embuscade un petit nombre d'ennemis, après quoi le litige était confié à l'arbitrage de tiers d'un village ou d'un groupe neutre (cf. Annexe : les principaux conflits armés entre sous-groupes de la région).
- (30) Il fallait évidemment de graves raisons pour se couper volontairement des parents, ou pour que ceux-ci chassent un individu : par exemple la menace de sanctions surnaturelles à la suite de délits graves ou de pratique de sorcellerie. Nous avons rencontré à KOKUMBO le cas d'une femme venue se réfugier avec son enfant menacé d'être tué à sa naissance parce que kido (troisième enfant d'un couple, de

même sexe que les deux précédents). Cette femme avait cependant des parents à KOKUMBO ; son cas ne relève pas entièrement du dye slâ. Le dye slâ est sans doute ce que DELAFOSSE appelle gyé et qu'il définit comme un "captif sans maître", ce qui n'est pas absolument contradictoire avec ce que nous en disons, l'accent étant mis sur la rupture de la dépendance (cf. DELAFOSSE, 1900). Pierre ETIENNE définit le gyé comme un "voyageur retenu captif et libéré seulement contre rançon" (ETIENNE, 1972, p. VI). Dans la région de KOKUMBO, tout au moins, cela relevait plutôt de la prise en ndolè (cf. note 14) CARTERON définit dye: "solitaire, déséquilibré, vivant en marge de son groupe" (CARTERON, 1972, p. 42).

- (31) Quelquefois pour de pure raison matérielle : c'était le cas lorsqu'il s'agissait de se créer une relation dans un village étranger et pouvoir le traverser sans encombre lors d'expéditions commerciales.
- (32) Sur les différents types de mariage chez les Baoulé, cf. ETIENNE, 1970 et 1971-a.
- (33) Nous rejoignons l'analyse que fait P. ETIENNE de l'évolution du mariage atô vlè (cf. ETIENNE, 1971-a, p. 173). "Au début de l'implantation des Baoulé dans leur territoire actuel, les agwa (les nobles) et le ble ngbi l'homme riche étaient les seuls à détenir l'or et les richesses qu'ils avaient emportées avec eux en quittant KOUMASSI. Mais la découverte des gisements aurifères du YAURE et de BOCANDA et surtout (...) celle des gisements de KOKUMBO, firent augmenter le volume de la richesse et provoquèrent sa diffusion parmi tous les Baoulé (...). Les agwa et les ble ngbi n'étaient plus les seuls à détenir la richesse et à pouvoir pratiquer le mariage atô vlè. Une forme de mariage réservée qui tend à se généraliser ne peut que se dévaloriser". L'auteur ajoute que ce fut vraisemblablement l'afflux de captifs consécutif à l'épisode samorien qui contribua le plus à la disparition de l'atô vlè dès avant la pénétration coloniale, par assimilation progressive du mariage atô vlè avec le mariage avec une captive.
- (34) Nous ne tenons pas compte des étrangers dont l'implantation dans les akpaswa en tant qu'aofwe date de la période post-coloniale.
- (35) Cette contestation de l'autorité peut, de manière plus simple, pousser un individu et sa famille restreinte à passer sous la dépendance du chef d'un autre akpaswa du même village, où il possède également des relations de parenté et d'alliance. Ces "changements d'allégeance" (P. ETIENNE) et les avatars des successions expliquent qu'un même akpaswa (entendu comme un groupe familial étendu) ne forme pas nécessairement un tout homogène au niveau de l'habitat. A KOKUMBO, les akpaswa sont assez mélangés spatialement. Notons que le terme d'akpaswa peut également connoter un sens spatial, et désigne la partie matérielle du village où vivent en majorité les individus appartenant à tel akpaswa (au sens de famille étendue).

- (36) La population de KOKUMBO étant forte, l'administration a donc imposé un nombre élevé de "quartiers", surtout après l'expansion du village avec l'exploitation industrielle de l'or et la pratique régulière des recensements administratifs nomina-tifs (dont le premier est peut-être celui qui fut organisé en 1942 par l'administrateur en place à TOUMODI, et qui distinguait seulement quatre quartiers chez les Baoulé).
- (37) La chefferie du village, dont l'institution est d'origine coloniale en grande partie, s'est toujours transmise à l'intérieur de la même famille à KOKUMBO. Ce n'est pas toujours le cas dans les autres villages voisins.
- (38) On peut se demander si cet ordre administratif a un sens pour les villageois. Peut-être en est-il ainsi, mais cela n'est pas sûr : si les deux premières familles sont constituées par les descendants les plus proches du fondateur et la dernière par des descendants de captifs (ce qui suggérerait un ordre de classement selon le "prestige" respectif de chaque akpaswa évalué selon la proximité généalogique du fondateur), les troisième et cinquième familles, d'origine étrangère, sont situées respectivement avant un akpaswa descendant d'une épouse atô vlè du fondateur et un akpaswa descendant d'un aowa slâ (individu gagé) du fondateur. Dans la mesure où les accompagnateurs d'une épouse atô vlè et les aowa slâ sont dans une position de dépendants, cela pourrait néanmoins accrédi-ter un classement des akpaswa selon leur "statut généa-logique".
- (39) Afin de conserver un certain anonymat, nous avons indiqué le nom patronymique des chefs actuels de famille par son initiale. Chez les Baoulé, ce nom, en principe hérité du père, est placé en premier, le second étant laissé au choix des parents.
- (39 bis) Ce mouvement de retour dans les villages d'origine du nord (groupe FAAFOUE du département de BOUAKE essentiellement) semble s'être effectué surtout dans les années 1920-1921. La "cause occasionnelle" en fut le moindre niveau de l'impôt de capitation dans la subdivision de BOUAKE par rapport à celui de la subdivision de TOUMODI (cf. Rapport de l'administrateur du cercle de DIMBOKRO à Monsieur le Gouverneur de la Côte d'Ivoire, a.s. exode des FAAFOUES de TOUMODI dans le cercle du BAULE, n.1.196 - 6 p.j., 25 octobre 1921, Archives Nationales de Côte d'Ivoire, IV-17-23.)
- (40) Nous avons déjà indiqué la diversité et la complexité des modalités de descendance de captifs, qui se traduisent par une terminologie variée dont nous n'indiquons ici que les principaux éléments.
- (41) Leur cas étant différent de celui des étrangers installés à KOKUMBO et qui inaugurent après coup une alliance matrimoniale avec une famille en place. Mais dans les deux cas, leur im-plantation est récente et ne peut nous éclairer sur les processus de peuplement précoloniaux.
- (42) La population enquêtée dans chacun des akpaswa est en gros proportionnelle à l'importance relative de ces akpaswa dans la village, telle qu'elle ressort du recensement admi-nistratif de 1968. La différence des effectifs relatifs

d'un côté aux akpaswa liés au fondateur et, de l'autre côté, aux akpaswa étrangers au fondateur à l'origine, ne semble donc pas s'expliquer par un biais systématique de l'enquête (cf. l'exposé ultérieur de notre enquête socio-économique).

- (42 bis) Il semble que la "libération des captifs" sous l'égide des premiers colonisateurs ait eu une ampleur assez faible dans la région (ce qui n'est pas vrai pour d'autres régions) et qu'elle ait seulement concerné les captifs achetés de faible date à l'époque de Samory. Tout cela pour dire que la proportion actuelle entre individus d'ascendance libre et individus d'ascendance captive n'est pas fondamentalement biaisée, par rapport à la situation précoloniale du fait des libérations de captifs. Nous reviendrons sur ce point plus loin, lors de l'analyse de l'époque coloniale à partir surtout des documents d'archives.
- (43) La pratique de la mise en gage de personnes était fort courante dans le Baoulé précolonial (en particulier celle du fils de la soeur par le frère de la mère). Au moment de la pénétration coloniale, des cas de mise en gage pour se procurer le montant de l'impôt ne furent pas rares. D. BOUCHE note que "dans les rapports de 1904, le commandant du cercle de TOUMODI affirme qu'il est très rare qu'un captif établi au village de liberté ait le désir de le quitter, mais qu'au contraire, consacrant ses économies, au rachat de ses parents encore en captivité, il revient avec eux habiter le village de liberté" (BOUCHE, 1949, p. 536). Cf. l'annexe sur des cas de "justice indigène".
- (44) Pour l'analyse détaillée du mariage chez les Baoulé, nous renvoyons aux travaux de P. ETIENNE cités en bibliographie.
- (45) Nous avons retenu les cas de mariage concernant : les individus ayant une trentaine d'années dans les années 1910-1920 et qui sont encore vivants ; les ascendants de ces derniers ; les ascendants des individus enquêtés nés après 1900-1910, mais pas les enquêtés eux-mêmes...
- (46) Chaque cas est constitué par la relation matrimoniale entre un homme et une femme. La situation d'un homme marié à 3 femmes d'origine connue nous fournit ainsi 3 cas de mariage.
- (46 bis) Ainsi les NGBAN de OUOSSOU, bien qu'ils aient joui eux-mêmes d'une situation enviable comme intermédiaires commerciaux entre le nord du pays et la côte, allaient pratiquer l'orpaillage chez des groupes plus septentrionaux. (Bulletin agricole et commercial du poste de OUOSSOU, 1er trimestre 1910, Archives Nationales de Côte d'Ivoire, XI-43-434).
- (47) Tout individu musulman originaire du nord du pays baoulé est considéré comme dioula (dyula); indépendamment de son appartenance réelle au groupe DYULA proprement dit (famille MALINKE).
- (48) Cette alliance religieuse, qui sanctionnait la dépendance religieuse et militaire de KOKUMBO, se traduisait par le fait que les sacrificateurs (tèyifwè) du génie (amwè) de

- KOKUM BOKA étaient fournis par DUOKRO (cf. Annexe : Traditions...). D'autre part, on nous a rapporté que le sacrificateur ou son représentant venait chaque lundi sur les placers aurifères de KOKUMBO ; là les orpailleurs pouvaient, sans y être expressément obligés, lui donner quelques morceaux de quartz aurifère "pour qu'il achète du bangui".
- (49) Dans certains rapports administratifs datant du début de la colonisation, les AKOUE sont assimilés à des GOURO. Ainsi le Dr LASNET (cf. annexe : L'exploitation baoulé de l'or...) parle des "chefs GOURO" qui contrôlent les mines de KOKUMBO. Nous avons recueilli dans le village de BERIABOUKRO d'origine GOURO, la relation d'une guerre entre FAAFOUE et SAA ; les FAAFOUE auraient été aidés par des GOURO. Il s'est avéré que ces alliés étaient en réalité des AKOUE.
- (50) On peut évidemment penser que c'est précisément pour cir-convénir leur antagonisme latent que les deux groupes tissèrent des relations matrimoniales étroites. On ne pouvait qu'être parent ou ennemi (LEVI-STRAUSS, 1968, p. 552 et ss)
- (51) Dans les traditions que nous avons recueillies chez les SAA, KOUAKOU SE, fondateur de KOKUMBO, aurait demandé aux SAA la permission de s'installer, mais, les sacrifices ayant été faits par DUOKRO, les FAAFOUE n'avaient pas à verser de redevances aux SAA ; KOUAKOU SE aurait même, d'ailleurs, résidé un court moment à YEBOUEKRO qui est un village SAA. Enfin les SAA, après la découverte de l'or, auraient bénéficié d'un accès privilégié au gisement aurifère. Dans les traditions FAAFOUE, au contraire, on insiste sur les rapports de force instaurés entre les deux groupes, qui aboutirent à une guerre d'où, avec l'aide de DUOKRO, les FAAFOUE sortirent vainqueurs et à l'établissement d'une frontière définitive entre les FAAFOUE et les SAA : quant aux relations que KOUAKOU SE put avoir avec les SAA, les traditions de KPLESSOU les réduisent à un épisode au cours duquel KOUAKOU SE déroba du vin de palme chez les SAA ; le chef de KPLESSOU, dont dépendait alors KOUAKOU SE, dut payer une amende aux SAA en dédommagement.
- (52) C'est ainsi que les fondateurs de BONIKRO et d'AHOUKRO (SAA) pratiquèrent l'orpillage à KOKUMBO avant de créer leur campement sur le territoire SAA. De même, le fondateur de NGUESSAMBAKRO (SAA) résida à KPLESSOU.
- (53) Bien que deux des onze akpaswa actuels soient d'origine étrangère (l'une NZIPRI -nord, l'autre OUAREBO -nord) et aient été créés par des orpailleurs.
- (54) On retrouvait ces mêmes NZIPRI et AITOU dans les exploitations aurifères du YAOURE, sous forme de "véritables colonies" cf. "Rapport sur la situation agricole et sur les moyens employés pour l'améliorer" par le chef de poste de BONZI, 17 mars 1909, Archives Nationales de Côte d'Ivoire, XI-43-434. D'autre part, les AITOU du nord s'approvisionnaient eux-même directement à KOKUMBO. (cf. GOTANEGRE, 1968, p. 42).

- (55) Il faut ajouter également la richesse de la région en perles ou pierres d'aigri (afre, worye) dont les gisements connus étaient ceux de l'ORUMBO BOKA (chez les NGBAN du sud), de KONANKOKOREKRO (AITOU du nord) de l'AFRE BOKA (près des villages OUAREBO -sud de DIANGOMENOU et ASAFO) et d'AFRE SU, près de SINGROBO (OUAREBO du sud) (cf. DELAFOSSE, 1900 et 1900-b ; DU PATY DE CLAM, 1898 ; SALVERTE MARNIER, 1965). Ces perles étaient distinguées de celles qui furent introduites par les Européens comme pacotille de troc (DELAFOSSE, 1900). Les perles, comme la poudre d'or, pouvaient être utilisées dans les échanges courants pour se procurer du vivrier (DELAFOSSE, 1899).
- (56) Dans chaque village, de nombreux hommes savaient tisser, mais il s'agissait de la fabrication de pagnes ordinaires. Nous parlons dans le texte des lourds pagnes de prestige, généralement brodés, portés ou exposés lors des événements particuliers, et faisant partie du trésor familial (adya). Sur les tisserands OUAREBO, NANAFUOUE, AKOUE et AITOU, voir, entre autres : BETSELIERE, 1906, p. 487 et 493 ; Bulletin agricole et commercial du poste de TOUMQDI, Septembre 1910 et mars 1911, Archives Nationales de Côte d'Ivoire, XI-43-434 ; SALVERTE-MARNIER, 1965, p. 43.
- (57) Ailleurs, l'exploitation nécessitait de l'eau pour le lavage (donc pas en saison sèche dans les placers éloignés des cours d'eau permanents) et un sol suffisamment ramolli par les pluies, sans l'être trop pour ne pas provoquer l'effondrement des puits. (Cf. annexe sur l'exploitation indigène...).
- (58) Cette situation a sans doute contribué également à donner à la banane plantain, qui nécessite beaucoup moins de travail pour sa culture, une grande importance dans la nourriture de la région. Il semble en effet que ce fait ne s'explique pas uniquement par des circonstances climatiques, qui constituent seulement une condition permissive à des comportements culturels, comme le suggère HAERINGER (1969, p. 12).
- (59) Dans le même ordre d'idée, l'installation dans les années 1905-1910 de l'usine d'extraction européenne à KOKUMBO a provoqué "une grande consommation de banane, igname, manioc, maïs, riz ... que les indigènes des villages avoisinants apportaient spontanément tous les jours" (souligné par nous J.-P. C.), Rapport de tournée du chef de poste de TOUMQDI, Archives Nationales de Côte d'Ivoire, XI-43-434). Le fait est assez surprenant, quand on connaît la répugnance que les BAOULE de la région manifestèrent par ailleurs à répondre aux besoins de l'Administration ou des entrepreneurs européens ; au moins dans les premières années de la colonisation.
- (60) En réalité, il n'était pas nécessaire de résider à KOKUMBO même pour continuer à y pratiquer la recherche de l'or. C'était le cas en particulier des habitants de NIANKE-KONANKRO.
- (61) Le cas de KIMOUKRO est un peu particulier : bien que ses traditions d'origine fassent mention de la recherche de terres à vivriers, la découverte d'un placer à proximité dut également jouer un rôle déterminant.

- (62) Nous travaillons actuellement avec J. RICHARD, géographe, sur le pays GAGOU (sous-préfecture d'OÛME). L'une de nos tâches consiste également en une analyse des modes de production historiques de la société GAGOU, beaucoup moins ouverte que la société BAOULE à l'extérieur, et dont le caractère segmentaire s'exprime davantage dans un cadre lignager stricto sensu.
- (63) Sans pour autant réduire l'"individualisme économique" à sa dimension psychologique, comme il l'est fait pour l'achievement motive de Mc CLELLAND (1968, pp. 74-95).
- (64) Nous traitons, en première approximation, les échanges à longue distance comme un procès de production, dans la mesure où la motivation profonde des "expéditions" commerciales n'est pas marchande, mais consiste à se procurer des biens pour leur valeur d'usage (sel, armes à feu, poudre, etc.).
- (65) Dans la mesure où il s'agit d'une reconstruction à partir du "présent ethnologique", nous préférons utiliser les verbes au temps présent. Nous reviendrons plus tard sur la dimension historique de la structure sociale baoulé.
- (66) Bien que fréquentes, les guerres ne semblaient pas jouer un rôle très important dans le BAOULE relativement à l'acquisition de femmes ou de captifs. Il est possible que ce trait soit lié au système de parenté pratiquement dominant, de type indifférencié (cognatique), qui favorise l'extension des obligations familiales et contrarie la constitution d'unités de représailles stables.

ANNEXE I : SIGNES PHONÉTIQUES ET PRINCIPAUX TERMES VERNACULAIRES
UTILISÉS ; PRINCIPAUX NOMS PROPRES CITES DANS LE TEXTE.

Signes phonétiques utilisés.

La transcription phonétique utilisée est la plus simple possible et donc peu scientifique. Pour faciliter la dactylographie du texte, nous n'avons pas utilisé les signes phonétiques habituels. Nous n'avons pas non plus mentionné les tons. Nous renvoyons aux travaux du père CARTERON pour une meilleure transcription des termes utilisés.

- a : entre le a français de mal et le â français de mâle.
- â : nasalisé, comme en français dans sang.
- b : identique au français.
- e : fermé comme en français dans clé.
- è : ouvert comme en français dans père.
- ê : nasalisé, comme en français dans saint.
- f : identique au français.
- g : toujours dur comme en français dans garde.
- gb : consonne de double articulation.
- i : identique au français.
- î : nasalisé, pas d'équivalent en français.
- k : identique au français.
- kp ; consonne de double articulation.
- l : identique au français.
- m : " " " "
- n : " " " "
- ñ : nasale et palatale, comme en français dans agneau.
- o : fermé, comme en français dans beau.
- o : ouvert, comme en français dans roc.
- ô : nasalisé, comme en français dans son
- p : identique au français.
- r : toujours roulé (souvent variante combinatoire de l).
- s : comme en français, dans signal.
- t : identique au français.
- u : comme le ou français dans mou.
- û : nasalisé (pas d'équivalent en français).
- v : identique au français.
- w : comme en français dans watt.
- y : comme en français dans yoga.
- z : comme en français dans zébu.

Principaux termes vernaculaires utilisés.

- ablua : un des termes désignant une personne captive.
- adya : trésor familial constituant l'héritage.
- adya : alliance matrimoniale.
- afre : catégorie de perles.
- agwa : descendant de la famille royale Baoulé (?).
- akpaswa : quartier ou famille étendue d'un village ; région d'un pays ; sous-groupe tribal.
- akwa : un des termes désignant un captif.
- alomwê : captif de guerre.
- amwê : "fétiche", puissance surnaturelle.
- aofwè : étranger (au village, à l'ethnie).
- aowa slâ : individu remis en gage.
- atî : chemin, piste.
- aulo (ou awlo) : cour, ensemble des personnes habitant une cour.
- aulo adya : "mariage familial", lorsque les deux conjoints ressortissent à un même aulo ou aulobo.
- aulobo : famille étendue (à l'intérieur d'un village).
- atô vlè : "forme de mariage sanctionné par des transferts importants de poudre d'or et des festivités onéreuses en contre partie desquels la parenté de la femme renonçait à tous les droits sur celle-ci et sa descendance" (P. ETIENNE).
- ba : enfant (au sens propre ou au sens figuré, pour marquer l'origine).
- ble ngbi : "roi", homme riche.
- bolè : redevance, tribut.
- diâvwè (ou dyâvuè) : ami (terme de référence et terme d'adresse).
- dye slâ : individu détaché de son village ou groupe d'origine, vivant dans un village étranger qui l'a capturé ou auquel il s'est "confié" volontairement.
- dyatigi : non malinké ; désigne l'"hôte professionnel" et personnel du dyula marchand, chez qui se faisaient les transactions.
- dyula : nom malinké. Peut désigner selon le contexte :
 1/ un groupe ethnique manding : Les DYULA ;
 2/ par extension les peuples du nord de la Côte d'Ivoire, manding et éventuellement sénoufo ;
 3/ une catégorie socio-professionnelle : les commerçants musulmans originaires du nord.

- kalè : dette, paiement, salaire.
- kâga : captif acheté.
- kîdo : troisième enfant d'un ménage, né après deux enfants du sexe opposé au sien.
- klo : village.
- kpêgbê : vieux, chef.
- liewa : personne ne comptant pas de captifs dans son ascendance.
- me (ou mê) : pays, région, sous-groupe tribal.
- ndôlè : façon de capturer des voyageurs (be tla me ndôlè).
- sia : allié.
- sika : or, argent (monnaie d'échange).
- sikafwè : homme riche.
- sikefwè : hôte (logeur ou logé), "tuteur", personne qui organisait sous son toit les échanges de marchandises entre deux autres personnes.
- sofwè : sacrificateur, celui qui "fait fétiche".
- tèyifwè : sacrificateur.
- tukpè : ami, allié à plaisanterie.
- ûgbè : chasse collective au filet.
- wata : commerce, échange de produits.
- watafwè : individu se livrant à des expéditions commerciales.
- worie : sorte de perles ou pierre d'aigri.

Principaux noms propres cités.

- ABRO (abrô) : groupe ethnique situé au nord-est de la Côte d'Ivoire (région de BONDOUKOU) et au Ghana. Il fait partie de l'ensemble AKAN.
- AGNI (anyi) : groupe ethnique occupant le sud-est de la Côte d'Ivoire, très proche du groupe BAOULE. (On parle du groupe BAOULE-AGNI).
- AITOU (aitu) : sous-groupe baoulé.
- AKAN (akâ) : ensemble des groupes parlant twi, dont font partie les Baoulé-Agni.
- AKOUE (akpwe) : sous-groupe baoulé.
- ALLADIAN (aladyâ) : groupe ethnique côtier classé parmi les "lagunaires".
- ANO (ano) : sous-groupe ethnique original intégré au groupe Baoulé, à la limite nord-est du pays baoulé.

- ASABOU (asabu) : groupe comprenant les membres de la famille proche de ABLA POKOU lors de l'exode des BAOULE (ASABOU AGCUA). Les BAOULE ASABOU, plus exactement les BAOULE dirigés par les ASABOU, constituaient la deuxième vague de la migration, après celle des DANKIRA ou ALANKIRA, qui est à l'origine des BAOULE actuels.
- ASANTE (asâti) ou ASHANTI : groupe akan du GHANA, dont sont originaires les BAOULE ASABOU.
- ASOKO (asoko) ou SOKO : désignait par extension à l'époque précoloniaire les groupes côtiers qui se livraient à la traite commerciale, en particulier les NZIMA (ou ASOKO proprement dits).
- BAOULE (baule) : groupe ethnique issu de diverses vagues de migration originaires de l'actuel GHANA, et qui ont assimilé des groupes autochtones (KROBOU, GBOMI, GOURO etc...) et des influences extérieures (MANDE, SENOUFO, GORO). A l'intérieur du territoire occupé par les BAOULE, le terme baule lo (lo = là-bas) désigne la région située autour de l'actuel BOUAKE et qui constitua le foyer à partir duquel différents groupes se dispersèrent pour occuper le territoire actuel.
- DIDA (dida) : groupe ethnique de l'ensemble KROU (influences AKAN chez les DIDA orientaux).
- DYOULA (dyula) : un des sous-groupes du groupe des MANDING, avec les MALINKE et les BAMBARA. Selon le contexte, ce nom désigne le groupe professionnel des commerçants ou la minorité commerçante, musulmane et parfois guerrière, que la langue et la culture MANDING isolent de la masse paysanne animiste (Y. PERSON).
- ELOMOUE (èlumiwè) : sous-groupe baoulé (région de TIISSALE).
- FAAFOUE (faafwè) : sous-groupe baoulé.

- FALI (fali) : sous-groupe baoulé, historiquement lié à celui des FAAFOUE.
- GOSAN (gosâ) : sous-groupe baoulé, historiquement lié à celui des FAAFOUE.
- GOURO (guro) : nom baoulé des KWENI, faisant partie du groupe MANDE du sud, avec les DAN (ou YACOUBA) et les GBAN (ou GAGOU).
- KODE (kode) : sous-groupe baoulé, situé à l'extrême nord-ouest du pays. Ils ont pour particularité de reconnaître un système de parenté à dominante patrilinéaire.
- MALINKE (malîke) : un des sous-groupes du groupe des MANDING (famille MANDE).
- MANDE (mâde) : vaste ensemble d'ethnies de l'Afrique Occidentale, regroupées surtout selon le critère linguistique, comprenant les groupes MANDING et MANDE-sud.
- NANAFUUE (nanafwè) : sous-groupe baoulé.
- NDRANOUA (ndranwa) : sous-groupe baoulé, historiquement lié à celui des FAAFOUE.
- NGBAN (ngbâ) : sous-groupe baoulé.
- NGONDA (ngôda) : "Carrefour", désigne la région méridionale du pays baoulé, comprise entre l'actuel DIDIEVI et TIIASSALÉ, par opposition à baule 1) (la région de BOUAKE).
- NZIMA (nzima) ou APPOLO (apolo) : groupe ethnique originaire de l'actuel GHANA, principalement implanté en Côte d'Ivoire dans la région de GRAND-BASSAM. A pris une part active au commerce de traite (voir ASOKO).
- NZIPRI (nzikpli) : sous-groupe baoulé.
- OUAREBO (walebo) : sous-groupe baoulé, en principe le plus "noble".
- SAA (saa) : sous-groupe baoulé.
- SEMAFOUE (semafwè) : un sous-groupe du sous-groupe baoulé AKOUE, qui entretenait des relations particulières avec les FAAFOUE de KOKUMBO.

- SENOUFO (senufo) : non d'origine manding donné à une ethnie de la famille voltaïque : les SYENAMBELE (sing : SYENAON), auxquels on a associé les TAGOUANA, DJIMINI et DIAMALA.
- SOKO : (voir ASCKO).
- SOUAMELE (swamlê) : sous-groupe baoulé de la région de TIASSALE fortement métissé de GOURO.
- SOUNDO (sûdo) : sous-groupe baoulé.
- YAURE (youle) : sous-groupe intégré au groupe baoulé, mais qui semble être en réalité une tribu gouro.
- ZANGUE ou ZANGUIE (zâgyè) : tribu gouro de la région d'OUME.

ANNEXE II : TRADITIONS HISTORIQUES DES VILLAGES

FAAFOUE DE LA REGION DE KOKUMBO

- I - Avertissement.
- II- Traditions de KOKUMBO et AKROUKRO.
- III- Traditions de KPLESSOU.
- IV- Informations sur l'implantation de NIANKEKONANKRO et KIMOUKRO.
- V - Informations sur le groupe FAAFOUE d'ABOIKAKRO.
- VI- Informations sur quelques conflits armés relatifs à la région et antérieurs à la pénétration coloniale.

I - AVERTISSEMENT.

I) Cadre du recueil de traditions orales.

L'enquête que nous avons menée dans la sous-préfecture de Toumodi (janvier-novembre 1971 ; le séjour effectif sur le terrain a duré environ l'équivalent de la moitié de cette période) n'avait pas pour but principal de reconstituer l'ethno-histoire de la région. Nous nous proposons d'effectuer une étude d'anthropologie économique et de la prolonger par une étude des exploitations agricoles à l'époque contemporaine, où les cultures de café et de cacao ont pu perturber notablement l'organisation économique précoloniale, afin d'en tirer une typologie mettant en relation la réussite économique et certaines variables sociologiques (le dépouillement de cette enquête est actuellement en cours). Nous nous aperçûmes rapidement que la définition de certaines de ces variables supposait connues les conditions historiques dans lesquelles les villages s'étaient créés et développés. Il en était ainsi de variables collectives (par exemple l'importance du terroir villageois, les conditions de mise en valeur économique imposées par la colonisation, etc.) comme de variables individuelles (statut d'un individu au sein de sa famille et du village).

Ce travail n'est donc pas le fruit d'une recherche historique systématique, mais rassemble des informations centrées essentiellement sur les villages dans lesquels nous enquêtions. Nous avons trouvé néanmoins intéressant de les communiquer, ne serait-ce que pour les corriger ultérieurement.

Les conditions matérielles d'enquête furent les suivantes : nous enregistrions sur magnétophone les récits donnés presque intégralement en dialecte baoulé. Nous ne connaissions pas le baoulé; M. N'GUESSAN KOUAME Pascal, enquêteur à l'O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam, collaborait avec nous sur le terrain en tant qu'interprète-enquêteur.

Dans chaque village où nous enquêtions nous demandions d'abord au chef et aux notables de nous donner l'histoire de leur village. Cela constituait "l'histoire officielle". Dans la mesure où nous séjournions quelques temps dans les villages (au moins deux courts séjours dans chacun d'entre eux), nous pouvions en outre recueillir certaines informations ou précisions complémentaires (et quelquefois contradictoires). Nous donnons ci-dessous le nom des différents villages dans l'ordre chronologique où nous avons enquêté, ainsi que les conditions générales dans lesquelles le recueil des traditions fut effectué.

Tollakro (faafoué) : récit par le chef et les notables. Informations complémentaires durant les séjours (en particulier par un homme âgé, lettré, d'origine dida, fils adoptif (?) du fondateur du village).

Mougnan (chefferie du canton des Saa) : récit par le chef de village (presque exclusivement) et quelques hommes âgés, en deux passages rapides sans séjour.

Ahouékro (saa) : récit par le chef, les notables et de vieilles personnes rassemblées; informations complémentaires durant les séjours.

Bonikro (saa) : idem.

N'guessambakro (saa); idem

Kimoukro (faafoué) : récit d'abord par le chef de village seul, puis par quelques notables réunis; informations complémentaires durant les séjours.

Kplessou (chefferie du canton faafoué) : récit par le chef et les notables assemblés, après qu'ils se soient isolés pour "se mettre d'accord sur l'histoire"; informations

complémentaires durant les séjours.

Kokumbo (faafoué): récit par le chef et les notables assemblés. Lors d'un séjour ultérieur, le chef de village nous a accompagné chez le frère du chef d'Akroukro, qui résidait dans ce dernier village et qui était réputé pour sa bonne connaissance de l'histoire de Kokumbo et d'Akroukro. (Aveugle très jeune, ne pouvant travailler ni se déplacer, il a ainsi assisté à de nombreuses discussions dans le village). Plusieurs séjours.

Akroukro (faafoué): récit par le chef et ses notables ; puis par le frère du chef, lors d'un séjour ultérieur (cf. Kokumbo). Informations complémentaires durant les séjours.

Nianké-Konankro (faafoué) : récit par le chef du village seul ; puis par un très vieux chef d'akpaswa (quartier) — jeune adolescent lors des dernières années d'activité de Samory — dans sa propre cour mais en présence du chef et de de notables. Informations complémentaires lors des séjours.

Passages rapides, sans séjour, à : Kaankro, saa (chef et notables rassemblés) ; Zaakro, nzipri (idem.) ; Lomo-nord, village chef des Aïtoy de la S/P. de Toumodi (idem.) ; Toumodi, village chef avec Lomo-sud des Ouarébo de la sous-préfecture (chez un notable descendant de Koua Niangoin, fondateur, avec l'aide d'un autre homme âgé) ; Moronou, village chef des Nghan de la sous-préfecture (chez un notable, en présence de plusieurs "anciens" mais en l'absence du chef de village).

En règle générale seuls le chef ou les notables intervenaient en ce qui concerne l'histoire générale du village. Il arrivait cependant que les "anciens" fassent appel à une personne âgée, réputée pour sa connaissance de l'histoire. Il pouvait s'agir d'une femme âgée appartenant à la famille

du fondateur (trois cas) ou même d'un vieux "captif", qui, attaché à la cour de son maître, avait eu l'occasion d'en écouter souvent l'histoire (un cas). Les autres informations recueillies au cours des séjours concernaient plutôt l'histoire de telle ou telle famille particulière. Nous avons noté que ces informations éclairaient considérablement l'histoire générale du village, qui ne peut se comprendre que si l'on envisage l'histoire particulière des quelques grandes familles qui le composent. Ces familles, généralement désignées par le terme, assez ambigu, d'akpaswa ("quartier"), peuvent être d'ailleurs d'origine différente. Dans certains villages, cependant, la distinction entre akpaswa est assez artificielle et a été imposée par l'administration coloniale dans un but purement administratif (cf. le texte ci-dessus).

Nous avons d'autre part complété les informations par une rapide enquête historique à TIIASSALE et dans quelques villages proches en avril 1972. L'essentiel des traditions a été recueilli auprès des notables de TIIASSALE et ANVOUE, rassemblés à TIIASSALE.

2 - Les textes que nous donnons des traditions d'origine des villages sont constitués à partir de la traduction effectuée par M. N'GUESSAN KOUAME Pascal, enquêteur-interprète, remise en forme par nous-même.

Afin d'introduire une continuité chronologique dans les traditions recueillies, nous avons été amené à recomposer l'ordre dans lequel les faits nous étaient exposés. Nous avons d'autre part, pour l'histoire d'un même village, utilisé des traditions recueillies auprès d'informateurs différents. Autant dire que l'exposé que nous en donnons ne prétend pas donner une vue de l'histoire objective de la région de KOKUMBO, mais plutôt une idée des faits de relations qu'elle suggère (entre groupes, entre villages, entre le fondateur d'un village donné et le réseau de ses relations de parenté ou de clientèle, etc.). Même au niveau idéologique du discours, tel que nous l'avons appréhendé au cours de nos entretiens, la reconstruction que nous avons imposée aux éléments de ce discours mutile le sens que lui donnaient nos informateurs et, par là, altère les aspects "fonctionnels" de la tradition orale (manipulation, occultation etc...). Cela était inévitable en l'absence d'une étude précise de la transmission, mais aussi de la rétention et du "filtrage" du savoir.

Pour ne pas donner une trop grande importance à cette annexe, nous n'exposerons les versions intégrales (contenant toutes les informations que l'on a pu nous donner lors de l'enquête) des traditions d'origine qu'en ce qui concerne, outre KOKUMBO lui-même, le village de KPLESSOU, dont l'histoire éclaire particulièrement celle de KOKUMBO. Pour les autres villages FAAFOUE, nous donnerons un résumé succinct des conditions de leur implantation. Précisons que les traditions de KOKUMBO et d'AKROUKRO sont confondues (voir conditions générales de recueil des traditions, supra) et qu'une grande partie des informations sur les villages FAAFOUE du groupe ABOIKAKRO (ABOIKAKRO, KOTOKOISSIKRO, GROUDJI, ASSEKOUAMEKRO, TOLLAKRO) nous ont été fournies par Mlle Chantal PAMART.

Notons que les traditions dont nous faisons état ici ne concernent que les conditions de création des villages ou des groupes considérés, à l'exclusion des autres aspects de l'histoire villageoise. Nous avons seulement ajouté une courte évocation des conflits armés dont nous avons pu avoir connaissance.

* *
*

II - TRADITIONS D'ORIGINE DE KOKUMBO ET AKROUKRO

ASE OKROUGNI (ase okruñi) avait pour village maternel KOUASIBLEKRO, de la tribu GOSAN, dans la région de BOUAKE (1). Son "père" (2) était chef du village.

Un jour, alors qu'il était enfant, il trouva dans le champ de riz de sa mère une bande de singes qui dévastaient les cultures. Il partit prendre le fusil de son père et les tua. Les villageois, effrayés par la violence de caractère de ce si jeune garçon, lui refusèrent l'héritage familial, qui passa à sa famille paternelle. Plutôt que d'accepter l'autorité de ses paternels, il partit du village.

(1) La tribu GOSAN est issue de la tribu FAAFOUE (cf. SALVERTE-MARMIER, 1965, p. 29).

(2) Vraisemblablement son oncle maternel.

Il alla à GBELISOU (FAAFOUE du nord) puis à MEGOLIBO, dont le nom actuel est KAMBONOUKRO, où la fille d'AKOUA BONI (3) vint se marier à un oncle d'ASE OKROUGNI.

Du côté maternel, ASE OKROUGNI était également lié au village de MEBO et, du côté paternel, au village d'AKOTIE(4). De par la parenté qui existait entre le village de GBELISSOU et celui d'AKAWA, ASE OKROUGNI était également lié au groupe NDRANOUA dont relève ce dernier village (5).

ASE OKROUGNI vint à DUOKRO (dyokro) pour assister aux funérailles de sa mère. Bien que d'origine FAAFOUE et lié à la tribu AKOUE, le village était commandé par un gourou, DYO, qui lui donna son nom (6). A DUOKRO se trouvait également un FAAFOUE, NDA AKOU de même origine qu'ASE OKROUGNI, venu de GBELISOU, et "venu au nom de DYO" (7).

DYO organisa les funérailles de la mère d'ASE OKROUGNI. Au cours de la nuit une guerre éclata dans la région et DYO dit à ASE OKROUGNI : "Tu n'as personne ici. Tu as perdu ta mère et c'est grâce à moi que les funérailles ont eu lieu. Voici maintenant une guerre : tu vas combattre avec moi." ASE OKROUGNI répondit que tout cela était vrai et que NDA AKOU et lui, qui avaient la même origine, "étaient maintenant pour DYO". ASE OKROUGNI donna tous ses biens à DYO et devint son "fils". A la mort de DYO, NDA AKOU lui succéda à la tête du village, puis le fils de ce dernier : NDA AKOU ATOBLI, puis le fils du précédent : ATOBLI NGUESSAN (atobli insâ). C'est à l'époque d'ATOBLI NGUESSAN que KOUAKOU SE découvrit l'or dans la colline KOKUM. Depuis, les trésors familiaux (adya) (8) de DYO, ASE OKROUGNI et KOUAKOU SE se trouvent à DUOKRO.

(3) AKOUA BONI était la nièce d'ABRA POKOU, qui conduisit l'exode des BAOULE ASABOU. Elle lui succéda comme "reine" des BAOULE, et c'est sous son règne qu'eut lieu la première grande expansion des BAOULE dans le nord de leur territoire actuel (cf. SALVERTE-MARNIER, 1965, p. 27).

(4) MEBO est un village du groupe GOUAMESOUNOU, dans l'actuel canton FAAFOUE de Bouaké (Est-ce la contraction de MEGOLIBO, cité plus haut, dont nous n'avons pas trouvé trace dans la liste des villages actuels ?)

(5) On voit, par la multiplicité des relations "d'origine" ou "d'alliance" données pour ASE OKROUGNI combien il est illusoire de définir un individu baoulé par rapport à un seul village.
(suite des notes en page suivante.)

ASE OKROUGNI s'installa ensuite à AKOKRO (actuel KPLESSOU) (9), où il logeait chez NANA SROBOUA, fils d'ASE OKROUGNI.

KOUAKOU SE, futur fondateur de KOKUMBO (ou KOUAKOU SEKRO), venait de GBELISSOU. Il était marié à une femme AKOUE. A cette époque, YAO AMAN avait succédé à ASE OKROUGNI à la tête du village d'AKOKRO. YAO AMAN avait également épousé une femme AKOUE, qui était une "soeur" de l'épouse de KOUAKOU SE. C'est ainsi que KOUAKOU SE et son épouse vinrent "en visite" à AKOKRO. YAO AMAN invita KOUAKOU SE à aller chasser. KOUAKOU SE partit seul sur la colline KOKUM.

Alors qu'il se reposait sous un arbre ala (10), KOUAKOU SE fut abordé par un génie de la brousse (ayè usu) qui lui demanda pourquoi il se trouvait ici. KOUAKOU SE répondit qu'il était là pour la chasse et l'or (sika). Le génie lui dit alors de creuser sous l'endroit où il se reposait. C'est ainsi que fut découvert le premier or de KOKUM BOKA (11).

KOUAKOU SE resta ainsi trois mois sur la colline KOKUM à chasser, à sacrifier à la terre et à extraire de l'or. Ne le voyant pas revenir, les gens d'AKOKRO (KPLESSOU) pensèrent qu'il était mort et donnèrent à sa femme un nouveau mari : TONZA, fondateur d'AKOKRO (13).

A son retour au village KOUAKOU SE annonça au chef sa découverte et lui remit un paquet contenant des morceaux d'or (14). Le chef s'étonna qu'ayant découvert un si grand

(6) DUOKRO est actuellement rattaché au canton AKOUE de YAMOUSOKRO.

(7) C'est-à-dire qu'en tant qu'étranger, il tenait son droit de résidence de DYU.

(8) Et en particulier les chaises (bya) symboles de l'autorité.

(9) Pour cet épisode, cf. aussi les traditions de KPLESSOU.

(10) L'arbre ala (iroko) est un des abris préférés des génies de la terre (asyè usu).

(11) Tout individu dont l'activité implique qu'il demeure un certain temps en brousse devait être aseufwe ("sorcier" au sens de sorcerer), car la brousse, par opposition au village, est une entité non-humanisée et dangereuse. Il existe d'autres versions de la découverte de l'or par KOUAKOU SE qui ne font pas cas de l'intervention d'un asyè usu. (suite des notes page suivante)

"bonheur", KOUAKOU SE ait mis tant de temps à revenir et l'accusa d'avoir caché d'autre or. SE protesta et amena le chef sur le lieu de sa découverte pour le convaincre. Revenus au village, ils repartirent plus nombreux pour commencer à exploiter le gisement.

Ils craignaient les Gouro qui étaient encore sur la place, mais ceux-ci fuirent lorsqu'ils arrivèrent. Ils se mirent donc à creuser des puits. Mais accidents et éboulements se multiplièrent sur le chantier. On consulta alors un devin (mûzuè yifwè) qui déclara (15) que la responsabilité incom- bait aux gens d'AKOKRO qui avaient permis à l'épouse de KOUAKOU SE d'aller avec un autre homme pendant que lui-même chassait. A son retour, KOUAKOU SE avait repris son épouse, mais il n'était pas content "au fond du coeur", et c'est pourquoi le génie de la brousse provoquait des accidents sur le chantier.

Aux paroles du devin, KOUAKOU SE répondit que cela était vrai, qu'alors qu'il se comportait en bon étranger et qu'il faisait profiter les villageois de sa découverte de l'or, il ne recueillait aucune reconnaissance. Il interdit alors aux gens d'AKOKRO de venir exploiter l'or de son chan- tier et maudit le nom d'AKOKRO (16). Il dit au chef d'AKOKRO, YAO AMAN, de conserver l'or qu'il lui avait apporté mais que désormais il s'adresserait à un autre "roi" (ble ngbi) pour l'aider à exploiter l'or.

(13) Pour l'histoire d'AKOKRO et KPLESSOU, cf. traditions de KPLESSOU.

(14) Vraisemblablement des morceaux de quartz aurifère.

(15) Une autre version insiste sur le fait que KOUAKOU SE et ses compagnons ne "purent pas" pratiquer de sacrifices avant de commencer à exploiter le gisement.

(16) Une variante ajoute que les génies de la brousse firent mourir tous les vieux d'AKOKRO, qui porta désormais le nom de KPLESSOU (pour l'origine de nom, cf. traditions de KPLESSOU).

Il partit chez le groupe FAAFOUE voisin appelé AOUDYI (déformé en ABIDJI par les Français), dont le village principal était KOTOKOUASSIKRO. Il s'adressa au chef KOTO KOUAKOU KONAN, qui donna à KOUAKOU SE son neveu maternel : KOUASSI AKROU (17) pour l'aider dans ses travaux d'orpailage. KOUASSI AKROU et KOUAKOU SE prêtèrent serment de s'entraider et devinrent frères de sang ou "jumeaux" (be ti nda).

Cependant, KOUAKOU SE craignait que les GOURO ne reviennent sur la place. Il alla demander protection à SO NGUESSAN (so insâ) à DUOKRO, qui se rendit au campement de KOUAKOU SE. Sur la route, SO NGUESSAN rencontra des GOURO, qui ^{se} montrèrent très aimables à son égard. Ils lui donnèrent vivres et or (18). Une fois arrivé au campement, SO NGUESSAN dit à KOUAKOU SE que, plutôt que de combattre les GOURO, il convenait plutôt d'établir un traité d'amitié. C'est ainsi que SO NGUESSAN alla acheter une femme captive pour la sacrifier sur KOKUM BOKA.

Autre version de l'alliance établie entre KOUAKOU SE et SO NGUESSAN, de DUOKRO : Plusieurs mois de travail sur le gisement aurifère permirent à KOUAKOU SE et KOUASSI AKROU d'acheter une captive gouro, appelée KOSIA. KOUAKOU SE partit alors avec elle chez SO NGUESSAN à DUOKRO pour lui demander sa protection. Les deux hommes prêtèrent serment, KOUAKOU SE jurant sur le "fétiche" (amwè) DIBI et sur un fusil que lui donna SO NGUESSAN, ce dernier jurant sur un arbre qui était le "fétiche" de DUOKRO. SO NGUESSAN acheta alors également une captive, nommée SOMLA. KOUAKOU SE et SO NGUESSAN partirent ensuite pour sacrifier les deux captives sur KOKUM BOKA. Là, KOUAKOU SE demanda d'épargner SOMLA, à qui on fit seulement une blessure sur le front (19).

Autre version du sacrifice sur KOKUM BOKA : SO NGUESSAN, ayant accepté d'aider KOUAKOU SE, vint avec d'autres notables de DUOKRO pour faire le sacrifice. KOUAKOU SE se coucha contre la terre à un certain endroit pour communiquer

(17) Futur fondateur d'AKROUKRO.

(18) Cf. l'alliance entre GOURO, AKOUE et DUOKRO.

(19) SOMLA eut des descendants à KOKUMBO et à KIMOUKRO, où un fils de cette femme est à l'origine du second akpaswa (quartier).

avec le génie de la montagne. Le génie réclama le sacrifice de trois personnes, un boeuf, un cabri, un chien et des poulets. SO NGUESSAN et KOUAKOU SE achetèrent deux hommes et une femme, SOMLA, originaire du YAOURE. Le génie demanda qu'on épargne SOMLA ; en conséquence, KOUAKOU SE se contenta de la blesser au front et de faire couler son sang sur la terre. Le fils de SOMLA, NDOUFFOU ASSE, est le fondateur du quartier ASSEKRO de KIMOUKRO.

SO NGUESSAN chargea alors KOTO AMANI, de DUOKRO, de surveiller le chantier.

A cette époque, KOKUMBO et AKROUKRO n'étaient pas séparés. KOUASSI AKROU travaillait avec KOUAKOU SE. Puis il tomba malade, et se retira dans un campement à AGBA AKANOU. Les parents de KOUASSI AKROU qui venaient du nord du pays le trouvèrent sur cette place et s'installèrent autour de lui.

Lorsque KOUAKOU SE découvrit l'or de KOKUM BOKA, NANA KIMOU (nana tyîmu), le fondateur de KIMOUKRO, n'était pas encore né. Il est venu à KOKUMBO quand il était tout petit, avec sa mère, qui avait fui le village (DUOKRO ?) pour le sauver, car il était né kîdo (troisième enfant d'un ménage suivant deux enfants de même sexe, il aurait dû naître de même sexe qu'eux ; ce ne fut pas le cas et il risquait d'être mis à mort). La mère se réfugia à KOKUMBO chez KOFI SENI, un notable de la famille de KOUAKOU SE (20). Le frère de la mère de KIMOU vint réclamer sa soeur à KOFI SENI qui refusa de la livrer et dut, en contrepartie, donner une certaine quantité d'or (nda so) (21). C'est ainsi que KIMOU et sa mère vécurent à KOKUMBO (22). C'est seulement peu

(20) KOUAKOU SE était vraisemblablement décédé à l'époque.

(21) La remise de cet or était une compensation à la transgression de la règle suivant laquelle l'enfant kîdo, refusé par la famille, ne pouvait être allaité par sa mère, qui faisait toujours partie de la famille.

(22) Pour une version différente de l'arrivée de NANA KIMOU à KOKUMBO, cf. traditions de KIMOUKRO.

avant l'arrivée des Blancs que NANA KIMOU établit un campement à l'emplacement actuel de KIMOUKRO.

(En ce qui concerne l'implantation, à côté du fondateur et de sa famille, des autres "familles" -akpaswa- de KOKUMBO, nous renvoyons au texte).

* *
*

II - TRADITIONS DE KPLESSOU

Le fondateur du village, ASE OKROUGNI, était originaire de la tribu NDRANOVA (région de BOUAKE). Il était venu ici à la recherche de gisements aurifères, après avoir prospecté chez les FAAFOUE KANSOU (1) et dans diverses zones de collines (KONGOUKRO, NDOUKAAKRO, ZAAKRO) susceptibles d'abriter des gîtes aurifères.

ASE OKROUGNI était accompagné par un dépendant : KOUAKOU SE. Originaire de SAKRI, KOUAKOU SE avait occasionné de nombreux "palabres" réglés par le versement d'amendes (kalè) par son père. Après que KOUAKOU SE eût été encore une fois frappé d'amende, à la suite d'une querelle lors d'une chasse au feu de brousse (ûgbè), son père refusa de payer. C'est alors qu'ASE OKROUGNI se substitua à lui, et acquit sur KOUAKOU SE des droits de dépendance (2). Plus tard, le père de KOUAKOU SE voulut le rédimier, mais ce dernier préféra rester avec ASE OKROUGNI, qui lui avait remis un fusil et le faisait chasser pour son compte. KOUAKOU SE alla même chercher sa mère, et s'installa définitivement auprès d'ASE OKROUGNI.

Tout cela se passait "baule lo" ("baoulé-là-bas", c'est-à-dire la région de BOUAKE, dont étaient originaires la plupart des tribus du BAULE-SUD). Lorsque ASE OKROUGNI arriva sur l'emplacement actuel de KPLESSOU, accompagné

(1) C'est-à-dire les FAAFOUE situés sur le KAN (groupe de FAAFOUE ETIENKRO, sous-préfecture de DIMBOKRO).

(2) KOUAKOU SE se trouvait à son égard dans la position d'aowa slâ (personne gagée). Nos informateurs n'ont pas utilisé ce terme précis, mais celui de slâ tout court (homme, personne) qui cependant, dans le contexte, connote l'idée de dépendance et même de captivité.

de KOUAKOU SE, il trouva le campement (namwé) de BLO TON NZAN, qui était de même origine que lui. Comme il y avait peu de monde dans ce campement, le visiteur ne trouvait lors de son arrivée que les poulets (akɔ) du propriétaire ; c'est pourquoi on l'appelait AKOKRO. ASE OKROUGNI installa son propre campement un peu à l'écart.

ASE OKROUGNI et TON NZAN repoussèrent les GOURO, qui habitaient encore la région, de l'autre côté du BANDAMA, au niveau de l'actuel KIMOUKRO. Les SAA, de leur côté, étaient déjà installés (MOUGNAN, YEBOUEKRO, KAANKRO). KOUAKOU SE provoqua avec eux un "palabre" pour avoir volé et bu du vin d'un palmier exploité par les SAA. ASE OKROUGNI dut encore payer une amende.

KOUAKOU SE partit un jour pour chasser sur la colline KOKUM. C'est là qu'il découvrit de l'or qu'il rapporta à ASE OKROUGNI. Mais ASE OKROUGNI jugea que l'apport de KOUAKOU SE était insuffisant par rapport au temps de son absence du campement et le soupçonna d'en avoir caché. Cela se passait alors que SO NGUESSAN, notable de DUOKRO et de même origine qu'ASE OKROUGNI, était en visite au campement. SO NGUESSAN calma la colère d'ASE OKROUGNI, qui voulait tuer KOUAKOU SE, et s'engagea à prendre en charge tous les frais des sacrifices propriétaires (sɔlè) qu'entraînerait l'exploitation aurifère.

Ainsi fut fait. ASE OKROUGNI rejoignit le campement de KOUAKOU SE sur KOKUM BOKA (3) et dirigea l'extraction de l'or. Cependant, la renommée des mines de KOKUM BOKA attira de nombreux étrangers (aofwè) et KOUAKOU SE KRO devint un campement très important. ASE OKROUGNI décida alors de résider en permanence à AKOKRO (l'actuel KPLESSOU), KOUAKOU SE surveillant en son nom le chantier de KOKUMBO (4) et recueillant les

(3) D'où l'autre nom de KOKUMBO - KOUAKOU SE KRO.

(4) bo = sous, au pied de ... KOKUMBO = au pied de la montagne KOKUM.

redevances. Ces redevances (bolè) n'étaient pas fixées de façon précise. Elles étaient constituées de quartz ou de terre aurifère non encore broyé et lavé (5). Elles étaient rassemblées par KOUAKOU SE qui, chaque lundi (kisie), passait de puits en puits et transmettait le produit à ASE OKROUGNI à AKOKRO.

Comme il y avait plusieurs gisements exploités sur KOKUM BOKA, ASE OKROUGNI désigna plusieurs sacrificateurs (sofwè) chargés d'adorer le génie de la montagne. Ce fut KOUAKOU SE qui fut chargé de cette fonction en ce qui concerne le chantier dépendant directement de KOKUMBO (6), KPLESSOU ayant un autre sacrificateur.

Après la mort d'ASE OKROUGNI, son campement s'appela YAOKRO, du nom de son successeur AMAN YAC. Il fut ensuite connu sous le nom de KPLESSOU car (probablement après un changement de son site) le village était installé à l'endroit où une femme, KPLE ADYO, avait découvert et exploité un gisement aurifère (7).

Les akpaswa actuels qui ne sont pas directement issus d'ASE OKROUGNI ou de collatéraux de celui-ci sont issus d'étrangers installés à KPLESSOU à l'époque précoloniale pour pratiquer l'orpaillage. Les étrangers dont se réclament ces akpaswa étaient originaires du NDRANOVA (ASOROLA), du OUAREBO et du NZIFRI de l'actuelle sous-préfecture de DIDIEVI. Les descendants de BLO TON NZAN constituent l'akpaswa appelé AKOKRO du nom de l'ancien campement de BLO TON NZAN.

(5) Ce qui posait un problème quant au transport de cette "redevance".

(6) Il y a là une contradiction avec l'affirmation précédente de la prééminence religieuse de DUOKRO.

(7) su = sur ; KPLESSOU = sur (l'exploitation) de KPLE. Chaque exploitation portait le nom de son exploitant.

IV - INFORMATIONS SUR L'IMPLANTATION DE NIANKE KONANKRO ET KIMOUKRO.

MLAN DRI était originaire de la tribu NDRANOUA (village de MENA KOUASSIKRO), comme l'était KOUAKOU SE, l'inventeur des mines d'or de KOKUM BOKA, qui le fit venir à KOKUMBO pour participer à l'exploitation aurifère.

La beauté de MLAN NDRI et l'admiration que lui portaient les femmes suscitèrent la jalousie de KOUAKOU SE. Celui-ci fit voler par ses captifs gourou la pierre sur laquelle MLAN NDRI avait coutume de faire sa toilette. MLAN NDRI et les captifs de KOUAKOU SE se querellèrent ; au cours de l'échauffourée, MLAN NDRI eut les cheveux coupés (1).

Il partit alors au campement tout proche de NIANKE, avec toute sa famille et ses dépendants. La suite nombreuse de MLAN NDRI effraya NIANKE, qui préféra se réfugier dans un village SAA (AFLE KOUAKOUKRO). Là, NIANKE tomba malade. Un devin, consulté, déclara que la terre se vengeait ainsi de l'abandon par NIANKE de son campement, alors que ce dernier était devenu un village important. Il fallait donc qu'il revienne adorer la terre à son ancien campement.

Après que NIANKE fût revenu rejoindre MLAN NDRI, eut lieu une chasse avec feu de bfousse (ûgbê). Les gens de NIANKE KONANKRO dépassèrent les limites de leur terre et chassèrent sur la terre du village FAAFOUE d'ASSINZE. Une querelle s'engagea lors du partage du produit, et un conflit éclata entre les deux villages. MLAN NDRI et NIANKE KONAN décidèrent de regagner leurs villages d'origine de la région de BOUAKE. Ils partirent donc, délaissant NIANKE KONANKRO.

Arrivés au village FAAFOUE de GOUROMLANKRO, le chef ^{ce} de/village, ASE ETO, les convainquit de rester dans le pays et de revenir dans leur village. Le chef de KPLESSOU, KOUADIO GBOKUN, intervint pour qu'une terre soit définitivement délimitée et accordée aux ressortissants de NIANKE KONANKRO.

(1) Une variante de la tradition situe le départ de MLAN NDRI de KOKUMBO après la mort de KOUAKOU SE, à la suite de la mésentente qui régnait entre MLAN NDRI et les parents de KOUAKOU SE.

C'est ainsi que ceux-ci réintégrèrent ce village, après avoir laissé leurs grands tam-tams (atûglâ) à GOUROMLANKRO.

Les familles actuelles du village se réclamant d'un autre fondateur que MLAN NDRI ou NIANKE KONAN sont issues généralement de FALI et (surtout) de NDRANOVA venus exploiter l'or de KOKUMBO (certains ayant une double résidence à KOKUMBO et à NIANKE KONANKRO). Il existe une famille composée des descendants d'un SAA (de la région de BOUAKE) marié à une "fille" de MLAN NDRI.

* *
*

Les ancêtres de NANAN TYIMOU (ou KIMOU), fondateur de KIMOUKRO, étaient NDA AKOU (ou KOUAKOU), ASO INSAN et une femme NYANGUI ADYOUA (1), de DUOKRO.

Après la découverte de l'or de KOKUM BOKA par KOUAKOU SE, ASO INSAN de DUOKRO chargea TYIMOU de "surveiller" l'exploitation aurifère et de sacrifier au génie de KOKUM BOKA. NANAN TYIMOU fut "confié" à KOFI SENI, neveu maternel de KOUAKOU SE, qui résidait à KOKUMBO (2).

Les champs de TYEMOU ne possédaient pas une terre très fertile et, de plus, étaient régulièrement saccagés par les animaux domestiques d'un campement voisin. TYEMOU se rendit chez GBELI KOUAKOU, chef des GOURO de ZANGUE, (3) de l'autre côté du Bandama, pour lui demander de la terre. GBELI KOUAKOU l'autorisa à s'installer sur la place actuelle de KIMOUKRO, eu égard aux relations que lui-même entretenait avec la

(1) Ce sont les mêmes personnages: NDA AKOU et ASO INSAN (ou SO NGUESSAN) qui établirent leur tutelle sur KOUAKOU SE lors de la découverte de l'or (cf. traditions de KOKUMBO et de KPLESSOU); quant à NYANGUI ADYOUA, ce fut elle qui est à l'origine du village de KOTOKOUASSIKRO (cf. traditions du groupe FAAFOUE d'ABOIKAKRO).

(2) Les traditions de KOKUMBO rapportant les circonstances de la venue de TYIMOU (ou KIMOU) (enfant kido) ne concordent pas avec la version de KIMOUKRO (cf. plus haut).

(3) Une autre version fait état d'une demande de terre au village Gouro de KOPIKRO, que nous n'avons pu situer.

famille de NDA AKOU et d'ASO NGUESSAN de DUOKRO. TYEMOU fut bientôt rejoint par NDOUFOU ASE, qui était un dépendant de KOUAKOU SE (4).

La découverte d'un petit gisement aurifère près de KIMOUKRO fut également la cause du peuplement rapide de ce village (5).

Les différentes familles actuelles de KIMOUKRO se regroupent en deux "quartiers". Le premier, appelé KIMOUKRO ou AKPWE, par référence à son origine akoué, ou encore DYEKRO (ou DUOKRO, le village akoué duquel était originaire TYEMOU), regroupe les familles descendant de TYEMOU, de ses dépendants et de ses étrangers (eux-mêmes le plus souvent d'origine akoué). Le second "quartier", appelé ASEKRO (du nom de son fondateur, NDOUFOU ASE), est considéré comme un ancien campement de KOKUMBO.

* *
*

V - INFORMATIONS SUR LE GROUPE FAAFOUE D'ABOIKAKRO (6)

Le fondateur d'ABOIKAKRO (ou ABIDIYI), ABOU AKA, avait une famille originaire de KPANGBANBO (tribu FALI, dans la région de BOUAKE). Il était venu dans la région pour chercher de l'or. Il s'installa à KPEKPESIABO, près de OUAOUAKRO, où il contracta un mariage avec une femme originaire de DUOKRO (Epoque à laquelle KOUAKOU SE vivait à KOKUMBO). Après ce mariage, il pratiqua l'orpaillage à KOKUMBO, d'où il partit fonder un campement (l'actuel ABOIKAKRO) pour faire des cultures vivrières.

Cette épouse d'ABOU AKA, NYANGUI ADYOUA, n'eut pas d'enfants avec lui. Elle rassembla des enfants qu'elle avait eu d'un mariage antérieur à DUOKRO et fonda un campement qui devint DYEKANOU (ou KOTO-KOUASSIKRO du nom d'un des premiers chefs).

(4) NDOUFOU ASE était le fils de SOMLA, la captive gouro épargnée par KOUAKOU SE lors du premier sacrifice à la montagne.

A l'origine de YAOKOUADIOKRO se trouverait une femme originaire d'ABOUAKAKRO, partie pour sauver la vie de sa fille, qui était kîdo (un enfant déclaré kîdo était en principe soit tué soit donné à une autre famille ; était kîdo le troisième enfant d'un ménage né après deux enfants de même sexe et opposé au sien).

Le fondateur de LALIEKRO (nanan LALIE) était originaire de KOUABO (tribu NDRANOVA, dans la région de BOUAKE). Il avait pratiqué l'orpailage à KOKUMBO avant d'installer son campement en savane près de OUAOUAKRO, pour y cultiver l'igname et y chasser. A la suite d'une querelle avec OUAOUAKRO, LALIE se déplaça sur l'actuel site de LALIEKRO, qui dépendait du village SAA de MOUGNAN, auquel il demanda la terre. LALIE connut le capitaine MARCHAND lors de son passage en 1894.

AOUDJI (AOUDYI ou GROUDYI, du nom d'un village GOSAN, de la région de BOUAKE, d'où son fondateur était vraisemblablement originaire) était à l'origine un campement d'ABOIKAKRO. Son fondateur KOFI BOBOU se sépara de ce dernier village à une époque récente (vraisemblablement vers les années 1920-1930), au temps du prédécesseur de l'actuel chef d'ABOIKAKRO.

Peu après, des campements s'établirent plus profondément dans la frange forestière en bordure du BANDAMA, en liaison avec le développement des caféiers (au début des années 1930), généralement sur des places déjà reconnues par des ascendants des fondateurs de ces campements.

C'est ainsi que TOLLAKRO a été fondé par le fils d'un homme originaire du côté paternel d'ABOIKAKRO et du côté maternel d'AOUDYI (GOSAN de BOUAKE), qui, en chassant, avait jugé le site particulièrement favorable. Son fils, dont ABOIKAKRO n'était également que le village paternel, n'avait

-
- (5) Il ne nous a pas été possible de déterminer si cette découverte fut antérieure ou postérieure à la venue de TYEMOU.
- (6) Une grande partie de ces informations a été recueillie par Chantal PAMART, lors de son enquête géographique dans la région.

pas accès en priorité à la terre de ce village. Il décida de s'installer sur le site auparavant reconnu par son père.

ASSEKOUAMEKRO est un campement issu d'ABOIKAKRO et de KOTOKOUASSIKRO, et également fondé au début des années 1930.

* *
*

VI - INFORMATIONS SUR QUELQUES CONFLITS ARMES RELATIFS A LA REGION ET ANTERIEURS A LA PENETRATION COLONIALE.

Le recueil systématique des guerres qui se sont déroulées à l'époque pré-coloniale est difficile à mettre en oeuvre : des conflits sont oubliés (involontairement et volontairement quand leur issue a été défavorable au groupe), leur ordre chronologique est souvent oublié, ainsi que les motifs qui en furent à l'origine ; enfin l'issue qui en est donnée est sujette à caution.

Les motifs invoqués le plus fréquemment sont l'installation sur une terre occupée jusqu'alors par des étrangers (c'est surtout le cas des différents groupes baoulé à l'égard des Gouro, mais c'est le cas également lorsque deux groupes baoulé s'affrontent pour s'assurer en priorité l'exploitation d'un gîte aurifère) ou des conflits au niveau domestique entre alliés ou "camarades" d'origines villageoises différentes (affaires d'empoisonnement, de sorcellerie ou de "jalousie"). En dernière analyse, il semble que les problèmes posés par l'exploitation de l'or (rivalité au niveau foncier entre Saafoué et Faafoué, nécessité pour les autres groupes de créer des alliances avec les Faafoué pour venir travailler à Kokumbo dans les conditions les meilleures), en multipliant les contacts d'affinité, d'alliance ou simplement de résidence, aient du même coup multiplié les occasions de conflits. Nombre de conflits "rationalisés" en terme de magie ou de sorcellerie ont dû naître de ce contexte, d'où les causes économiques n'étaient point absentes. La fréquence des conflits où les Faafoué (propriétaires éminents de Kokum Boka, principale colline aurifère de la région) étaient impliqués, semble l'attester.

Dans les groupes Aïtou et Ngban, qui étaient les principaux intermédiaires entre le Baoulé-nord et Tiassalé, il semblerait que les principales causes de guerre furent les enlèvements de voyageurs originaires d'autres groupes par les Aïtou et les Ngban (cf. texte ci-dessus).

Ces guerres ayant pour origine une prise en ndolè ou une dette non remboursée semblent avoir été peu fréquentes dans la région de Kokumbo, où les problèmes apparaissaient plutôt, comme nous l'avons signalé, à propos de l'exploitation de l'or.

La mise en cause de tout un groupe de villages de même origine (par exemple tous les villages faafoué) par la participation d'un seul village du groupe à un conflit armé n'était pas obligatoire, mais généralement ce dernier village recevait l'appui du ou des villages les plus liés aux individus qui se trouvaient à l'origine de la guerre. Des villages d'un même groupe pouvaient entrer en conflit, mais cela semble avoir été rare. Notons qu'il serait faux de croire que les conflits armés se déroulaient uniquement au niveau collectif du village : tous les villageois n'étaient pas également concernés par la querelle d'un des leurs avec un étranger ; d'autre part des réseaux personnels d'alliance entre personnes de villages différents préexistaient à une éventuelle guerre entre ces villages, ce qui n'allait pas sans poser de problèmes à certains villageois quant à leur participation au conflit.

Une classe spécialisée de guerriers n'existait pas, du moins dans les groupes éparpillés du Baoulé-Sud. (Il faudrait vérifier cela dans la tribu "royale" des OUAREBO). Toutefois, les guerriers, et en particulier le chef de guerre, qui, souvent, n'était pas l'homme le plus important du village, et ne bénéficiait que temporairement de cette fonction, étaient particulièrement recrutés parmi la catégorie des individus considérés comme particulièrement belliqueux, qui fournissait également les victimes lors des sacrifices humains (alufwè).

Les guerres se déroulaient généralement sous forme d'embuscades en brousse, et étaient peu meurtrières. Peu après

que le sang ait coulé, le litige était confié à l'arbitrage de tiers d'un village ou d'une tribu neutre ; le conflit était clos par le versement d'une amende de guerre et, éventuellement par l'indemnisation réciproque des pertes en vie humaines. Les captifs de guerre (alomwê) semblent avoir été systématiquement rendus (Informations personnelles ; Archives Nationales de Côte d'Ivoire, Rapport du chef de bataillon BETSELLERE, commandant le cercle du Baoulé : Réponse au questionnaire relatif à l'enquête sur la captivité en A.O.F., Toumodi, le 15 mars 1904, microfilm K. 21; NEBOUT, 1901, p. 402 ; DELAFOSSE 1913, pp. 266-268 ; X..., 1905, pp. 309-344).

Le tableau suivant retrace les principaux éléments des guerres dont nous avons pu recueillir le souvenir.

Groupes concernés	Villages particulièrement concernés	Causes	Arbitres	Issue du conflit	Période approximative (cf. CHAUVÉAU, 1971, annexe II).
Successivement : Saafoué, Aïtou, Faa-foué contre les Gouro	-	Installation des divers groupes aux dépens des Gouro	-	Ces groupes repoussent les Gouro au-delà du Bandama	Du début du XIXe jusqu'au milieu du XIXe
Aïtou contre Nana-foué	?	?	?	?	Mise en place des groupes au début du XIXe
Aïtou contre Agba	?	Concurrence commerciale (?)	?	?	?
Faafoué contre Saafoué (plusieurs)	1) Mougan (Saa) Kokumbo (Faa)	Appropriation de Kokum Boka, aurifère	?	Aide de Duokro aux faafoué, vainqueurs	Vers 1850
	2) Ahouekro et Nguessambakro (saa) contre Kplessou (Faa)	Jalousie à propos d'une femme saafoué	?	Le conflit a été "gelé" par l'arrivée des européens dans la région vers 1895	

(suite page suivante)

Faafoué	Assinzé contre Nianke-Konankro (Faafoué tous deux)	Affaire de terre	Gouromman-kro et Kplessou (Faa)	Nianke Konankro se voit attribuer définitivement un terroir	peut-être vers 1870-1880
Aïtou et Ouarebo contre Faafoué	?	A propos de gîtes aurifères	?	Faafoué vainqueurs (?)	Peut-être vers 1875-1880
Saafoué contre Nzipri	Kahankro (Saa)	A propos de gîtes aurifères	Kplessou (?)	?	Après 1870
Saafoué et Ouarebo contre Mame	Les Saafoué ont agi comme alliés dès Ouarebo	?	?	Saafoué et Ouarebo	Après 1870
Aïtou contre Ouarebo	?	?	?	?	Autour de 1885
Ouarébo contre Faafoué	?	A l'origine conflit entre cantons nord des Ouarebo et des Faafoué	?	?	Après 1870
Nzipri contre Faafoué (plusieurs conflits)	1) Kouamébonou (Nzipri)	Mort d'une femme Nzipri, mariée et décédée chez les Faafoué	?	?	Après 1870
	2) Kouassikro (Nzipri), Kplessou (Faafoué). La querelle se transmet aux groupes nzipri et ndranoua du nord.	Empoisonnement d'un Faafoué de Kplessou par un nzipri de Kouassikro.	Agba	?	Après 1870
Nzipri contre Agni	Angbanou (Agni)	A la fois conflit entre alliés matrimoniaux nzipri et agni et concurrence commerciale	Capitaine MARCHAND lors de sa mission en 1893-1894	?	Finit en 1894.

Faafoué	Assinzé contre Nianke-Konankro (Faafoué tous deux)	Affaire de terre	Gouromnan-kro et Kplessou (Faa)	Nianke Konankro se voit attribuer définitivement un terroir	peut-être vers 1870-1880
Aïtou et Ouarebo contre Faafoué	?	A propos de gîtes aurifères	?	Faafoué vainqueurs (?)	Peut-être vers 1875-1880
Saafoué contre Nzipri	Kahankro (Saa)	A propos de gîtes aurifères	Kplessou (?)	?	Après 1870
Saafoué et Ouarebo contre Mame	Les Saafoué ont agi comme alliés d'as Ouarebo	?	?	Saafoué et Ouarebo	Après 1870
Aïtou contre Ouarebo	?	?	?	?	Autour de 1885
Ouarébo contre Faafoué	?	A l'origine conflit entre cantons nord des Ouarebo et des Faafoué	?	?	Après 1870
Nzipri contre Faafoué (plusieurs conflits)	1) Kouamébonou (Nzipri)	Mort d'une femme Nzipri, mariée et décédée chez les Faafoué	?	?	Après 1870
	2) Kouassikro (Nzipri) Kplessou (Faafoué). La querelle se transmet aux groupes nzipri et ndranoua du nord.	Empoisonnement d'un Faafoué de Kplessou par un nzipri de Kouassikro.	Agba	?	Après 1870
Nzipri contre Agni	Angbanou (Agni)	A la fois conflit entre alliés matrimoniaux nzipri et agni et concurrence commerciale	Capitaine MARCHAND lors de sa mission en 1893-1894	?	Finit en 1894.

ANNEXE III :

L'EXPLOITATION BAULE DE L'OR DANS LA
 REGION DE KOKUMBO AU MOMENT DE LA
PENETRATION COLONIALE. *

Le premier Européen à visiter le chantier d'extraction de l'or de KOKUMBO fut le capitaine MARCHAND en octobre 1893 (A Travers le Monde, n. 38, septembre 1895, p. 373 ; Archives Nationales Françaises, Section Outre-Mer, Missions 8). Il n'a malheureusement pas, du moins à notre connaissance, laissé de traces écrites de ses observations sur KOKUMBO.

*
 * *

Le docteur LASNET faisait partie de la mission du capitaine BRAULOT qui traversa le pays baoulé jusqu'à BOUAKE pour entreprendre des négociations avec SAMORY. Il fut le premier à donner quelques détails de l'exploitation aurifère de KOKUM BOKA, après avoir séjourné deux mois à KODIOKOFFI (aujourd'hui disparu, près de l'actuel DIDIEVI).

"A l'époque des pluies, alors que le sol est bien détrempe et que l'on est assuré de pouvoir recueillir de l'eau, les indigènes se rendent à KOKUMBO pour y chercher de l'or. Les hommes extraient le quartz et, au moyen de pierres de granit, ils le cassent sur un dallage également en granit qui recouvre le sol des cases ; quand il offre l'aspect du sable, ils achèvent de le pulvériser dans des mortiers en bois très dur, puis ils pratiquent le lavage ; de cette façon, ils recueillent par jour de 5 à 10 francs de poudre d'or. Les hommes seuls travaillent le quartz, les femmes ne cherchent l'or que dans la terre qu'elles ramassent autour de leurs cases (1) ; elles peuvent ainsi récolter de 1 à 2 francs de poudre. L'accès des collines aurifères est ouvert à tous les gens du

* Les nbtes figurent à la fin de l'annexe.

Baoulé, moyennant une légère redevance payée aux chefs des villages gouros (2) qui les occupent. L'or des alluvions, recueilli surtout dans la forêt, provient sans doute des collines aurifères et est le résultat de la désagrégation des cailloux de quartz par les eaux de pluie qui l'entraînent ensuite dans les rivières ou dans les marigots, où on le retrouve mêlé à la terre et à la vase" (Dr. LASNET, "Annales d'hygiène et de médecine coloniale, I, 1898, p. 319).

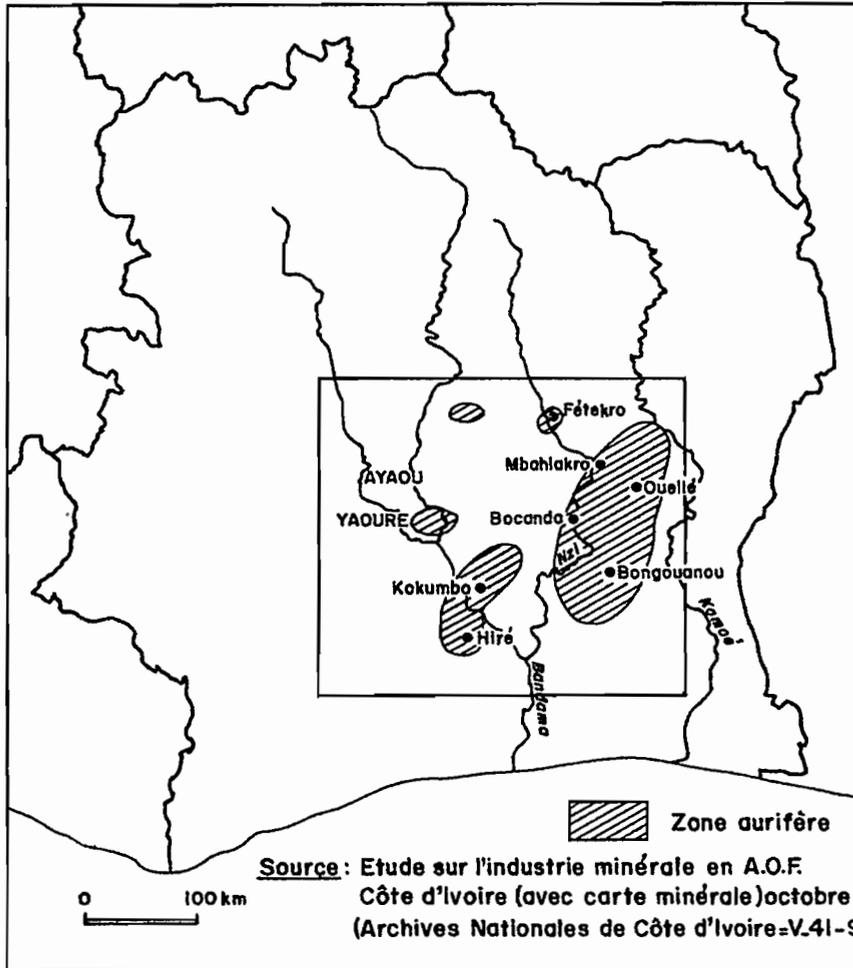
*
* *

L'administrateur NEBOUT fut nommé à la tête du territoire du BAOULE en 1894, M. DELAFOSSE étant chef du poste de TOUMODI. Ils n'ont pratiquement laissé aucun témoignage de leurs observations sur KOKUMBO, sinon, ^{pour le} premier, une remarque sur la mauvaise qualité de l'or extrait à KOKUMBO (NEBOUT : "Notes sur le Baoulé", A Travers le Monde, n. 5, 1901, p. 35) et pour le second (3), des considérations sur le régime coutumier de la propriété des mines d'or, sans d'ailleurs préciser les conditions propres à celles de KOKUMBO :

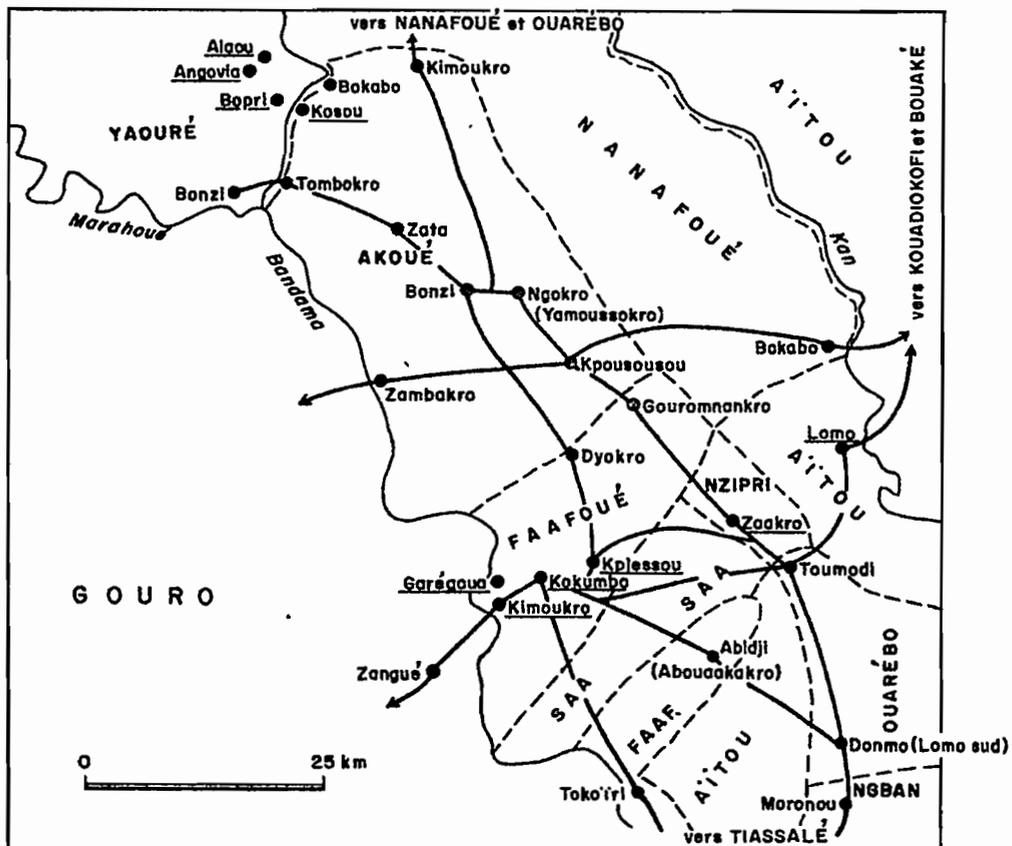
"Les terrains miniers, comme les terrains forestiers, appartiennent au village ou groupement qui les a obtenus par droit de conquête, soit autrefois sur les autochtones, soit plus récemment sur une tribu rivale. On peut dire qu'il n'y a pas une parcelle de terrain minier, au Baoulé, qui ne soit la propriété des indigènes (...). La propriété minière d'un village demeure quelquefois indivise, d'autres fois elle est partagée entre les familles comme la propriété forestière et rurale. En général, toutefois, son mode d'exploitation est différent de celui de la propriété rurale. La plupart du temps, ce n'est pas le village, la famille ou l'individu propriétaire qui exploite sa propriété minière, ou tout au moins, il n'est pas seul à l'exploiter. Le propriétaire laisse tous ceux qui lui en font la demande s'installer sur sa propriété et en extraire l'or, à quelque famille ou tribu qu'ils appartiennent ; mais il perçoit sur l'or extrait un droit variable, qui est en général d'un cinquième. Si la propriété est restée indivise entre les familles du village, l'un des chefs de famille reçoit des autres mission de percevoir les droits et, à la fin de la saison, il partage les sommes perçues entre les divers chefs de famille.

a_ LES PRINCIPALES ZONES AURIFERES INTERESSANT LE PAYS BAOULE
 ET AYANT DONNE LIEU A UNE EXPLOITATION INDIGENE
 (Non compris l'exploitation des alluvions récents dans les fleuves et leurs affluents)

Carte 14



b_ LES PRINCIPALES EXPLOITATIONS INDIGENES DE GISEMENTS AURIFERES
 DANS LA REGION DE KOKUMBO (noms soulignés) ET PRINCIPALES PISTES



du village. Tout ce qui précède s'applique à l'extraction des perles anciennes dans la région d'Assafo (4) (M. DELAFOSSE, " Coutumes indigènes des Agni du Baoulé ", in: Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire, F.J. CLOZEL et R. VILLAMUR, éditeurs, Paris, A. Challamel, 1902, p. 111).

*
* *

L'administrateur POBEGUIN exerça également ses fonctions au tout début de la colonisation (1893) dans le Baoulé-Sud (TIASALE et KODIOKOFFI). En 1896, il fit un rapport de tournée au Gouverneur de Côte d'Ivoire daté de OUOSSOU (alors poste en pays NGBAN) :

"Renseignements sur un voyage à SIKASUE, KOKUMBO et SAHUA (4, bis)" : POBEGUIN situe les mines de SIKASUE (ce serait plutôt SIKA NZUE d'après la traduction qu'il en donne : rivière de l'or) au nord de TOUMODI (5). Il s'agit de l'exploitation d'alluvions dans le lit de la rivière détournée, au moyen de puits. POBEGUIN rencontra 150 personnes occupées sur les deux chantiers qu'il visita. L'exploitation se faisait, rapporte-t-il, trois ou quatre mois par an, en dehors de la saison sèche (manque d'eau) et de la grande saison des pluies (risque d'éboulements). POBEGUIN estime qu'un orpailleur pouvait s'en retourner après une saison de travaux avec une once ou une once et demie de poudre, une fois payés les tributs, la nourriture et, "surtout", ajoute-t-il, le vin de palme. Il note que les chefs des deux petits villages de SIKASUE se contentent de recevoir les tributs des chefs des villages voisins qui envoient des équipes d'hommes travailler aux mines.

POBEGUIN passe ensuite à la description des mines de KOKUMBO, "les plus importantes du Baoulé central" où le travail se poursuit toute l'année grâce à la situation des chantiers de montagne (150 mètres) :

"Les deux ou trois collines entourant le village de KOKOMBO sont entièrement criblées de puits de mine et actuellement le chef principal de KOKOMBO a défendu d'éparpiller les puits et fait faire une exploitation en règle de la montagne

en commençant par le haut.

"Les indigènes creusent leur puits par groupe de six à huit jusqu'à une profondeur de 25 à 50 mètres, mais qui atteint quelquefois 50 et 60 mètres, et les réunissent en une chambre souterraine où ils peuvent rester nuit et jour (6) ; ils ne font pas d'échafaudages pour retenir les terres, si ce n'est quelquefois dans les chambres, la terre argileuse (rouge ou jaune) très compacte ne se désagrègeant pas.

"La couche de terre aurifère ne ressemble pas à l'argile jaune du dessous, c'est une terre blanchâtre remplie de grains de quartz et de mica où sont parsemés des blocs de quartz blancs ou rougeâtre assez garni de parcelles d'or.

Les Noirs remontent les blocs de quartz aurifère et la terre à la surface avec des lianes et portent le tout au village distant de plusieurs kilomètres ; là, la terre est lavée par les femmes et les hommes concassent les blocs de quartz qui sont réduits en poussière comme du sucre et lavés ensuite. C'est le quartz qui donne le plus d'or. Il n'y a qu'un petit ruisseau nommé Balo qui fait le tour du grand village de KOKOMBO qui sert à tout laver (7).

" La chaîne des collines de KOKOMBO s'étend jusqu'au Bandama et même un peu au delà chez les GOUROS. Elle est aurifère partout.

" Les deux principaux centres de la montagne KOKOU sont les villages de KPORESSOU (8) et KOKOMBO. Deux autres villages : GAROKOA et KUMOUKRO exploitent les collines qui sont au bord du Bandama.

" KOKOMBO est un des plus grands villages de la région ; il y vient beaucoup de travailleurs pour les mines et on peut évaluer sa population à 1 500 ou 1 800 indigènes ; il est situé en forêt au pied du massif de collines KOKOU et on n'y a accès que par un sentier qui, quoique très suivi, est très mauvais à la saison des pluies à cause de l'argile jaune pure qui forme le sol. (...)

" La région de KOKOMBO ne contient que de l'or en poudre ou en très petits grains ; plus au nord, chez les YAOURES, les roches donnent, paraît-il, des pépites beaucoup plus grosses (...)"
 (Lettre de l'administrateur POBEGUIN à Monsieur le Gouverneur de la Côte d'Ivoire, OUOSSOU, le 25 octobre 1896 : Renseignements sur un voyage à SIKASUE, KOKOMBO et SAHUA, Archives Nationales Françaises, Section Outre-Mer, Côte d'Ivoire, V, 3.).

C'est ce rapport que reprend CLOZEL pour décrire la richesse minière du Baoulé dans : "La situation économique de la Côte d'Ivoire", in : Renseignements coloniaux et documents (supplément au Bulletin du Comité de l'Afrique Française), 1899, n. 4, pp. 67-68.

*
* *

Le sergent LEONETTI était chef du poste de KOKUMBO en 1903, quand il fit le rapport suivant, relatif à une visite aux mines de KPORESSOU, situées à flanc de coteau dans la direction N.-N.-O. de ce dernier village. LEONETTI note que ces mines portent également un autre nom : ADIOSSOU, car l'endroit aurifère fut découvert par une femme nommée ADIO (9). Il continue ensuite :

" Depuis la mort de Yama (10), ancien chef de la sous-tribu (11), les travaux d'exploitation ont cessé et ne seront repris par les indigènes qu'après l'inhumation du dit Yama, c'est-à-dire vers la fin de Février 1904.

"Invou (12) est le propriétaire de ces mines et toute personne qui désire y travailler doit lui en demander la permission. Les conditions exigées par Invou sont toujours les mêmes ; il perçoit la moitié du minerai extrait, à lui de s'occuper du broyage et du lavage du quartz ou de la terre qui lui est cédé par les autorisés à travailler.

" En arrivant aux mines de Kporessou, l'on trouve en premier lieu un certain nombre de tranchées de forme plus ou moins régulière et d'une profondeur variable d'un mètre à deux mètres cinquante.

" Tout travail ayant cessé depuis bientôt quatre mois, ces tranchées sont en partie comblées par suite d'éboulements.

" A soixante ou soixante-dix mètres plus haut et dans la direction ouest de ce premier point, j'ai trouvé trois puits profonds, et pour cette raison les indigènes les désignent sous le nom de n'gbrousous. Ces trois puits ont été mesurés(...). Le premier mesure 12 m 45 de profondeur, le 2e : 12 m 19 et le 3e : 9 m 70. Dans ce dernier, Invou m'a dit qu'il est tombé de la terre mais qu'avant il était aussi profond que les autres et que ces puits correspondaient ensemble ; il y a aussi 14 mètres plus bas un trou par où sortaient les travailleurs en raison de sa pente moins raide. Les éboulements ont comblé tout, et actuellement il est impossible de communiquer entre ces puits quoique placés à une très petite distance (distance entre les deux premiers : 0,80, entre le 2e et le 3e : 1,80). Invou m'a dit qu'il existe dans la montagne et à peu de distance de cet endroit des puits mesurant 20 fois la hauteur d'un homme, mais il m'a dit que ces puits ont été abandonnés lorsqu'il était encore un enfant et à la suite d'un éboulement où dix hommes ont succombé.

" Invou est le propriétaire des mines de Koporessou, d'Akanza Koffikro et de Ndumikro (13). Ces dernières ont été récemment découvertes. Dans ces différentes mines on trouve des pépites pesant jusqu'à 5 et 6 grammes. Les conditions pour y travailler sont pourtant les mêmes.

" Le 25 je me suis rendu aux mines de Wadia (14). Wadia est un petit village situé à l'Ouest de Kokumbo et à 2 heures de marche, chef Besse Amoua, âgé de 60 à 65 ans, 18 cases. Les mines portant ce nom se trouvent à 10 minutes de marche de ce village et dans la direction ouest. Elles appartiennent au chef de Garegoua (15). Le chef donne ou refuse la permission de travailler. Lorsqu'un indigène a obtenu d'aller travailler dans ces mines, il fait cadeau à Akrou Oussou de deux boeufs ou des moutons suivant la richesse du désirant travailler. Ces animaux sont tués sur les lieux même des mines et la viande est distribuée dans les villages de Kumikro, Wadia Garegoua, Akoukro, Assiessou; pour mieux dire, cela est une question fétiche et Poumbo donne la viande à qui il juge à propos.

" Ce n'est qu'après une longue conversation avec Poumbo que j'ai pu lui faire avouer ce qu'il percevait pour permettre de prendre l'or dans ses mines. En premier lieu, il m'a dit qu'il ne demandait rien, puis lui ayant dit qu'il était vraiment trop bon de laisser prendre l'or qui se trouve sur sa propriété sans en tirer aucun profit, il a dit que certains lui donnaient du minerai, que lui fait broyer et laver à son profit. Je lui ai alors demandé ce que lui donnerait un homme qui trouverait dix sacs de quartz ou de terre aurifère ; il m'a dit que sur dix sacs, il en recevrait quatre, puis lui ayant dit qu'aux mines de Kporessou, ainsi qu'à celles d'Akanzakoffikro et de Ndumikro, Invou percevait la moitié du minerai il m'a dit que lui aussi perçoit la moitié quelquefois. Je crois que cette dernière réponse est la plus exacte et je suis porté à croire que c'est une coutume général chez les Faafoués.

" Ces mines ne sont pas exploitées en ce moment, en raison du travail des lougans mais dès que ces derniers seront terminés l'exploitation des mines reprendra.

" Le minerai extrait est du quartz gris et le chef m'a affirmé qu'on ne trouve que de la poudre d'or et jamais de pépites". (Sergent LEONETTI, commandant du poste de KOKUMBO, à Monsieur le Lieutenant, commandant le secteur de TOUMODI, le 27 mai 1903, "Visites aux mines de KPOLESSOU," Archives Nationales de Côte d'Ivoire, dossier XIV-29-4).

*
* *

Gaston JOSEPH fut chargé en 1912 d'une mission géologique dans le Cercle du Baoulé-Sud. Il visita les massifs de KOKUMBO, de l'AKOUE, du YAOURS et de ZAAKRO. Un exemplaire du rapport se trouve aux Archives Nationales de Côte d'Ivoire, "Rapport de mission géologique dans le Cercle du Baoulé-Sud", 5 mars 1912, dossier V-15-432. JOSEPH fit paraître la partie consacrée à l'"Exploitation indigène de l'or en Côte d'Ivoire" dans les Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, séance du 15 mai 1913, pp. 373-376. Les principaux passages de ce

rapport sont également repris dans : G. JOSEPH, La Côte d'Ivoire, le pays, les habitants, Paris, Larose, 1917. Voici les principales remarques de l'auteur concernant la région de KOKUMBO.

" Les Faafoués auraient commencé l'exploitation du Kokumbo Bocca il y a cent cinquante ans (...) [Les puits] sont des cylindres verticaux de 0,70 à 1 mètre de diamètre et de profondeurs variables : un prospecteur m'a signalé un puits de 78 mètres... Au fond de ces trois qui communiquent entre eux sont de vastes chambres et des galeries permettant au mineur de suivre et de travailler le filon-mère ou ses apophyses ; on conçoit que le travail du mineur est fort pénible et que les risques d'asphyxie et d'éboulements qu'il affronte dans ces étroites cheminées sont considérables. Il suffit d'ailleurs d'un accident suivi de mort pour que les travaux soient irrémédiablement abandonnés à l'endroit où il s'est produit qui, quelle que soit sa richesse aurifère, devient "fétiche" pour longtemps.

" Les puits se présentent en général par rangées parallèles à la tête du filon ; leur profondeur croît par conséquent plus l'éloignement de l'affleurement augmente.

" On sait que dans les filons de quartz l'or se trouve en traces, en plages ou en grains très fins. Les indigènes reconnaissent à leur couleur les roches à bonnes teneurs. Ils se servent de leur bouche comme d'un vaporisateur, lancent leur salive sur la face brisée du quartz et parviennent par ce moyen curieux à discerner des traces d'or presque invisibles pour le profane.

" Les outils dont se servent les Faafoués pour creuser les puits sont au nombre de trois : une pelle à manche recourbée de 0,40 mètre, un piochon à manche droit de même longueur, un pic grossier consistant en un bâton à l'extrémité duquel est fixé un cône de fer épointé. Lorsqu'il rencontre une roche pas trop résistante au pic, le Faafoué fait un feu de bois pour l'échauffer puis verse de l'eau par l'orifice du puits pour fissurer et faire éclater le quartz. Les produits du déblai sont montés dans un panier de raphia suspendu à une corde du même textile par l'aide qui se tient assis à l'entrée du puits. Les

blocs de quartz sont séparés du schiste et de la terre puis transportés au village où les femmes les concassent, les pulvérisent sur une dalle de pierre. Une fois la "porphyrisation" obtenue, elles procèdent à la batée comme pour les alluvions. C'est, on le voit, un métier de patience qui n'est, du reste, guère rémunérateur ; mais l'or a pour les indigènes une telle valeur que cette particularité leur importe peu.

" En ce qui concerne l'exploitation de l'or filonien, il est intéressant de noter qu'à Nzaakro dans le Baoulé et à Dangora dans le Sarwi, les indigènes ne travaillent pas toujours au moyen de puits, mais qu'ils ouvrent aussi soit de longues tranchées sur les éminences, soit de vastes cavités de cinq à six pieds de fond seulement".

JOSEPH note, à propos des pays YAOURE et AKOUE voisins que "les indigènes de ces régions ont renoncé à extraire le métal précieux des filons de quartz, qu'ils prétendent à peu près stériles," au profit "des formations remaniées provenant de gîtes filoniens qui ont donné naissance à des placers découverts ou alluvions superficielles". Selon lui, les principales mines seraient, dans le YAOURE : ANGOVIA, où se trouvaient de nombreux puits, dont certains lui semblaient récents à l'époque, et où de l'or en grains et en pépites était extrait ; BOPRI, ALAOU, TANON, AKOU YANOU, KORONOU ; dans l'AKOUE : NZAAKRO (au flanc de KOKOYAKRO-BOCCA) et KOSSOU.

JOSEPH estime que "les femmes baoulées qui recherchent l'or dans les alluvions des ruisseaux descendant des massifs du KOKUMBO et de l'AKOUE ne se procuraient guère, en moyenne, plus de 0,15 franc de bénéfice par jour. M. CHERUY estime à 0,75 francs le gain journalier d'un chercheur d'or dans l'Alangba".

L'auteur du rapport conclue enfin à la haute qualification des chercheurs d'or indigènes.

Henry HUBERT est l'auteur d'un recueil des " Coutumes indigènes en matière d'exploitation de gîtes aurifères en Afrique Occidentale" in: Annuaire et Mémoires du Comité d'Etudes

Historiques et Scientifiques de l'A.O.F. (1917), Gorée, Imprimerie du Gouvernement Général de l'A.O.F., 1918, pp. 226-243. Dans ce texte, qui semble être le résultat de la compilation des réponses à une enquête sur ce sujet données par les divers administrateurs de cercle ou de subdivision, HUBERT décrit les coutumes du Haut-Sénégal et Niger, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, ses observations portent sur le pays Agni du MORENOU, le BAOULE, les MEMLES (16) de l'actuel pays DIDA, les différentes régions agni de l'INDENIE, de l'ASSIKASSO, du SANWI et d'YAOU (au nord du SANWI), et, enfin, sur la région de BONDOUKOU. Bien qu'il eût été intéressant de donner l'ensemble des coutumes du BAOULE, nous extrayons de ce texte les passages qui concernent la région de KOKUMBO : KOKUMBO, SIKAS-SUENOU (17), AYAOU (18), TENDABRAKOU (19), et BOCABO (20), en les faisant précéder d'une remarque intéressant l'ensemble du pays baoulé.

" Dans le Baoulé, où les gens sont très indépendants, les coutumes sont moins strictes que dans le Morénou ; elles varient même beaucoup selon les régions. On retrouve tout d'abord, à proximité du Morénou, une coutume très semblable à celle du pays, notamment en ce qui concerne les droits d'inventeur, puis, dans les autres régions, la coutume devient de plus en plus vague et, finalement, dans certaines localités, elle ne crée plus guère d'obligations que pour les étrangers"(..)

"Coutume de KOKUMBO. La recherche n'est subordonnée à l'autorisation préalable du chef de village que pour les étrangers. En principe, les droits de l'inventeur sont reconnus. On doit remettre à celui-ci tout ce qu'on trouve sur le gîte. C'est lui-même qui fait le partage ; ses droits, qui peuvent être détenus par des étrangers, sont héréditaires.

" En fait, ces droits sont peu respectés ; la recherche est entièrement libre pour les gens du pays, et sont considérés comme tels tous ceux qui habitent à une distance suffisamment faible pour pouvoir retourner coucher chez eux après avoir travaillé sur le gîte.

" Comme le partage, la redevance à acquitter porte sur le quartz aurifère extrait. Elle n'est que pour les étrangers qui abandonnent un peu moins de la moitié de la récolte entre les mains du chef de la case où ils résident et du chef de village ; les proportions consenties à l'un et l'autre sont essentiellement variables; elles sont l'objet de nombreuses discussions.

" La propriété du sol et celle du sous-sol sont entièrement distincts, mais le détenteur de cultures n'a pas à faire d'objections lorsqu'on détruit celles-ci pour rechercher le métal précieux ; cela s'explique par ce fait que le cultivateur est naturellement qualifié pour se livrer, lui aussi, à l'orpillage, et qu'il est réputé en tirer un profit bien supérieur à celui que lui fourniraient ses récoltes. Il est cependant interdit d'abattre les palmiers.

" Normalement, le travail est entrepris par quatre ou cinq hommes par puits. Chaque homme amène sa ou ses femmes. Les hommes extraient ou brisent le quartz, qui est lavé par les femmes. Le partage se fait par parts égales ; au cas où les gens seraient tous de la même famille, il porterait sur le métal précieux lui-même, dont on abandonne une petite partie aux femmes.

" Un chef de case peut aussi faire travailler ses serviteurs. Ils comptent alors dans le partage pour une unité. Mais cette règle n'est pas absolue, et parfois le chef de case se réserve tout l'or récolté.

" A Kporessou, près de Kokumbo, chaque chef de puits donne au chef de village cinq à dix morceaux de quartz extraits.

" La coutume de Kokumbo est rarement respectée, au moins en ce qui concerne l'acquittement des redevances et le mode de partage, les parties lésées trouvant difficilement à se faire rendre justice.

" Coutume de SIKASSUENOU. Pour les gens du pays, l'exploitation est libre et ne nécessite aucune autorisation préalable. Pour chaque puits on paye un sac de morceaux de quartz aurifère au chef du campement voisin du gîte, qui est en somme

l'héritier de l'inventeur. En outre, on doit partager avec le chef du village l'or recueilli; l'inventeur lui-même est astreint à ce partage.

" Les étrangers sont soumis aux-mêmes obligations que les gens du pays, mais ils sont astreints à demander au chef de village l'autorisation d'exploiter et leur contribution en quartz aurifère est double de celle acquittée par les gens du village. Personne ne peut s'approprier un puits abandonné. Un chef de case peut envoyer travailler ses serviteurs à sa place. Il se réserve la moitié de l'or récolté, le reste étant partagé en parties égales entre les serviteurs.

" Coutumes des AYAOUS. Les droits de l'inventeur sont encore admis, mais ils ne sont pas héréditaires. Seuls les étrangers sont astreints à demander l'autorisation du chef de village et lui doivent une redevance. Un puits abandonné ne peut être repris par personne.

" Coutume de TENDABRAKOU. Les étrangers sont seulement astreints à demander l'autorisation au chef de village et à lui donner un léger cadeau avant d'entreprendre leur campagne. Il n'y a aucune autre obligation.

" Coutume de BOCABO. La redevance est due au chef de village seul. Elle est acquittée en terre aurifère et est égale, pour les autochtones, à la moitié du tas recueilli, et, pour les étrangers, à une quantité un peu supérieure. Nul ne peut s'approprier les puits abandonnés. Les étrangers doivent obtenir du chef de village l'autorisation d'exploiter.

*

* *

NOTES

- (1) Cette division sexuelle du travail ne correspond pas à ce qu'en disent d'autres observateurs, ni à ce que l'on nous en a dit à KOKUMBO.
- (2) Allusion, sans doute, aux fonctions religieuses et militaires de DUOKRO et d'une fraction du groupe AKOUE à l'égard de KOKUMBO, les AKOUE étant issus, semble-t-il du métissage de GOURO et de BAOULE FAAFOUE.
- (3) D'importantes notes de DELAFOSSE ont brûlé lors de l'incendie du poste de TOUMODI par les NGBAN et les OUAREBO en 1899. Peut-être y avait-il des informations sur l'exploitation aurifère de KOKUMBO.
- (4) ASSAFO et DIANGOMENOU sont des villages OUAREBO situés au nord de TOUMODI, au pied d'une colline d'où les BAOULE extrayaient des "perles d'aigri" (cf. DELAFOSSE, 1900-b).
- (4 bis) Les SAHOUA constituent un groupe agni au sud-est de DIMBOKRO (MORONOU)
- (5) Il s'agit probablement de l'exploitation des alluvions du KAN.
- (6) Le travail d'extraction ininterrompu, nuit et jour, n'est pas exceptionnel. C'est encore le cas dans le village de mineurs de fer de KONI, près de KORHOGO (pays SENOUFO).
- (7) L'ancien site de KOKUMBO se trouvait légèrement plus haut sur le flanc de la montagne et tout à côté du ruisseau BALO.
- (8) L'actuel KPLESSOU.
- (9) Les traditions que nous avons recueillies à KPLESSOU font état d'une femme, nommée KPLE ADYO, qui aurait découvert un gisement aurifère. D'autres étymologies du nom de KPLESSOU nous ont été données (cf. Traditions d'origine...). Notons que kpòlè ou kpèlè désigne une colline, une hauteur, le terme kpòlè su voulant dire "sur la hauteur".
- (10) Vraisemblablement contraction du nom de YAO AMAN, chef de village au moment du passage du capitaine MARCHAND, en 1893.
- (11) La chefferie du canton FAAFOUE de TOUMODI a été attribuée par l'administration coloniale à KPLESSOU, eu égard à l'antériorité de la création du village.
- (12) YAFIA INVOU fut le successeur de YAO AMAN à la chefferie du village. Il était son neveu maternel.
- (13) Ces villages ou campements ont aujourd'hui disparu .
- (14) Campement disparu aujourd'hui.
- (15) Idem.

- (16) Les MEMLE (ou MAMINI ou WATA) seraient peut-être des BAOULE ASABOU égarés en pays DIDA lors de l'exode des ASABOU (cf. BERNUS et VIANES, 1962).
- (17) cf. note 5
- (18) Situé au nord du YAURE entre la Marahoué et le Bandama.
- (19) A l'extrême nord-ouest du pays AKOUE. Cette hauteur est le prolongement du massif du YAURE.
- (20) Il s'agit sans doute du massif situé au point de rencontre des groupes NANAFUUE et AITOU, au nord de TOUMODI, et non du BOKABO du pays AKOUE.

ANNEXE IV : QUELQUES CAS DE "JUSTICE
INDIGENE" EN MATIERE DE REGLEMENT DE
DETTE, DE PRISE D'OTAGE ET DE MISE EN GAGE

Tous ces faits sont rapportés par le chef du poste militaire de BONZI, en pays AKOUE, à une quarantaine de kilomètres au nord de KOKUMBO (on verra que, dans plusieurs de ces affaires, des ressortissants de la région de KOKUMBO sont impliqués). Les postes de KOKUMBO et BONZI avaient été créés par les autorités militaires en 1901, après les violentes opérations de répression contre les NGBAN, les FAAFOUE et les NANAFUUE de la région. Les faits que nous rapportons ci-dessous se situent entre 1905 et 1907, c'est-à-dire à une époque où, "au Baoulé, on s'efforce de maintenir le statu quo en immobilisant les troupes dans les postes" (ANGOULVANT, 1916, p.12). On peut penser qu'à ce moment-là, les pratiques de règlement de dette ou d'amende se situaient encore dans un contexte proche de celui qui prévalait à l'époque pré-coloniale.

Les originaux de ces rapports se trouvent aux Archives Nationales de Côte d'Ivoire, Abidjan, dossier XIV-29-4.

I - BONZI, le 10 Septembre 1905.

Le Commis des Affaires indigènes LEPAGE à Monsieur
le Commandant du poste de KOKUMBO :

Le chef de poste de BONZI relate un palabre entre un chef du village faafoué de GOUROMNANKRO et le village akoué de ABOURISSOU. (Ces deux villages étaient situés respectivement dans les districts de KOKUMBO et de BONZI).

"Le chef Alai de Gouromnankro, avec environ cinquante fusils, s'était livré à un véritable pillage au village de Abourissou, le 23 août dernier, et cela parce que sa soeur étant décédée le 20, dans ce dernier village (après une incantation ou des sortilèges vrais ou supposés mais sans action extérieure), les gens avaient omis de le lui faire connaître, et n'avaient pas pré-

paré de grandes funérailles. Les Abourissoufoués (1), me demandaient de leur faire restituer leurs poules, cabris, pagnes, coton, or, etc..., s'accusaient du tort de n'avoir pas avisé le chef Alai du décès de sa soeur, et offraient de lui payer une amende de trois tas d'or (2); ou de un homme par tas d'or, qu'il garderait jusqu'au jour (un an environ) où, l'époque du deuil étant terminée, les gens d'Abourissou iraient lui demander pardon (telle est la coutume dans la région; je l'ai respectée).

"Le chef Alai a rendu a peu près tout ce que lui et ses gens avaient volé, le village de Abourissou lui remit un tas d'or en bijoux, et deux enfants (un garçon et une fille) et il fut entendu que plus tard, le deuil terminé, ils seraient rendus à leurs propriétaire et famille".

*
* *

II - BONZI, le 22 Août 1906;

Le chef de poste de BONZI à Monsieur l'Administrateur de la circonscription de TOUMODI :

"Un nommé Alama du village de Sérémé (Kokumbo) était venu commercer chez les Akwé. Sa femme ayant "gagné" mal au pied, il la laissa à Epususu (Bonzi) chez un de ses camarades pour être soignée. Celle-ci, par imprudence, mit le feu à plusieurs cases. Alama, prévenu, s'offrit, par devant M. Lepage, alors chef du poste, à payer les dégâts. Il porta à Epususu des marchandises pour une valeur totale de 38 f., puis il promit de revenir payer le reste. Depuis un an, il n'est pas reparu. Il doit encore à Kwadio Graï une somme de 100 f., à

(1) Les habitants d'ABOURISSOU
(2) Le ta est une mesure de poids d'or.

Graf Brou 50 f., à Brou Ndri aîné 15 f., à Brou Ndri junior 10 f. pour les objets brûlés dans l'incendie.

" La femme qui, en réalité, est une captive achetée à Tiassalé, se plaint de cet état de choses. Elle demande à partir d'Epususu où elle est mal nourrie, D'autre part elle ne veut plus rester avec Alama qui a déjà cherché à la revendre.

" Moussa Koné, frère de père et de mère de cette dernière, qu'il a rencontrée lors de son passage à Epususu, s'offre à payer les dégâts causés par son imprudence et à racheter sa liberté. ..."

*
* *

III - BONZI, le 5 Septembre 1906,
Le chef de poste à Monsieur l'Administrateur de
la circonscription de TOUMODI.

" J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Une femme, N'dri Amla de Blagokro, ayant besoin d'argent, emprunta 60 f. à Kouenan Guet de Kouenanguékro et lui donna sa fille en garantie. Celle-ci eut un enfant qui tomba malade et que Aou, la soeur de Kouenan Guet, défendit de soigner. N'dri Amla, apprenant cela, vient alors racheter sa fille et rendre les 60 f. prêtés. Kouenan Guet prit l'argent, mais garda la captive (1), exigeant 5 tas d'or pour sa restitution. Cette dernière alla se marier à Blagokro et y resta.

" Sur ces entrefaite, Ahourou N'guessan de Diamalabo, étant venu à Kouenanguékro pour pleurer à des funérailles, Kouenan Guet le chargea d'aller à Blagokro s'emparer de son ancienne captive et de ses enfants. Ahourou remplit, il y a 8 jours, le message dont on l'avait chargé et envoya sa prise (soit la fille en question et ses 6 enfants) à Kouenan Guet.

(1) Il ne s'agit pas en réalité de "captive" mais d'une personne mise en gage (aowa slâ)

femme. Il le relâche ainsi que sa femme et son fils moyennant le paiement d'une rançon : 1 baril de poudre, 25 f. d'or, 1 couteau, 1 coquillage, mais garda la captive N'zi qui, depuis, a eu un enfant.

" Kouassi Kouassi réclame cette captive et son enfant, ainsi que les sommes et objets indûment payés à Kongoua.

" Après enquête, j'ai pu obtenir les renseignements suivants sur ce différend :

L'héritier de Kongou aurait été un nommé Asouma Kouenan, mort aujourd'hui, qui, lui-même aurait eu pour héritier les deux frères Okou Kakou, chef de Kimoukro, et Alani Yao chef de Kami (le 3e frère, Kouadio N'dri, à qui on voulait donner une part trop petite, refusa l'héritage).

"D'après le coutume baoulé, ils sont responsables des différends de celui dont ils ont hérité : il leur revient donc de restituer à Kouassi Kouassi le baril de poudre, etc... que son père a indûment payé.

"En ce qui concerne la captive, N'zi, une nouvelle affaire se présente. Elle a été donnée par Asouma Kouenan de son vivant à Kakou Kakré en garantie d'un prêt de 60 f.

"Kakou Kakré est mort. Son héritier, Guessan, de Kami, envoya N'zi à Gouromankro chercher des ignames. Au village elle fut arrêtée par un chef de case de Kokumbo, BONI Kakrou, qui l'amena avec lui sous le prétexte que Alani, père d'Alani Yao, (qui a hérité de lui) lui avait acheté deux fusils sans le payer.

" Voici la solution que j'ai proposée aux parties et qui a comme but principal de remettre les choses à l'état :

1°) Alani Yao et Okou Kakou rendront à Kouassi Kouassi : 1 baril de poudre de 60 f., 21 f. d'or + 1 couteau + 1 coquillage.

2°) Alani Yao payera à Boni Kakrou les 2 fusils que son père Alami dont il a hérité, restait devoir. Boni

Kakrou rendra la captive N'zi et son enfant.

3°) Alani Yao et Okou Kakrou, héritiers d'Asouma Kouenan, payeront à Guessan les 60 f. que le père de ce dernier a prêtés à Asouma Kouenan. Guessan rendra la captive et son enfant qu'il a reçus en garantie.

" N'ayant pas, pour la raison donnée plus haut, l'autorité suffisante pour faire exécuter ce jugement, je vous le transmets en vous priant de convoquer les parties intéressées et de donner au différend la solution qu'il comporte".

*
* *

V - BONZI, le 13 Août 1907.

Le chef de poste à Monsieur l'Administrateur de la circonscription de TOUMODI.

" Koto Koué Acé de Bangbassou (district de Bonzi) vendit des ignames à un Yaoré Kouassi Kouassi qui ne les paya pas. Acé, alors, arrêta un de ses fils et le remit à Kouenan Guet qui avait mission de le garder. Tombo, chef de Tombokro (mort aujourd'hui) et parent de Kouassi, s'interposa et vint à Bangbassou avec ce dernier réclamer le jeune homme arrêté. Acé le rendit moyennant une rançon de 9 bijoux qu'il confia en garde à Kouenan Guet.

" Quelques temps après, Acé réclama les bijoux à leur détenteur. Celui-ci les ayant remis à un de ses frères dut payer, de ce fait, à Acé 3 pagnes, 2 poulets, 4 t. d'or, 3 t. d'or, ce qui, d'ailleurs, ne devait pas le dispenser de rendre les bijoux, dès qu'il serait rentré en leur possession. Sur le point de mourir, Acé fit appeler son héritier Kakou Ngouran et l'avertit du dépôt qu'il avait laissé entre les mains de Kouenan Guet. Aussi, à la mort de son oncle, Kakou Ngouran alla réclamer ces bijoux. Kouenan Guet les lui remit. Mais Kakou Ngouran, prétextant que ce n'était pas ceux que son oncle avait laissés en dépôt, fit payer en outre à Kouenan Guet 150 f + 100 f.

" Kouenan Guet réclame cette somme, indument payée selon lui.

"... Kakou Ngouran s'est sauvé, paraît-il, à Kokumbo!"

BIBLIOGRAPHIE DES TEXTES CITESI- Ouvrages et articles.

- ANGOULVANT (G.), 1916, La pacification de la Côte d'Ivoire, (1908-1915). Méthodes et résultats, Paris, Larose, 315 p.
- AUGE (M.), 1969-a, "L'organisation du commerce précolonial en basse Côte d'Ivoire et ses effets sur l'organisation sociale des populations côtières," Institut International Africain, Dixième Séminaire International Africain, Freetown, décembre 1969.
- AUGE (M.), 1969-b, Le rivage alladian, Mémoires O.R.S.T.O.M., n° 34.
- AVENARD (J.-M.) et divers, 1971, Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, Mémoires O.R.S.T.O.M., n° 50.
- BENETIERE (J.-J.) et PEZET (P.), 1965, "Histoire de l'agriculture en zone baoulé", Etude régionale de Bouaké, Ministère du Plan, document n° 2, 61 p.
- BERNUS (E.) et VIANES (S.), 1962, "Traditions sur l'origine des Dida Mamini du canton Wata (subdivision de Divo, Côte d'Ivoire)", janvier 1962, pp. 20-23.
- BETSELIERE (Commandant), 1906, "Cercle du Baoulé", in : La Côte d'Ivoire, Gouvernement général de la Côte d'Ivoire,, pp. 468-505.
- BIDOU (Père), s.d., Du peuple gouro, dactylographié, 11 p.
- BINGER (Cap.), 1892, Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi (1887-1889), Paris, Hachette, tome II.
- BOHANNAN (P.) et DALTON (G.), 1967, Markets in Africa, Evanston, Ill., Northwestern University Press.
- BOUCHE (D.), 1949, "Les villages de liberté en A.O.F." Bulletin I.F.A.N., XI, n. 3-4, pp.491-540.
- BOURDIEU (P.), 1966, "Condition de classe et position de classe" Archives Européennes de Sociologie, VII, 1966, pp. 1-23.
- BOUTILLIER (J.-L.), 1969, "La cité marchande de Bouna dans l'ensemble économique ouest-africain", International African Institute, Xe Séminaire International Africain, Freetown, ronéo.
- CARTERON (Père), 1972, Etude de la langue baoulé, 7 livrets, Mission catholique de Bocanda.

- CHAUVEAU (J.-P.), 1971, "Note sur l'histoire du peuplement de la région de Kokumbo", Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam, Sciences Humaines, vol. IV, n. 11, 48 p.
- CHAYANOV (A.-V.), 1966, The theory of peasant economy, THORNER, KERBLAY, SMITH, ed., Homewood.
- CLOZEL (F.-J.), 1899, "La situation économique de la Côte d'Ivoire", Renseignements coloniaux et documents (supplément au Bulletin du Comité de l'Afrique Française), n. 4, pp. 63-71.
- CLOZEL (F.-J.) et VILLAMUR (R.), éd., 1902, Coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire, Paris, challamel.
- DAAKU (K.Y.), 1969, "Gold, Guns and the Gold-Coast : A study of the organisation of trade among the Akan in the precolonial period", International African Institute, Xe International African Seminar, Freetown, 10 p. roneo.
- DELAFOSSÉ (M.), 1899, "Renseignements économiques", extraits d'un rapport de M. DELAFOSSÉ, administrateur du Baoulé, TOUMODI, 1er juillet 1899, in Journal officiel de la Côte d'Ivoire, 1er août 1899, pp. 3-5.
- DELAFOSSÉ (M.), 1900-a, Essai de manuel de la langue Agni, Paris, J. André, 226 p.
- DELAFOSSÉ (M.), 1900-b, "Sur des traces probables de civilisation égyptienne et d'hommes de race blanche à la Côte d'Ivoire", L'Anthropologie, Paris, XI, pp. 431-451 ; 543-568 ; 677-690.
- DELAFOSSÉ (M.), 1902, "Coutumes des Agni du Baoulé", in CLOZEL (F.J.) et VILLAMUR (R.), éd., op. cit.
- DELAFOSSÉ (M.), 1904-a, "Ethnographie de la région de Bouaké" in CLOZEL (F.J.), Dix ans à la Côte d'Ivoire, Paris, challamel, appendice 1.
- DELAFOSSÉ (M.), 1904-b, Vocabulaires comparatifs de plus de soixante langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes, Paris, Leroux, 286 p.
- DELAFOSSÉ (M.), 1913, "Coutumes observées par les femmes en temps de guerre chez les Agni de la Côte d'Ivoire", Revue d'ethnographie et de sociologie, Paris, Leroux, IV, p. 266-268.
- DELUZ (A.), 1970, Organisation sociale et tradition orale, les Gouro de Côte d'Ivoire, Paris, Mouton, 196 p.
- DOUGLAS (M.) 1967, "Primitive Rationing : A Study in Controlled Exchange" in Themes in Economic Anthropology, A.S.A. Monographs, London, Tavistock, pp. 119-148.
- DU PATY DE CLAM (A.), 1898, "Etude sur les indigènes du Baoulé", Bulletin de géographie historique et descriptive, n. 2.

- EFFIMBRA (G.), 1959, Manuel de Baoulé, Paris, Nathan, 314 P.
- ETIENNE (P. et M.), 1965, "L'organisation sociale des Baoulé", Etude Régionale de Bouaké, Ministère du Plan, tome I : Le peuplement.
- ETIENNE (P.), 1970, Essai de représentation graphique des rapports entre partenaires de l'alliance matrimoniale, Abidjan, O.R.S.T.O.M., s.d., 18 p. ronéo (Publié dans L'Homme, X, 1970, cahier 4).
- ETIENNE (P. et M.), 1971-a, "A qui mieux mieux ou le mariage chez les Baoulé", cahiers O.R.S.T.O.M., Sciences Humaines, VIII, 2, pp. 165-186.
- ETIENNE (P.), 1971-b, "Les Baoulé face aux rapports de salariat", Cahiers O.R.S.T.O.M., Sciences Humaines, VIII, 3, pp. 235-242.
- ETIENNE (P.), 1971, Le fait villageois baoulé, O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam, 78 +XXIV p.
- EYSSERIC (J.), 1899, "Rapport sur une mission scientifique à la Côte d'Ivoire", Nouvelles Archives de Missions Scientifiques, Paris, t. IX, pp. 157-264.
- EYSSERIC (J.), 1900, "Exploitation et captivité chez les GOURO", Le Tour du Monde, Paris, Hachette, 1er semestre.
- FOX (R.), 1972, Anthropologie de la parenté, Paris, Gallimard, 268 p.
- GODELIER (M.), 1966, Rationalité et irrationalité en économie, Paris, Maspero.
- GODELIER (M.), 1971, "L'anthropologie économique" in L'anthropologie, Science des sociétés primitives?, Paris, Denoël, pp. 173-243.
- GOTANEGRE (J.-F.), 1968, L'artisanat en Côte d'Ivoire, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Montpellier, A.G.E.M., 108 p.
- GLUCKMAN (M.), 1971, "La paix dans la guerre privée" in BIRNBAUM (P.) et CHAZEL (F.), éd., Sociologie politique, Paris, A. Colin, tome II, pp. 357-363.
- GURVITCH (G.), 1962, Traité de sociologie, Paris, Presses Universitaires de France, tome I, 514 p.
- HAERINGER (Ph.), 1969, Géographie des cultures vivrières de base en Côte d'Ivoire. (Notice de la planche c.1.a. de l'Atlas de Côte d'Ivoire), Abidjan, O.R.S.T.O.M., ronéo, 17 p.
- HUBERT (H.), 1918, "Coutumes indigènes en matière d'exploitation de gîtes aurifères en Afrique Occidentale", Annales et Mémoires du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A.O.F., Gorée, 1917, pp. 226-243.

- JOSEPH (G.), 1913, "Exploitation indigène de l'or en Côte d'Ivoire", Bulletin et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, pp. 373-376.
- JOSEPH (H.), 1917, "La Côte d'Ivoire, le pays, les habitants", Paris, Larose.
- KANGHA (A.-M.), 1965 Le pays N'ZIKPLI en Côte d'Ivoire. Contribution à l'étude des changements sociaux, diplôme E.P.H.E., n° 87, Paris, 202 p.
- LEVI-STRAUSS (Cl.), 1968, Les structures élémentaires de la parenté, Paris, Mouton, 591 p.
- LASNET (Dr), 1898, "Contribution à la géographie médicale du Baoulé", Annales d'hygiène et de médecine coloniales, I, juillet-septembre, pp. 305-348.
- MAQUET (J.), 1970, Pouvoir et société en Afrique, Paris, Hachette, L'Univers des connaissances, 256 p.
- MAUSS (M.), 1967, Manuel d'ethnographie, Paris, Payot, 262 p.
- MACCLELLAND (D.-C.), "The Achievement Motive in Economic Growth", Industrialization and Society, HOSELITZ (B.F.) et MOORE (W.E.), éd., UNESCO-Mouton, 1968, pp. 74-98.
- MEILLASSOUX (Cl.), 1963, "L'économie des échanges précoloniaux en pays gouro", Cahiers d'Etudes Africaines, Paris, III, n° 12, pp. 551-576.
- MEILLASSOUX (Cl.), 1964-a, Anthropologie économique des Gouro, Paris, Mouton, 382 p.
- MEILLASSOUX (Cl.), 1964-b, Projet de recherche sur les systèmes économiques africains, Journal de la Société des Africanistes, 34, II, pp. 292-298.
- MEILLASSOUX (Cl.), 1971, "Introduction" à The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa, London, Oxford University Press, 444 p.
- MIEGE (J.), 1951, "L'agriculture baoulé", Conférence internationale des africanistes de l'Ouest, 1950, Comptes rendus, Dakar, IFAN, tome II, pp. 47-59.
- NEBCUT (A.), 1900 et 1901, "Note sur le Baoulé", A travers le Monde (Supplément au Tour du Monde), Paris, Hachette, 2ème semestre 1900 et 1er semestre 1901.
- NOTES AND QUERIES ON ANTHROPOLOGY, 1971, London, Routledge and Kegan Paul, sixth edition, 403 p.
- PERSON (Y.), 1968 et 1969, Samori. Une révolution dyula. Dakar, Mémoires de l'I.F.A.N. n. 80, deux tomes, 606 et 665 p.
- POLANYI (K.), ARENSBERG (C.W.) et PEARSON (H.W.), ed., 1957, Trade and Markets in the Early Empires, New York, Free Press.

- RICHARD (J.), 1972, Le contact forêt-savane dans le centre-ouest ivoirien (Seguela-Vavoua), O.R.S.T.O.M. Petit-Bassam, Sciences Humaines, V, 6, 174 p.
- RIOU (G.), 1965-a, "Le pays baoulé. Description du milieu physique", Etude Régionale de Bouaké, ministère du Plan, tome 2 : L'Economie, pp. 1-14.
- RIOU (G.), 1965-b, "Etude des sols" Etude Régionale de Bouaké, ministère du Plan, document 11, 176 p.
- RODNEY (W.), s.d., Gold and Slaves on the Gold-Coast, Mona, University of the West Indies, 20 p; ronéo.
- SALVERTE-MARMIER (Ph. et M.-A., de), 1965, "Les étapes du peuplement" in Etude Régionale de Bouaké, Ministère du Plan de Côte d'Ivoire, tome I : Le peuplement, pp. 11-58.
- TAUXIER (L.), 1924, Nègres gouro et gagou, Paris, Geuthner, 370 p.
- TERRAY (E.), 1969, Le marxisme devant les sociétés "primitives". Deux études, Paris, Maspero, 173 p.
- TERRAY (E.), 1971, Relations de domination et d'exploitation dans le royaume abron du Gyaman, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Centre d'études africaines, Séminaire du G.R.A.S.P. 1970-1971, 8 p., ronéo.
- VERNEAU (R.), 1895, "Distribution géographique des tribus dans le Baoulé", L'Anthropologie, Paris, Mouton, t. IV, p. 565-568.
- WILKS (I.), 1961, The Northern Factor in Ashanti History, Institute of African Studies, University College of Ghana, 46 p.
- X....., 1895, "Le Transnigérien. Missions du capitaine MARCHAND", A Travers le Monde (supplément au Tour du Monde), Paris, Hachette, n. 38, pp. 373-376.
- X....., 1902, "Les opérations militaires au Baoulé" Almanach-annuaire du Marsouin, Paris, Charles-Lavauzelle, 1902, pp. 22-27.
- X....., 1905, "Notes sur la guerre en pays baoulé", Revue des Troupes Coloniales, Paris, t. IV, pp. 309-344.
- X....., 1913, "La pacification de la Côte d'Ivoire et la répression de l'esclavagisme", Renseignements coloniaux et documents (supplément au Bulletin du Comité de l'Afrique Française), Paris, n. 12, pp. 341-346.

II - Documents d'archives (par ordre chronologique).

Abréviations utilisées : - ANFOM, Archives nationales françaises, section Outre-Mer, rue Oudinot, Paris.

- ANCI, Archives nationales de la république de Côte d'Ivoire, ministère de l'Intérieur, Abidjan.

- MARCHAND (Cap.) "Généralités sur le pays", 1894-1896; ANFOM, Missions 8.
- POBEGUIN (Administrateur), "Renseignements sur un voyage à Sikasué, Kokombo et Saha", Ouossou le 25 octobre 1896 (extrait), ANFOM, dossiers Côte d'Ivoire, V, 3.
- TOURNOIS (Adjudant, chef de poste de BONZI), Rapport d'août 1902, ANCI, XIV, 29, 4.
- LEONETTI (Sergent), commandant du poste de KOKUMBO, "Visites aux mines de KPOLESSOU", 27 mai 1903, ANCI, dossier XIV, 29, 4.
- BETSELLERE (chef de bataillon, commandant le cercle du Baoulé) "Réponse au questionnaire relatif à l'enquête sur la captivité en A.O.F.", Toumodi, le 15 mars 1904, ANCI, K, 21 (microfilmé).
- "Rapport sur la situation agricole et sur les moyens employés pour l'améliorer" par le chef de poste de BONZI, 17 mars 1909, ANCI, XI, 43, 434.
- "Bulletins agricoles et commerciaux" du poste de TOUMODI (septembre 1910 et mars 1911) et du poste de OUOSSOU (premier trimestre 1910), ANCI, XI, 43, 434.
- JOSEPH (G.), "Rapport de mission géologique dans le cercle du Baoulé-Sud", 5 mars 1912, ANCI, V, 15, 432.
- ANGOULVANT (gouverneur de la Côte d'Ivoire), "Rapport à Monsieur le gouverneur général de l'A.O.F. au sujet des incidents de la Société Minière et Foncière du Bandama", 28 avril 1913, ANCI, V, 41, 90.
- "Rapport de tournée du chef de poste de Toumodi", 1915 (?), ANCI, XI, 43, 434.
- "Renseignements sur la culture de l'igname", par le chef de poste de Toumodi, 1917, ANCI, IV, 17, 48.
- Rapport de l'Administrateur commandant le cercle de Dimbokro au sujet de l'exode des FAAFOUE de TOUMODI dans le cercle du Baoulé, 25 octobre 1921, ANCI, IV, 17, 23.
- "Rapport sur l'industrie minérale en A.O.F. : La Côte d'Ivoire" (avec une carte minière), ANCI, V, 41, 96.

LISTE DES CARTES ET FIGURES.

après
la
page

Carte 1 : Situation de KOKUMBO et de la sous-préfecture de TOUMODI dans l'ensemble ivoirien.....	2
Carte 2 : Carte des groupes culturels et ethniques de la Côte d'Ivoire.....	6
Carte 3 : Cultures industrielles : revenu per capita (1967-1968).....	6
Carte 4-a: Carte des reliefs et du réseau hydrographique dans la région de KOKUMBO	6
4-b: Répartition des sols dans la région de KOKUMBO..	6
Carte 5 : Les grandes voies du trafic précolonial internes au pays baoulé	7
Carte 6 : Carte des isohyètes du pays baoulé	7
Carte 7 : Carte de la végétation du pays baoulé	8
Carte 8 : Répartition de la population et milieu naturel (région de KOKUMBO)	8
Carte 9 : Les principaux groupes tribaux du Baoulé et origine du peuplement de la région de KOKUMBO	11
Carte 10: Les grands courants d'échange intéressant le Baoulé dans la deuxième moitié du XIXe siècle....	17
Figure 11 : Généalogie des chefs actuels de quartier et de village de KOKUMBO	29
Figure 12 : Généalogie des planteurs d'origine villageoise (KOKUMBO)	35
Carte 13 : Ebauche de l'aire matrimoniale de KOKUMBO à l'époque de la pénétration coloniale (mariage d'une personne originaire de KOKUMBO avec un conjoint originaire d'un autre village)	42
Carte 14-a: Les principales zones aurifères intéressant le pays baoulé et ayant donné lieu à une exploitation des alluvions récents dans les fleuves et leurs affluents)	98
14-b: Les principales exploitations indigènes de gisements aurifères dans la région de KOKUMBO (noms soulignés) et principales pistes	98